

NOTE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL Visant les actions de la



AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

NOMBRE D' ACTIONS OFFERTES : 295 755 actions

PRIX DE L' ACTION : 1 888 DH

PERIODE DE SOUSCRIPTION : du 11 au 19 septembre 2008 inclus

MONTANT GLOBAL DE L' OPERATION : 558 385 440 DH

Organisme Conseil



Organismes chargés du placement

Banque Centrale Populaire

Banques Populaires Régionales



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 12 août 2008 sous la référence VI/EM/027/2008.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ADN	Administration de la Défense Nationale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AO	Avis d'Opéré
AWB	AttijariWafa Bank
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCE	Banque Centrale Européenne
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BPA	Bénéfice Par Action
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéene
BPR	Banque Populaire Régionale
CA	Crédit Agricole
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CGI	Code Général des Impôts
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CPM	Crédit Populaire du Maroc
CT	Court Terme
DAT	Dépôt A Terme
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
DPA	Dividende Par Action
DRH	Direction Ressources Humaines
DVM	Département Valeurs mobilières
EC	Etablissement de Crédit
FCFA	Francs CFA
FDS	Fonds de Soutien
FEC	Fonds d'Equipement Communal
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GBP	Groupe Banques Populaires
GNF	Franc Guinéen
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HT	Hors Taxes
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
IVT	Intermédiaire en Valeurs de Trésor
KDH	Milliers de Dirhams

LLD	Location Longue Durée
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
Mds DH	Milliards de Dirhams
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
ND	Non Disponible
OFS	Organismes Financiers Spécialisés
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONU	Organisation des Nations Unies
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
Pb	Point de Base
PCA	Plan de Continuité de l'Activité au sein des établissements de crédit
PDM	Part de marché
PER	Price Earning Ratio (C/BPA)
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
ROA	Return On Assets : Rentabilité Economique
ROE	Return On Equity : Rentabilité des Fonds Propres
SA	Société Anonyme
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
SNI	Société Nationale d'Investissement
SPPP	Société de Participation et de Promotion du Partenariat
SRBM	Système des Règlements Bruts du Maroc
TMP	Taux Moyen Pondéré
UMB	Union Marocaine des Banques
USD	Dollar Américain
VAR	Value At Risk ou valeur à risque

Cross-selling :

Un concept qui consiste à croiser les métiers de la banque pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre ainsi à tous ses besoins.

Lead et co-lead arrangeur :

Chef ou co-chef de file.

Ijara (Location simple, Crédit-bail ou leasing) :

La banque acquière des biens qu'elle met à la disposition du client en location moyennant un loyer direct.

Le contrat prend la forme d'un ordre du client envers sa banque lui demandant l'achat d'un équipement donné, s'engageant par la même occasion, de le louer auprès de la banque une fois que celle-ci l'aurait acquis. Par conséquent ce mode de financement comprend un ordre d'achat, une promesse de location et un contrat de crédit-bail.

Ijara Wa Iktina (ou location-vente) :

Dans un tel contrat, la banque finance pour le client un équipement, un immeuble ou une usine clé en main moyennant le paiement d'un loyer convenu en commun accord avec l'engagement du client de verser les loyers dans un compte d'investissement qui lui permettra éventuellement d'acheter le bien financé. Les profits générés par les loyers déposés dans ce compte d'investissement sont au bénéfice du client.

Mourabaha :

C'est un contrat par lequel un client qui souhaite acquérir des produits ou des biens d'équipement demande à la banque de les lui acheter au prix coûtant augmenté d'une marge bénéficiaire exprimée soit sous forme d'un forfait, soit sous forme de pourcentage par rapport au prix d'achat. Le contrat précise, en plus de la marge bénéficiaire, les conditions de règlement du prix global.

Moucharaka :

Tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. Les deux parties participent aux pertes à hauteur de leur participation et aux profits selon un prorata prédéterminé.

Prêts spot :

Prêts de trésorerie à très court terme.

Sommaire

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	2
AVERTISSEMENT	7
PREAMBULE.....	8
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	9
I. Le Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire	10
II. Les commissaires aux comptes de la Banque Centrale Populaire	11
III. Le conseil financier	19
IV. Le conseil juridique	20
V. Le responsable de l'information et de la communication financières de la BCP	20
VI. Agence de notation	20
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION.....	21
I. Cadre de l'opération	22
II. Objectifs de l'offre.....	22
III. Intention des actionnaires et des dirigeants de la BCP	22
IV. Structure de l'offre.....	23
V. Renseignements relatifs aux titres à émettre.....	23
VI. Eléments d'appréciation des termes de l'offre	24
VII. Cotation en bourse	26
VIII. Conseiller et intermédiaires financiers	27
IX. Calendrier de l'opération	28
X. Modalités de souscription des titres.....	28
XI. Modalités de traitement des ordres	32
XII. Procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca	32
XIII. Modalités de règlement et de livraison des titres.....	33
XIV. Modalités de publication des résultats de l'opération.....	33
XV. Fiscalité.....	33
XVI. Charges relatives à l'opération	35
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	36
I. Renseignements à caractère général	37
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	41
III. Marché des titres de la BCP.....	45
IV. Notation du Groupe Banque Populaire.....	45
V. Assemblées Générales	46
VI. Organes d'administration et de contrôle de la BCP.....	49
VII. Organes de direction	57
VIII. Gouvernement d'entreprise	61
PARTIE IV ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	68
I. Historique et faits marquants de la Banque Centrale Populaire	69
II. Appartenance de la Banque Centrale populaire au Crédit Populaire du Maroc	71
III. Filiales et fonds d'investissement de la Banque Centrale Populaire	85
IV. Activité de la Banque Centrale Populaire.....	105
V. Ressources humaines	122
VI. Moyens Informatiques et Organisation de La Banque Centrale Populaire.....	125
PARTIE V SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	129
I. Périmètre de consolidation	130
II. Analyse du bilan	132
III. Analyse du Compte de Produits et Charges	144
IV. Analyse des flux de trésorerie de la BCP	156

PARTIE VI PERSPECTIVES.....	158
I. Orientations stratégiques	159
II. Données financières prévisionnelles.....	160
PARTIE VII FACTEURS DE RISQUE	162
I. Risque de contrepartie	163
II. Risque de marché.....	166
III. Risque de liquidité	167
IV. Risques opérationnels	168
V. Risques réglementaires	169
PARTIE VIII FAITS EXCEPTIONNELS.....	170
PARTIE IX LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	172
PARTIE X ANNEXES	174
Données comptables & financières de la BCP.....	175
I. Principes et méthodes comptables – Comptes sociaux.....	176
II. Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP.....	177
I. Principes et méthodes comptables – Comptes consolidés	202
II. Etats de synthèse des comptes consolidés de la BCP	205
Bulletin de souscription.....	212

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la BCP.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la BCP

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

La BCP et les BPR ne proposeront les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où ils feront une telle offre.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'encourt pas de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par les établissements placeurs.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'Emetteur (BCP), sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par la BCP conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°03/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la BCP, tenues au cours des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 et au cours de l'exercice en cours ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 (comptes sociaux) ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 (comptes consolidés) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux conventions réglementées des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ;
- Les comptes sociaux et consolidés de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ;

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières – CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la BCP, au 101, Bd Zerktouni - Casablanca et sur son site (www.gbp.ma). Tél : (022) 20 25 33 ;
- Disponible sur demande dans un délai de maximum de 48 heures auprès des points de collecte des établissements placeurs ;
- Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet www.casablanca-bourse.com.

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAAÛOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 20 25 33
Numéro de télécopieur	022 22 26 99
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Augmentation de Capital de la Banque centrale Populaire réservée exclusivement aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BCP ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed BENCHAAÛOUN
Président Directeur Général
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	A. Masnaoui	A. Benabdelkhalek	A. Bidah
Dénomination ou raison sociale	MAZARS MASNAOUI	DELOITTE AUDIT	PRICE WATERHOUSE COOPERS
Adresse	104 bis Bd Abdelmoumen Casablanca	228, Bd Zerktouni Casablanca	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca
Numéro de téléphone	022 23 36 96	022 22 47 34	022 98 40 40
Numéro de télécopieur	022 23 18 39	022 22 47 59	022 99 11 96
Adresse électronique	abdelkader.masnaoui@mazars.ma	abenabdelkalek@deloitte.co.ma	aziz.bidah@ma.pwc.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2007	2007	2001
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2009	AGO statuant sur l'exercice 2009	AGO statuant sur l'exercice 2006

Attestation des Commissaires aux Comptes

Objet : Augmentation de Capital de la Banque centrale Populaire réservée exclusivement aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Attestation des commissaires aux comptes, relative aux comptes sociaux, sur les informations comptables et financières contenues dans la note d'information relative à l'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux tels que audités par nos soins au titre de l'exercice 2007 et par les soins des co-commissaires aux comptes Masnaoui Mazars et Price Waterhouse au titre des exercices 2005 et 2006.

Casablanca, le 15 mai 2008

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
A. Benabdelkhalek
Associé

MASNAOUI AUDIT ET CONSEIL
A. Masnaoui
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de KMAD 4.047.963 dont un bénéfice net de KMAD 552.743 sont la responsabilité des organes de gestion de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenues dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 8 mai 2008

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
A. Benabdelkhalek
Associé

MASNAOUI AUDIT ET CONSEIL
A. Masnaoui
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2004, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 Décembre 2006, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres totalisant KDH 3 796 411 dont un bénéfice net de KDH 578 258 sont la responsabilité des organes de gestion de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 Décembre 2006, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 3 Avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse
A. Bidah
Associé

Masnaoui Audit et Conseil
A. Diop
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2004, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 Décembre 2005, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres totalisant KDH 3 465 636 dont un bénéfice net de KDH 419 118 sont la responsabilité des organes de gestion de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 Décembre 2005, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 3 Avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse

A. Bidah

Associé

Masnaoui Audit et Conseil

A. Diop

Associé

Attestation des Commissaires aux Comptes

Objet : Augmentation de Capital de la Banque centrale Populaire réservée exclusivement aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Attestation des commissaires aux comptes, relative aux comptes consolidés, sur les informations comptables et financières contenues dans la note d'information relative à l'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés tels que audités par nos soins au titre de l'exercice 2007 et par les soins des co-commissaires aux comptes Masnaoui Mazars et Price Waterhouse au titre des exercices 2005 et 2006.

Casablanca, le 15 mai 2008

Les commissaires aux Comptes

CABINET DELOITTE
DELOITTE AUDIT
A. Benabdelkhalek
Associé

CABINET MAZARS
MAZARS MASNAOUI
A. Masnaoui
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales (**Groupe BCP**), arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.664.576 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **652.489 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Le 21 Avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
A. Benabdelkhalek
Associé

Masnaoui Audit et Conseil
A. Masnaoui
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales (**Groupe BCP**), arrêté au 31 décembre 2006, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.326.301 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **801.791 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Masnaoui Audit et Conseil

A. Diop

Associé

Price Waterhouse

A. Bidah

Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales (**Groupe BCP**), arrêté au 31 décembre 2005, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **3.850.388 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **425.912 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 10 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

Masnaoui Audit et Conseil

A. Diop

Associé

Price Waterhouse

A. Bidah

Associé

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	Banque Centrale Populaire / Pôle BCP BANK
Représentant légal	Idriss BENNANI SMIRES
Fonction	DGA Pôle BCP Bank
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 20 25 33
Numéro de télécopieur	022 22 26 99
Adresse électronique	ibennanismires@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Augmentation de Capital de la Banque centrale Populaire réservée exclusivement aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la BCP à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de la BCP ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés, des rapports d'activité des exercices 2005, 2006, 2007 et la lecture des procès verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de la BCP ;
- Les principales caractéristiques du métier des établissements bancaires.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Idriss BENNANI SMIRES
Directeur Général Adjoint – Pôle BCP Bank
Banque Centrale Populaire

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	M ^e Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Bd. d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	022 26 10 61 / 63
Numéro de télécopieur	022 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire, à la législation marocaine en matière de droit des sociétés et aux dispositions législatives qui régissent le Crédit Populaire du Maroc.

M^e Abdelaziz AMRAOUI

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES DE LA BCP

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Aomar YIDAR
Fonction	Directeur du Pôle Vie Institutionnelle
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 46 93 28
Numéro de télécopieur	022 20 19 32
Adresse électronique	ayidar@cpm.co.ma

VI. AGENCE DE NOTATION

STANDARD & POOR'S

23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France

Tél. : 00 33 1 44 20 66 50

Fax : 00 33 1 44 20 66 51

Adresse électronique : FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire tenu en date du 26 mars 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2008, le principe d'une augmentation de capital de la BCP, d'un montant maximum de 558.385.440 dirhams représentant 5,02% du capital et des droits de vote de la BCP, par la création de 295.755 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams, et de réserver le bénéfice de ladite augmentation de capital aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc (le « CPM »).

Par membres du CPM, il convient d'entendre le personnel de la BCP, des Banques Populaires Régionales et les détachés de la BCP auprès de ses filiales, actif pendant la période de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP, tenue en date du 23 mai 2008 a décidé d'augmenter le capital social de la BCP pour le porter d'un montant de 588.805.100 dirhams à un montant maximum de 618.380.600 de dirhams et de supprimer le droit préférentiel de souscription, dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée, en faveur du personnel du CPM.

Cette même Assemblée a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour :

- déterminer le calendrier de l'augmentation de capital social,
- fixer le montant définitif de l'augmentation de capital social, dans la limite de 558.385.440 dirhams représentant 5,02 % du capital social et des droits de vote de la BCP par la création de 295.755 actions nouvelles,
- réaliser l'augmentation de capital social,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital social,
- procéder à la modification corrélative des statuts de la BCP,
- de manière générale, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la BCP et à l'inscription des actions nouvellement émises à la cote de la bourse des valeurs de Casablanca,
- et limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, dans le cas où les souscriptions n'absorbent pas l'intégralité des actions nouvelles.

II. OBJECTIFS DE L'OFFRE

Les objectifs de cette opération d'augmentation du capital consistent principalement en :

- la motivation du personnel en l'associant à la croissance et aux résultats de la BCP;
- le renforcement de l'appartenance des membres du personnel du CPM ;
- la promotion de l'image sociale de la BCP auprès du personnel du CPM par la possibilité offerte à ce dernier d'accéder au statut d'actionnaire et par l'accès à des modalités de financement à des conditions préférentielles pour l'acquisition des actions de la BCP ;
- l'encouragement de l'actionnariat des salariés du CPM.

III. INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES DIRIGEANTS DE LA BCP

A travers l'augmentation de capital de la BCP, réservée aux membres du personnel du CPM, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP souhaitent favoriser la création d'un actionnariat stable de la BCP en la personne des membres du personnel du CPM.

IV. STRUCTURE DE L'OFFRE

IV.1. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

La BCP procédera à une augmentation de capital exclusivement réservée aux membres du personnel du CPM (Cf. titre IX.2.1 : Conditions d'éligibilité). Cette opération portera sur 295.755 actions BCP, représentant 5,02% de son capital social et de ses droits de vote.

Le montant global maximum de l'opération d'augmentation de capital social est de 558.385.440 dirhams.

Les actions BCP, objet de l'augmentation, seront offertes à un prix de 1 888 dirhams par action. Les modalités précises de la souscription sont détaillées au point IX – Modalités de souscription des titres.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

Nature des titres	Actions BCP.
Nombre de titres	295 755 actions.
Valeur nominale	100 DH par action.
Forme des titres	Au Porteur
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions BCP nouvelles est fixé à 1888 DH par action.
Prime d'émission	La prime d'émission des nouvelles actions BCP émises est de 1788 DH par action.
Montant global maximum de l'opération	Le montant global maximum de l'opération d'augmentation de capital est de 558 385 440 dirhams.
Dématérialisation des titres	Les actions BCP seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez le dépositaire central Maroclear.
Libération des titres	Les actions émises seront entièrement libérées à leur souscription.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2008.
Droit préférentiel de souscription	de L'AGE du 23 mai 2008, ayant statué sur l'augmentation de capital a décidé la suppression du droit préférentiel de souscription pour réserver la totalité de l'augmentation de capital au personnel du CPM
Droits attachés	<ul style="list-style-type: none">▪ Droit de vote aux Assemblées Générales d'Actionnaires : Les membres du personnel disposeront du droit de vote aux Assemblées Générales d'Actionnaires sans aucune restriction.▪ Droits à la répartition des bénéfices : Les Membres du Personnel auront droit aux dividendes, sous réserve des conditions liées au prêt dans le cas d'un financement par emprunt, étant entendu que la distribution de dividendes relève de la décision souveraine de l'Assemblée Générale

Négociabilité des actions

- Ordinaire de la BCP.
- Droit à la répartition du boni de liquidation :
- Les titres objet de la présente augmentation de capital de la BCP sont inaliénables pendant une durée de trois (3) ans à partir de la date de règlement-livraison. Dans le cas d'un financement par recours au prêt, la cession des titres devra respecter les conditions mentionnées dans le chapitre X.3.

VI. ELEMENTS D'APPRECIATION DES TERMES DE L'OFFRE

VI.1. INSTANCES AYANT FIXE LES TERMES DE L'OFFRE

Le prix offert dans le cadre de cette opération est de 1 888 DH par action. Ce prix d'émission a été fixé, sur proposition du Conseil d'Administration de la BCP tenu en date du 26 mars 2008, par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP tenue en date du 23 mai 2008. Ce niveau de valorisation représente une décote de 20% par rapport au cours moyen des 60 dernières séances (2360 DH) précédant le Conseil d'administration du 26 mars 2008.

VI.2. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Les multiples de valorisation boursiers de la BCP, calculés sur la base des données financières et comptables des comptes consolidés certifiés relatifs aux exercices 2006-2007 et sur la base d'un cours de 1 888 dirhams par action, s'établissent comme suit :

	2006	2007
Résultat net part du groupe (MDH)	745	632
Fonds propres part du groupe (MDH)	4 126	4 462
Nombre d'actions	5 888 051	5 888 051
Bénéfice net par action (DH)	126,5	107,3
Fonds propres par action (DH)	700,8	757,7

Source : BCP

Sur la base d'un prix par action de 1888 DH, le titre BCP est valorisé à 17,6 fois les résultats consolidés 2007 et à 2,5 fois les fonds propres consolidés 2007.

	2006	2007
Price Earning - P/E (prix d'acquisition/bénéfice par action)	14,9	17,6
Price to Book - P/B (prix d'acquisition/fonds propres par action)	2,7	2,5

Source : BCP

Pour les besoins de l'évaluation de la BCP, les deux méthodes suivantes ont été retenues :

- Méthode de la moyenne des cours: évaluation par la moyenne des cours boursiers de la BCP en vigueur à la Bourse de Casablanca sur une période allant de 1 à 12 mois ;
- Méthode des comparables boursiers: évaluation fondée sur la base des multiples moyens des banques cotées.

VI.2.1. Moyenne des cours boursiers

Le tableau ci-dessous traduit le niveau de décote de l'opération sur la base du dernier cours de bourse de la BCP au 05 août 2008 et des moyennes des cours de clôture à cette date.

Période	Cours en DH	Décote de 1888 DH par rapport au cours
Cours au 05/08/08	2680	30%
3 mois	2526	25%
6 mois	2472	24%
9 mois	2418	22%
12 mois	2436	22%
Moyenne	2507	25%

Source : BCP

VI.2.2. Comparables boursiers

Cette méthode consiste à comparer le multiple implicite du résultat net (P/E) et le multiple des fonds propres (P/B) de la BCP issus du prix de l'augmentation de capital, aux multiples moyens d'un échantillon de sociétés comparables cotées à la Bourse de Casablanca, en considérant leurs comptes consolidés au 31/12/2007.

Echantillon	Résultat Net 2007 (MDH)	Fonds Propres 2007 (MDH)	Capitalisation au 05/08/ 2008 (MDH)
AttijariWafa Bank	2 454	16 947	62 724
BCP	632	4 462	15 780
BMCE	1 274	7 950	49 213
BMCI	666	4 031	11 606
CDM	363	2 285	7 213

Source : BCP

Les ratios de valorisation ressortent comme suit :

Echantillon	P/E 07*	P/B 07**
AttijariWafa Bank	25,56	3,70
BCP	24,98	3,54
BMCE	38,63	6,19
BMCI	17,43	2,88
CDM	19,86	3,16
Moyenne (hors BCP)	25,37	3,98

* : P/E 07 = Capitalisation au 05/08/08 / Résultat net 2007

** : P/B 07 = Capitalisation au 05/08/08 / Fonds propres 2007

Source : BCP

La valorisation de la BCP est comprise dans une fourchette de 16 028 à 17 765 MDH, avec une moyenne de 16 897 MDH, induisant une décote moyenne de 34% par rapport au prix de l'opération.

	P/E 07	P/B 07	Moyenne
Valorisation totale (MDH)	16 028	17 765	16 897
Valorisation/ action	2 722	3 017	2 870
Décote/Surcote/1888 DH	31%	37%	34%

Source : BCP

VI.2.3. Evolution du cours de la BCP

Les cours de clôture enregistrés ainsi que le volume des transactions sur le marché central des titres BCP se résument comme suit :

Période d'observation annuelle :

	2006	2007	2008 (*)
Cours plus haut (DH)	1 900	2 898	2 800
Cours plus bas (DH)	754	1 860	2 240
Nombre de titres traités	1 031 924	1 119 534	673 320
Volume des transactions (KDH)	1 262 398	2 654 995	1 699 361

(*) jusqu'au 05/08/2008

Source : BCP

Période d'observation trimestrielle :

	Août-Oct 2007	Nov 2007- Janv 2008	Fév-Avr 08	Mai-Juil 2008
Cours plus haut (DH)	2 695	2 455	2 635	2 800
Cours plus bas (DH)	2 369	2 090	2 240	2 251
Nombre de titres traités	212 155	470 335	213 897	346 706
Volume des transactions (KDH)	537 230	1 052 254	533 613	894 957

Source : BCP

Période d'observation mensuelle :

	Février 2008	Mars 2008	Avril 2008	Mai 2008	Juin 2008	Juillet 2008
Cours plus haut (DH)	2 635	2 531	2 400	2 525	2 640	2 800
Cours plus bas (DH)	2 410	2 320	2 240	2 251	2 461	2 479
Nombre de titres traités	152 028	39 668	22 201	82 281	115 176	149 249
Volume des transactions (KDH)	387 033	94 898	51 682	199 019	296 173	399 765

Source : BCP

VI.3. SYNTHESE DES VALORISATIONS DE LA BCP

	Cours en DH	Décote de 1888 DH par rapport au cours
Cours au 05/08/08	2 680	30%
3 mois	2 526	25%
6 mois	2 472	24%
9 mois	2 418	22%
12 mois	2 436	22%
Moyenne des cours	2507	25%
P/E	2 722	31%
P/B	3 017	37%
Moyenne des comparables boursiers	2 870	34%

Source : BCP

VII. COTATION EN BOURSE

Secteur d'activité : Banques
 Libellé : Banque Centrale Populaire

Ticker : BCP
 Code valeur : 8000
 Code ISIN : MA0000011348
 Compartiment : Premier
 Mode de cotation : Continu
 Date de cotation : 03 octobre 2008

VIII. CONSEILLER ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et Coordinateur global	BCP	101, Bd Zerktouni - Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca	ICF Al Wassit	29, Rue Bab Mansour - Espace Porte d'Anfa - Casablanca
Organisme placeur :	BCP	101, Bd Zerktouni - Casablanca
	BP Centre-sud	Av. Hassan II – B.P. 246 - 80000 Agadir
	BP Nador - Al Hoceima	113, Bd. El Massira – B.P. 86 – 62000 Nador
	BP Casablanca	4, Av. Moulay Rachid – Espace Porte d'Anfa-20000 Casablanca
	BP El Jadida - Safi	7, Av. Med VI – 24000 El Jadida
	BP Fès - Taza	Rue Allal Loudiyi – B.P. 276 – Ville Nouvelle – 30000 Fès
	BP Laâyoune	9, Bd. Mohamed V – B.P. 82 – 70000 Laâyoune
	BP Marrakech – Béni Mellal	Av. Abdekerim Khattabi – Route de Casablanca – B.P. 968 – 40001 Marrakech
	BP Meknès	4, rue d'Alexandrie – Ville Nouvelle – 50000 Meknès Principal – B.P. 222
	BP Oujda	34, Bd. Derfoufi – B.P. 440 – 60000 Oujda
	BP Rabat - Kenitra	3, Av. Trablès – B.P. 6 – 11100 Rabat
	BP Tanger - Tétouan	76, BD. Med V – B.P. 313 – 90000 Tanger

IX. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordres	Étapes	Date
1	Réception du dossier complet de l'opération par la Bourse de Casablanca	08/08/08
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation relatif à l'augmentation de capital et du calendrier de l'opération	12/08/08
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par le CDVM	12/08/08
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération	13/08/08
5	Publication de l'extrait de la Note d'Information par la BCP	05/09/08
6	Ouverture de la période de souscription	11/09/08
7	Clôture de la période de souscription	19/09/08
8	Réception des souscriptions par la Bourse	23/09/08
9	Centralisation des souscriptions	24/09/08
10	Ratification de l'augmentation de capital par l'instance de décision	25/09/08
11	Réception par la Bourse de Casablanca du PV du Conseil d'Administration de la BCP ayant ratifié l'augmentation de capital et de la lettre comptable de Maroclear	25/09/08
12	Allocation des titres et remise des résultats de l'opération à la BCP par la Bourse de Casablanca	26/09/08
13	- Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote par la Bourse - Enregistrement de la transaction en bourse - Assimilation et cotation	03/10/08
14	Règlement / Livraison	08/10/08
15	Prélèvement par la Bourse de Casablanca de la commission d'enregistrement	09/10/08

X. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

L'acquisition des actions BCP se fera par la remise, par chaque membre du personnel bénéficiaire d'un ordre de souscription, dûment signé par ses soins ou par toute personne mandatée par lui à cet effet et ce, au cours de la période de souscription.

Les souscriptions seront recueillies par les agences bancaires du réseau des Banques Populaires Régionales et par la BCP.

X.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites du 11 au 19 septembre 2008 inclus.

X.2. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

X.2.1. Conditions d'éligibilité

Les membres du personnel éligibles à la présente augmentation de capital doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre salarié, titulaire au 30 juin 2008, du Crédit populaire du Maroc (appartenant à la Banque Centrale Populaire, aux Banques Populaires Régionales ou détachés de la Banque Centrale Populaire auprès de ses filiales au Maroc ou à l'étranger) ;
- Etre actif pendant la période de souscription.

La participation des membres du personnel du CPM à l'opération d'augmentation de capital de la BCP ne revêt pas un caractère obligatoire.

X.2.2. Formule proposée

La BCP offre, par la présente, l'opportunité aux membres du personnel du CPM de participer à son capital. La formule proposée se décline comme suit :

- Chaque salarié peut souscrire à un nombre d'actions qui lui est réservé, pour un montant équivalent à 6 mois de son salaire brut;
- Le salarié qui souhaite bénéficier d'un nombre d'actions supérieur à celui qui lui a été réservé et dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel n'est pas totalement souscrite, sera servi sur ce reliquat d'actions non souscrites. Le mode d'attribution sera par itération avec priorité aux demandes les plus fortes. Ce mécanisme consiste à attribuer, par itération, une action par souscripteur dans la limite de sa demande jusqu'à épuisement du nombre d'actions restantes.

Il n'est pas instauré un minimum de souscription pour participer à la présente opération.

Les membres du personnel du CPM seront informés individuellement, par la BCP, du nombre d'actions qui leur a été réservé.

X.2.3. Période d'inaliénabilité des titres

Les actions achetées seront inaliénables pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de règlement-Livraison. Les souscripteurs s'engagent à garder les actions souscrites pendant la durée définie ci-dessus afin de bénéficier de la présente opération.

Toutefois, les souscripteurs ou leurs ayants-droit ont la possibilité de céder leurs actions dans les cas ci-après :

- Accession à la propriété principale ;
- Mariage ;
- Divorce avec garde d'enfants ;
- Invalidité du souscripteur ;
- Décès du souscripteur.

X.2.4. Départ en retraite et décès

Les actions acquises dans le cadre de cette augmentation de capital réservée au Personnel, demeureront régies par l'ensemble des conditions de l'opération, sans déchéance du terme, en cas de :

- Départ en retraite du souscripteur entre la Date de Clôture de l'opération et la date d'expiration de la période d'inaliénabilité ;
- Décès du souscripteur. Dans ce cas, ses ayant-droit bénéficieront des mêmes conditions que celles réservées au souscripteur décédé.

X.2.5. Rupture du contrat de travail

Les membres du personnel du CPM, dont le contrat de travail avec leur employeur est rompu sans être repris par une autre entité du CPM, et ce avant l'expiration de la période d'inaliénabilité temporaire de trois (3) années visée ci-dessus, doivent rembourser la différence

entre le prix d'achat (1888 DH) et le prix de clôture du dernier jour de la période de souscription.

X.3. FINANCEMENT DE L'OPERATION DE SOUSCRIPTION

Un financement à hauteur de six (6) mois de salaire moyen brut¹, hors avantages liés à la fonction et primes événementielles, sera proposé aux membres du personnel éligibles, auquel ces derniers peuvent avoir recours, à leur convenance, afin de financer tout ou une partie des actions à acquérir dans le cadre de cette opération.

Il s'agira d'un crédit sur une durée de cinq (5) ans à remboursement in fine octroyé par la BCP ou les BPR, ne faisant pas appel à la capacité d'endettement des membres du personnel. Le montant des intérêts et du principal sera payé in fine.

Recours au prêt

Le recours au prêt est une faculté offerte aux membres du personnel et non une obligation.

Ainsi, ces derniers pourront librement décider :

- de ne pas avoir recours au prêt proposé ; ou
- d'avoir partiellement recours au prêt proposé dans le cadre de cette augmentation de capital ; ou
- de recourir totalement au prêt.

Montant du prêt

Le montant du prêt qui sera accordé à chaque souscripteur, correspondra à l'équivalent de six (06) mois de salaire moyen brut hors avantages liés à la fonction et primes événementielles.

Le montant du prêt comprend également la commission due à la Bourse de Casablanca (0,1%) et l'assurance Crédit (0,52%).

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt est fixé à :

- 2,25% l'an, toutes taxes comprises pour un montant inférieur ou égal à 400 000 Dh;
- 3,75% l'an, toutes taxes comprises pour un montant supérieur à 400 000 Dh.

Remboursement anticipé

Les membres du personnel participant à la présente opération auront la faculté de rembourser à tout moment par anticipation, et sans pénalités, tout ou partie du montant du principal du prêt et des intérêts.

En cas de rupture du contrat de travail d'un membre du personnel, le montant du principal du prêt et des intérêts sera exigible de manière anticipée et immédiate. Le remboursement de la différence entre le prix d'achat (1888 DH) et le prix de clôture du dernier jour de la période de souscription sera également exigible.

Nantissement des actions

Les actions acquises dans le cadre de la présente opération, par le biais d'un prêt, seront nanties au profit de l'organisme prêteur, en l'occurrence la BCP ou les BPR, jusqu'à remboursement du principal et des intérêts afférents au prêt.

¹ Les 6 mois de salaire brut moyen correspondent au salaire brut annuel perçu par le collaborateur divisé par 2.

Les actions acquises par les souscripteurs sans avoir recours à un financement bancaire ne seront pas nanties. Toutefois, ces actions seront inaliénables pour une durée de trois (3) ans (Voir parties X.2.3 relatives à la période d'inaliénabilité des titres).

Dividendes

A titre de garantie de remboursement du Prêt, les dividendes dont bénéficieront les membres du personnel attachés aux actions acquises au moyen du Prêt, ne leur seront pas versés et resteront bloqués pendant toute la durée du prêt dans un compte rémunéré au jour le jour au taux moyen pondéré « TMP » publié par Bank Al Maghrib sur Reuters.

A la date de remboursement du Prêt, les dividendes serviront en priorité à rembourser le montant du principal du prêt et les intérêts y afférents, le surplus devant être, le cas échéant, versé aux membres du personnel.

X.4. FRAIS D'INTERMEDIATION ET DE GESTION

Les frais d'intermédiation (commission de la société de bourse et frais de règlement / livraison) inhérents à la participation des membres du personnel à l'opération seront pris en charge par les employeurs (BCP, BPR et les filiales) des membres du personnel ayant souscrit à l'opération. La commission due à la Bourse de Casablanca (0,1%) sera supportée par le salarié.

Les frais de gestion et de tenue des comptes titres individuels inhérents au déblocage des avoirs des membres du personnel ayant souscrit à l'offre seront également pris en charge par le salarié.

X.5. MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE

Les titres souscrits doivent être logés dans un compte titres au nom de la personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration.

Tout bulletin doit être signé par le souscripteur lui-même. Les souscriptions multiples sont interdites. En cas de souscription au comptant, l'organisme de placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements.

L'attention des souscripteurs est attirée par le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement, avec garantie de l'équivalent de six (6) mois de salaire brut en actions.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

Le bulletin de souscription indiquera notamment :

- Le nombre entier d'actions à acquérir et objet de l'ordre d'achat (ce nombre doit être inférieur ou égal au nombre d'actions réservées);
- Le nombre d'actions que le salarié serait disposé à acquérir au-delà du nombre d'actions qui lui ont été réservées, dans le cas où le nombre total d'actions acquises par les membres du personnel serait inférieur au nombre total d'actions réservées dans le cadre de l'augmentation de capital de la BCP.

X.6. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Les organismes placeurs, en l'occurrence les agences des Banques Populaires Régionales et la BCP, doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à la liste des membres du personnel fournie par la DRH Groupe.

Ils doivent également obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories ci-dessous, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques non résidentes et non Marocaines.	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.

XI. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

XI.1. REGLES D'ATTRIBUTION

Le nombre de titres alloués est de 295 755 actions, soit 5,02% du capital social de la BCP.

La formule proposée dans le cadre de la présente augmentation de capital, se décline comme suit :

- Un nombre d'actions, équivalent à six (6) mois de salaire brut moyen hors avantages liés à la fonction et primes événementielles, est réservé pour chaque salarié ;
- Le salarié qui a explicitement fait la demande d'un nombre supérieur à celui qui lui a été réservé et dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel n'était pas souscrite, sera servi sur ce reliquat d'actions non souscrites. Le mode d'attribution sera par itération avec priorité aux demandes les plus fortes. Ce mécanisme consiste à attribuer, par itération, une action par souscripteur dans la limite de sa demande jusqu'à épuisement du nombre d'actions restantes.

Si le nombre de titres à allouer n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Si le volume des souscriptions correspondant à 6 mois de salaire brut moyen hors avantages liés à la fonction et primes événementielles, demeure inférieur au montant de l'opération, la différence est attribuée aux souscripteurs ayant formulé une demande supérieure, et ce au prorata des demandes de souscriptions.

XII. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

XII.1. CENTRALISATION

L'ensemble des souscriptions effectuées auprès du réseau des BPR et de la BCP sera regroupé auprès de la BCP. Cette dernière devra remettre à la Bourse de Casablanca, sous forme de clé USB, le 23 septembre 2008 à 12h00 le fichier des souscripteurs ayant participé à la présente opération.

Le 26 septembre 2008 la Bourse de Casablanca communiquera les résultats globaux de l'allocation à la BCP.

XII.2. ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

Il sera procédé à l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions correspondantes à cette opération le 03 octobre 2008. Le prix d'enregistrement correspondra au cours des actions BCP fixé dans le cadre de cette opération.

XII.3. SOCIETE DE BOURSE CHARGEE D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement de l'ensemble des transactions concernant les titres créés s'effectuera à la Bourse de Casablanca par l'entremise de la société de bourse ICF Al Wassit.

XIII. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

Le règlement et la livraison des titres interviendront le 08 octobre 2008. L'organisme mandaté par l'émetteur pour l'inscription desdits titres en compte est la BCP. Sur instruction des avis d'opéré (AO) et conformément aux procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca, le compte Bank Al-Maghrib de l'Etablissement Dépositaire sera mouvementé des fonds correspondants à la valeur des actions attribuées aux membres du personnel.

Il est à rappeler que la BCP est seul dépositaire des titres mis en vente dans le cadre de la présente opération.

XIV. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote du 03 octobre 2008 et par la BCP dans un journal d'annonces légales du même jour.

XV. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les membres du personnel désireux de participer à la présente opération sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XV.1. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES

XV.1.1. Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du code général des impôts (CGI), les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 24 000 Dh ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

XV.1.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

XV.2. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

XV.2.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XV.2.2. Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XV.3. TRAITEMENT FISCAL DE LA DECOTE

Selon la réglementation en vigueur, la décote accordée par l'employeur à ses membres du personnel est exonérée de l'IR à condition que :

- Le montant de la décote ne dépasse pas 10% de la valeur de l'action au moment de la souscription ;
- Les actions souscrites ne soient pas cédées pendant un délai d'indisponibilité de 3 ans courant à compter de la souscription.

Le montant de la décote qui dépasse la limite ci-dessus est imposé à l'IR en tant qu'avantage en argent.

En cas de cession anticipée avant le délai de 3 ans, la décote exonérée devient imposable avec application des amendes et majorations en vigueur.

En cas de décès ou d'invalidité du salarié, il n'est pas tenu compte du délai précité.

Par contre, la décote accordée au personnel des BPR ne bénéficie pas de l'exonération d'impôt, puisque l'article 57- 14° du CGI relatif aux exonérations à l'IR stipule que :
« L'abondement supporté par la société employeuse dans le cadre de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par ladite société à ses salariés décidée par l'assemblée générale extraordinaire ;

Par abondement, il faut entendre la part du prix de l'action supportée par la société et résultant de la différence entre la valeur de l'action à la date de l'attribution de l'option et le prix de l'action payé par le salarié »

Il en découle que, sous réserve des deux conditions ci-dessus, l'exonération en question profite uniquement aux propres salariés de la BCP.

XVI. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,3% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les honoraires du conseil juridique ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- Les frais de communication ;
- La cotation à la Bourse de Casablanca ;
- La commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.

PARTIE III

**PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est désormais régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de onze (11) Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

▪ Dénomination sociale	▪ Banque Centrale Populaire - BCP
▪ Siège social	▪ 101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
▪ Numéro de téléphone	▪ (212) 22 20 25 33 / 22 22 41 11 / 22 22 25 89
▪ Numéro de fax	▪ (212) 22 22 26 99 / 22 20 93 40
▪ Site Internet	▪ www.bcp.ma
▪ Forme juridique	▪ La BCP a été transformé d'une Société Coopérative à Capital Variable en Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration, en vertu des dispositions de l'article 16 de la loi N° 12-96 précitée.
▪ Date de création	▪ La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 16 chaabane 1380 (2 février 1961) sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
▪ Durée de vie	▪ 99 ans
▪ Numéro du registre de commerce	▪ R.C. Casablanca N° 28173
▪ Exercice social	▪ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
▪ Objet social	<p>Selon l'article 5 des statuts, la BCP a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations de Banque : <p>La BCP a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993 qui a été complété et modifié par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et en vertu de l'Article 18 de la Loi n° 12-96.</p> <p>La BCP exerce ses activités bancaires sous la tutelle et le contrôle administratif, technique et financier du comité directeur du CPM.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisme Central Bancaire des Banques Populaires Régionales : <p>La BCP, organisme central bancaire des BPR, est régie par la loi n°12-96 précitée. A ce titre, elle est chargée :</p>

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du CPM ;
- du refinancement des BPR, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du CPM ;
- de l'établissement, en cas de besoin, et sous réserve des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) précité et des dispositions des articles 21 et 54 de la loi n° 12/96 précitée, du bilan consolidé de l'ensemble des organismes du Crédit Populaire du Maroc
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des excédents de trésorerie des BPR, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM, du fonds de soutien du CPM, de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, et l'Administration fiscale ;
- de toute mission qui lui est conférée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'Article 11 de la loi n° 12-96 précitée

En vertu des dispositions de l'article 55 de la loi N° 12/96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, à titre transitoire, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

- Activités pour le compte du Comité Directeur :

En vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n° 12-96 précitée, la BCP assure le secrétariat du Comité Directeur du CPM.

Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.

Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.
- Opérations de Fonctionnement, d'Investissement, de Prise de Participation-Filiales :

Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la BCP peut effectuer les opérations

suivantes

- Fonctionnement : La BCP peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

- Investissement : La BCP peut effectuer tous les investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

- Prise de participation dans le capital des BPR : la BCP peut participer au capital d'une BPR sans limitation, à titre provisoire, et exceptionnel lorsque la situation financière de ladite banque le justifie. Toutefois, elle peut, à titre permanent, prendre une participation n'excédant pas 5% dans le capital d'une BPR. Ces participations ne peuvent aboutir dans les deux cas à la prise de contrôle d'une BPR par la BCP au sens de l'article 144 de la loi n°17/95.

Le niveau et les modalités de ces participations sont décidés par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

- Autres prises de participations et filiales : la BCP peut, sous réserve du respect des dispositions du dahir portant loi du 6 Juillet 1993 précité, de la réglementation en vigueur et de l'autorisation du Comité Directeur, prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création, créer ou supprimer toute filiale au Maroc ou à l'étranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au CPM.

Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.

Et plus généralement, la BCP peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Aussi, selon l'article 1er du titre I du Dahir 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés définissant le cadre juridique des établissements

bancaires, la BCP peut effectuer une ou plusieurs des activités suivantes :

- la réception de fonds du public ;
- la distribution de crédits ;
- et la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

La BCP peut aussi effectuer les opérations connexes à l'activité bancaire, telles que les opérations de change; les opérations sur or, métaux précieux et pièces de monnaie; le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; le conseil et l'assistance en gestion de patrimoine; le conseil et l'assistance en gestion financière, l'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises; ainsi que des opérations de location simple de biens mobiliers ou immobiliers.

<ul style="list-style-type: none">▪ Capital social actuel	<ul style="list-style-type: none">▪ 588 805 100 Dirhams, divisé en 5 888 051 actions de valeur nominale de 100 Dirhams chacune.
<ul style="list-style-type: none">▪ Documents juridiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Les documents juridiques suivants : les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire sis au 101, Bd Mohamed Zerktouni.
<ul style="list-style-type: none">▪ Textes législatifs applicables à l'émetteur	<p>De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la Loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 ainsi que la loi 12-96 régissant le Crédit Populaire du Maroc.</p> <p>De par son activité, la BCP est régie par le Dahir 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, ainsi que par le Dahir n° 1-96-83 du 1er août 1996 portant promulgation de la loi n° 15-95 formant code de commerce.</p> <p>De par sa cotation sur la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 ;▪ le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par

	<p>l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01 et la loi n° 44-06 ; ▪ le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables ; ▪ le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ; ▪ le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain ; ▪ et le règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008.
▪ Régime fiscal	▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
▪ Tribunal compétent en cas de litige	▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Prix par action	Valeur nominale	Montant de l'opération	Nombre total d'actions	Capital social post opération
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	1 208 610	450	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	400	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	1 177 610	680	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100

Source : BCP

Conformément au Dahir n° 1-00-357 du 26 décembre 2000 (29 ramadan 1421) portant promulgation de la loi n° 57-00, modifiant la loi n° 12-96 portant réforme du CPM, l'Etat a cédé

en 2002, 21% du capital de la BCP aux BPR. Par ailleurs, le comité transitoire, organe chargé de fixer les modalités et conditions de la privatisation de la banque, s'est réuni le 26 mai 2004 et a validé, après autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances, une offre publique de vente par introduction en bourse de 1 177 610 actions BCP.

II.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 Décembre 2007, le capital social de la BCP est de 588 805 100 Dirhams divisé en 5 888 051 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Selon l'article 17 de la loi n°12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, l'Etat et les Banques Populaires Régionales détiennent et conservent en permanence 51% (cinquante et un pour cent) au moins du capital de la société.

Tout autre actionnaire, personne physique ou morale, ne peut détenir directement ou indirectement une part supérieure à 5% du capital de la société.

Ainsi, au 31/12/2007, le capital de la BCP est détenu à hauteur de 66,3% par l'Etat et les BPR comme le montre le tableau ci-après :

Actionnaires	Avant l'opération (au 31/07/2008)		Après l'opération	
	Nombre Actions	% Capital	Nombre Actions	% Capital
Banque Populaire Centre sud	110 928	1,9%	110 928	1,8%
Banque Populaire El Jadida Safi	110 928	1,9%	110 928	1,8%
Banque Populaire Fes Taza	110 728	1,9%	110 728	1,8%
Banque Populaire Laayoune	110 928	1,9%	110 928	1,8%
Banque Populaire Marrakech Beni Mellal	110 928	1,9%	110 928	1,8%
Banque Populaire Meknes	114 928	2,0%	114 928	1,9%
Banque Populaire Nador Al Hoceima	114 928	2,0%	114 928	1,9%
Banque Populaire Oujda	114 928	2,0%	114 928	1,9%
Banque Populaire Tanger Tetouan	110 928	1,9%	110 928	1,8%
Banque Populaire Casablanca	110 930	1,9%	110 930	1,8%
Banque Populaire Rabat Kenitra	110 928	1,9%	110 928	1,8%
Trésorerie Générale (Etat Marocain)	2 671 683	45,4%	2 671 683	43,2%
CDG	287 926	4,9%	287 926	4,7%
BMCE	186 062	3,2%	186 062	3,0%
Divers (y compris le flottant)	1 510 370	25,7%	1 510 370	24,4%
Salariés			295 755	4,8%
TOTAL	5 888 051	100,0%	6 183 806	100,0%

Source : BCP

Suite à la présente opération, l'Etat et les BPR contrôleront du capital de la BCP. Quant aux salariés, ils détiendront 4,8% de son capital.

Sur les trois derniers exercices, l'actionnariat de la BCP a été marqué par la sortie du tour de table de la CNCA et du léger renforcement de la participation des BPR. La structure de cet actionnariat a évolué comme suit :

Actionnaire	2005		2006		2007	
	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
Trésor	2 671 409	45,37%	2 671 409	45,37%	2 671 409	45,37%
BPR	1 220 004	20,72%	1 220 004	20,72%	1 229 425	20,88%
CDG	287 926	4,89%	287 926	4,89%	287 926	4,89%
BMCE	186 062	3,16%	186 062	3,16%	186 062	3,16%
CNCA	287 926	4,89%	287 926	4,89%		
Divers Actionnaires	1 234 135	20,96%	1 234 135	20,96%	1 513 229	25,70%
TOTAL	5 888 051	100%	5 888 051	100%	5 888 051	100%

Source : BCP

II.3. PACTES D'ACTIONNAIRES

Néant.

II.4. INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES DIRIGEANTS

Concernant l'intention des actionnaires contrôlant la BCP, en l'occurrence le Trésor et les BPR, de céder la totalité ou une partie de leurs actions ou d'acquérir d'autres actions, dans les 12 mois suivant l'opération d'augmentation de capital, la loi 12/96 stipule dans son article 17 que ces actionnaires doivent détenir et conserver en permanence 51% (cinquante et un pour cent) au moins du capital de la société.

Par ailleurs, les dirigeants de la BCP peuvent envisager de participer à cette opération.

II.5. RESTRICTIONS A LA NEGOCIABILITE DES TITRES

Selon l'article 17 de la loi 12-96, le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banques Populaires Régionales. Toute autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque centrale populaire.

II.6. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les porteurs d'actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un des seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui lui sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuil »

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, qui vient à céder tout ou une partie des ces actions ou de ces droits de

vote, doit en informer cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter, s'il franchit à la baisse, l'un de ces seuils de participation ».

Néanmoins, selon l'article 17 de la loi n°12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, l'Etat et les Banques Populaires Régionales détiennent et conservent en permanence 51% (cinquante et un pour cent) au moins du capital de la BCP.

Tout autre actionnaire, personne physique ou morale, ne peut détenir directement ou indirectement une part supérieure à 5% du capital de la BCP.

II.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 42 des statuts de la BCP, les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la loi 12/96 précitée, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 44 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2005	2006	2007
Résultat social	419	578	553
Dividendes distribués	165	236	283
Taux de distribution des dividendes (*)	42%	56%	49%
Résultat net par action (DH)	71	98	94
Dividende par action (DH)	28	40	48

(*) : (Résultats n/Bénéfices n-1)
 Source : BCP-Comptes sociaux

La BCP a mis en place, dès l'exercice clos le 31 décembre 2005, une politique de distribution de dividendes régulière et adaptée en fonction de la conjoncture, de ses résultats bénéficiaires et de ses besoins de financement.

Au titre de l'exercice 2007, la Banque Centrale Populaire a procédé à la distribution d'un dividende de 48 dirhams par action proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, le montant des dividendes qui sera mis en distribution sera déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

III. MARCHE DES TITRES DE LA BCP

Les actions de la Banque Centrale Populaire sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le libellé BCP. Au 31 décembre 2007, le flottant du titre BCP s'élève à plus de 20% du capital social de la banque. La performance réalisée par le titre BCP depuis son inscription à la cote de la Bourse de Casablanca (soit le 06/07/2004) jusqu'au 17 avril 2008 ressort à 189%.

La BCP n'a émis aucun titre de créance ou de capital sur le marché local ou étranger.

IV. NOTATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

Dans son rapport publié en janvier 2008, Standard and Poor's renouvelle sa confiance au Groupe Banques Populaires en lui attribuant, pour la quatrième année consécutive, la note de contrepartie « BB+ à long terme, B à court terme et des perspectives de développement stables ». Il s'agit d'une notation officielle à laquelle le Groupe s'astreint volontairement depuis huit ans. Le rating de 2008 consacre ainsi, les bonnes performances du Groupe, avec un profil financier très solide, une liquidité élevée, une rentabilité adéquate et une bonne capitalisation – la plus importante du secteur bancaire marocain –.

L'agence de notation souligne en outre, la place de deuxième groupe bancaire Marocain en termes de total bilan–, avec un total actif consolidé à fin juin 2007, de 147,1 milliards de dirhams. Le rapport indique que le Groupe offre ses services à 2,5 millions de clients à travers

un réseau de plus de 600 agences bancaires au 30 juin 2007 et détient une part de marché par rapport au secteur bancaire d'environ 27% en dépôts clientèle –19,0% en ressources locales et 55,3% en dépôts MRE–.

Les opérations internationales font partie du cœur de métier du Groupe et afin de servir ses clients MRE, le GBP a une forte présence à l'étranger, notamment en France, en Belgique, en Espagne et au Canada. En dépit d'une concurrence de plus en plus exacerbée sur ce marché, Standard & Poor's pense que le Crédit Populaire du Maroc est en mesure de protéger sa position de leader.

La qualité des actifs, malgré son amélioration, demeure en dessous de la moyenne avec un taux de créances en souffrance de 8,7% au 30 juin 2007. Sur une note positive, les créances en souffrance sont couvertes de manière adéquate par les provisions, avec un taux de couverture de 75% à la même période. Cette amélioration sensible du taux de créances en souffrance est due, principalement, à une croissance rapide des crédits avec une relative stabilité du stock des créances en souffrance. A l'avenir, nous projetons une poursuite de l'amélioration de la qualité des créances tant qu'il n'y ait pas de turbulences économiques majeures ou de crise du secteur immobilier. Le portefeuille des crédits est peu concentré.

Concernant la rentabilité des activités du groupe, l'agence de notation internationale estime qu'elle est adéquate eu égard au profil de risque de la banque et à son volume d'affaires. En dépit de l'étendue de son réseau d'agences bancaires et du poids des charges du personnel, le coefficient d'exploitation du Groupe – ajusté selon les normes de l'agence de notation – s'est sensiblement amélioré durant les cinq dernières années, pour atteindre 42,2% au 30 juin 2007.

La qualité des résultats de la BCP s'améliore d'année en année avec un accroissement des revenus autres que ceux générés par les intérêts clientèle. Ils représentent près de 20% des revenus globaux. Cette contribution devrait augmenter à l'avenir avec le renforcement de la politique de diversification et d'investissement dans des fonds d'investissements.

La gestion des risques d'entreprise au niveau de la Banque Centrale Populaire est adéquate. Standard and Poor's estime que l'organisation est bien imprégnée de la culture risque. Au titre de la mise en œuvre des directives Bâle II, il est à noter que la banque prévoit l'adoption de l'approche standard en ce qui concerne le risque de crédit et la mise en place de l'approche « Indicateur de Base » pour les risques opérationnels, avant d'implémenter progressivement les approches avancées. Le projet Bâle II est perçu à l'échelon de l'organisation, comme une opportunité pour renforcer davantage la gestion globale des risques.

Le rapport indique enfin que la stratégie de développement du Groupe Banques Populaires est axée principalement sur la consolidation d'une position dominante sur le marché domestique et le développement sélectif dans les pays voisins. Ainsi, outre le maintien de sa forte position commerciale au Maroc et à l'étranger avec la clientèle MRE, le Groupe vise à accroître le volume de ses opérations de Corporate Banking et à développer davantage ses interventions auprès des plus grandes entreprises marocaines. Dans ce domaine, la grande capitalisation du Groupe représente un atout important en comparaison avec ses pairs.

En définitive, Standard & Poor's s'attend à ce que le Groupe maintienne une performance financière stable, une base de clientèle étendue, une large base de dépôts et une position de leader sur le plan commercial.

V. ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

V.1. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration

Quorum

L'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

L'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

V.2. ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des Finances prévue par la loi n° 12/96 précitée.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

L'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

V.3. CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par:

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- un mandataire désigné en justice à la demande :
 - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
 - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation. Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, cet avis peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

V.4. ORDRE DU JOUR

L'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

V.5. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

V.6. QUORUM - DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

VI. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA BCP

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques composé de la BCP et des BPR. La réforme du Crédit Populaire du Maroc (Article 16 de la Loi 12-96 promulguée par le Dahir n° 1-00-70 du 17 octobre 2000) a induit un changement organisationnel et juridique de la BCP qui est passée d'une Société Coopérative à Capital Variable (Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961) à une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

VI.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La BCP est administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres dont 3 représentants des Banques Populaires Régionales (BPR). Le Conseil d'Administration de la BCP est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de la banque

tels qu'ils sont prévus par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes à l'exception de ceux réservés par la loi 12-96 au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

Nomination et durée des fonctions

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 4 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Actions de garantie :

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions. Ces actions sont indivisiblement affectées à la garantie de la responsabilité que peuvent encourir les administrateurs collectivement ou individuellement à l'occasion de la gestion de la société ou même d'actes qui leur seraient personnels.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois. Les actions de garantie sont nécessairement nominatives, elles sont inaliénables. Cette inaliénabilité est mentionnée sur le registre des transferts de la société.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les lois 17/95 et 12/96 précitées respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;
- Il soumet, à l'accord préalable du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, les ouvertures de crédit qui dépassent les niveaux au delà desquels la Société se propose de les soumettre audit Comité.

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la loi 12/96.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

En revanche, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société et sur décision préalable du conseil, les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, suivant la procédure prévue à l'article 26 ci-après.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par le Commissaire du Gouvernement, sur la base d'un ordre du jour déterminé et préalablement communiqué aux membres du Conseil et ce, après obtention de l'accord de l'Autorité Gouvernementale Chargée des Finances.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre le Conseil peut être convoqué par des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des présents statuts.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Au 03 Avril 2008, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date 1ère nomination	Date renouvellement mandat	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président Directeur Général	Assemblée Générale du 23/05/2008		Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
M Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
M Zouhair CHORFI	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
M Mohammed Rachid El FIIHRI	Architecte chargé des Relations avec le Groupe AL OMRANE au Ministère Chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace.	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
M Bousselham HILIA	Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
M Hassan DABZAT	Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
M. Ali HARRAJ	Représentant permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Conseil d'Administration 01/02/2008		Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
Banque Populaire de Rabat-Kenitra	Représentée par son Président du Directoire M Ahmed ASSALHI	Assemblée Générale du 25/05/2005		Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	Représentée par son Président du Directoire M El Mehdi AMRANI JOUTEY	Assemblée Générale du 25/05/2005		Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008
Banque Populaire de Meknès	Représentée par son Président du Directoire M Abdelaziz TRACHEN	Assemblée Générale du 25/05/2005		Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 4 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 régissant les SA.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la banque (art.21 des statuts). Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des directeurs généraux ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;
- Il soumet, à l'accord préalable du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, les ouvertures de crédit qui dépassent les niveaux au-delà desquels la société se propose de les soumettre audit comité.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

VI.2. LE COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur est composé de 10 membres dont :

- Cinq présidents des conseils de surveillance des BPR élus par leurs pairs;
- Cinq représentants du conseil d'administration de la BCP nommés par ledit conseil.

Au 03 Avril 2008, la composition du Comité Directeur se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président	1 ^{er} Février 2008	18-janv-09
M. Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	18-janv-05	18-janv-09
M. Zouhair CHORFI	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	18-janv-05	18-janv-09
M. Bousselham HILIA	Secrétaire Général du Département du Commerce, de l'Industrie au Ministère du Commerce de l'Industrie et des Nouvelles Technologies	18-janv-05	18-janv-09
M. Hassan DABZAT	Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales	18-janv-05	18-janv-09
M. Mostapha SAJID	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Casablanca	18-janv-05	18-janv-09
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	18-janv-05	18-janv-09
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	18-janv-05	18-janv-09
M. Driss HOUAT	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire d'Oujda	18-janv-05	18-janv-09
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Meknès	17-juil-07	18-janv-09

Le Comité Directeur élit, parmi ses membres, un président dont la nomination est soumise à la ratification du Ministre des finances.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

Conformément au PV du CA en date du 1^{er} février 2008, M. BENCHAABOUN est le représentant du CA de la BCP au comité directeur du CPM.

VI.3. COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la BCP a mis en place un comité d'audit, chargé de l'assister en matière de contrôle interne. Ce comité est composé du Président Directeur Général de la BCP et de deux Administrateurs non dirigeants (Mr Zouhair CHORFI, Directeur de la Direction du Trésor & des Finances Extérieures, et Mr Hassan DEBZAT, Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales). Assistent également M. KHAOUA, Commissaire du Gouvernement auprès du CPM, l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Ce comité se réunit semestriellement et a pour attributions :

- l'évaluation du contrôle interne : appréciation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place, ainsi que de la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- le suivi de l'activité de l'audit interne : approbation de la charte d'audit, et appréciation du plan annuel et des moyens humains et matériels alloués à la fonction, et proposition le cas échéant des mesures permettant d'assurer une qualité de ses services ;
- le suivi de l'activité des commissaires aux comptes : émission d'un avis sur les propositions de nomination/révocation et les conditions d'engagements des commissaires aux comptes, vérification, sur la base des rapports des commissaires aux comptes, de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, et appréciation de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés.

Il est prévu de proposer au prochain Conseil d'Administration qui sera tenu le 24 septembre 2008, l'instauration d'un comité des nominations et rémunérations.

VI.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT MOHAMED BENCHAABOUN

M. Mohamed BENCHAABOUN est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP, il s'agit de :

Filiales	Titre
Alistitmar Chaâbi	Président du Conseil de Surveillance
Assalaf Chaâbi	Président du Conseil de Surveillance
BCDM (Banque Chaâbi du Maroc)	Président du Conseil d'Administration
Chaâbi Leasing	Président du Conseil de Surveillance
Chaâbi LLD	Président du Conseil de Surveillance
Dar-Addamane	Vice-président du Conseil d'Administration
ICF Al Wassit	Président du Conseil de Surveillance
Maroc Assistance Internationale	Président du Conseil de Surveillance
Mediafinance	Président du Conseil de Surveillance
Fonds Moussahama I	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama II	Président du Conseil d'Administration
Chaâbi Moussahama	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour le Micro Crédit	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour la Création d'Entreprises	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour l'Education & la Culture	Président du Conseil d'Administration
Fonds Igrane	Administrateur
Fonds de l'oriental	Administrateur
Fonds AM Invest Morocco	Administrateur
Martco	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Administrateur
Barid Al Maghrib	Administrateur

Source : BCP

VI.5. ORGANES DE CONTROLE DE LA BCP

La BCP est soumise au contrôle de Bank Al-Maghrib dans les conditions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 Juillet 1993 précité et les textes pris pour son application.

Le contrôle est également exercé par deux ou plusieurs commissaires aux comptes chargés des missions de contrôle et du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la loi 17-95, et par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Commissaire du Gouvernement dans les conditions des chapitres VI et VII de la loi 12-96.

a. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de trois exercices éventuellement renouvelable, qui expire après la réunion statuant sur les comptes du dernier exercice pour lequel ils sont nommés.

Ils doivent être inscrits au tableau de l'ordre des Experts Comptables.

Le commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Si, à l'expiration de ses fonctions, il est proposé à l'Assemblée de ne pas renouveler son mandat, le commissaire aux comptes a le droit d'être entendu par l'Assemblée, s'il le demande.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent demander, dans les conditions prévues par la loi, la récusation du ou des commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale et demander la désignation d'un ou de plusieurs commissaires qui exercent leurs fonctions en leur place.

Si l'Assemblée Générale omet de nommer un commissaire aux comptes, tout actionnaire peut demander au Président du Tribunal statuant en référé d'en désigner un, les Administrateurs dûment appelés.

En cas de faute ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, un ou plusieurs commissaires aux comptes peuvent, à la demande du Conseil d'Administration, d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social, être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale, sinon par le Président du tribunal statuant en référé.

Les commissaires aux comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de l'immixtion dans la gestion, de vérifier les valeurs, livres et documents comptables de la société, et de vérifier la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur.

Ils vérifient également la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats.

Les commissaires aux comptes s'assurent que l'égalité a été respectée entre les actionnaires, sauf les restrictions légales.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes peuvent remplir séparément leur mission, mais ils établissent un rapport commun. En cas de désaccord entre les commissaires aux comptes, le rapport indique les différentes opinions exprimées.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Conseil d'Administration, aussi souvent que nécessaire, les résultats de leurs observations.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de l'exécution des missions qui leurs ont été confiées. Ce rapport sera déposé au siège social quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, laquelle peut déléguer ce pouvoir au Président du Conseil d'Administration.

b. CONTROLE DE L'ÉTAT

Le contrôle de l'Etat sur la Société est assuré par un Commissaire du Gouvernement qui a pour mission de veiller pour le compte de l'Etat au respect par les organismes du Crédit Populaire du Maroc des dispositions de la loi 12-96, ainsi que des missions qui sont confiées au Crédit Populaire du Maroc et en rend compte au Ministre chargé des Finances.

La durée de ses fonctions ne peut dépasser six années, renouvelable une fois.

Le Commissaire du Gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil d'Administration de la Société, ainsi qu'à celles des instances qui en émanent.

Il peut exiger la communication de tout document qu'il estime devoir consulter.

Le Commissaire du Gouvernement dispose du pouvoir de s'opposer, dans un délai de huit jours, à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration.

A cet effet, il peut demander au Conseil d'Administration de procéder à une seconde délibération de toute décision préalablement à sa mise en exécution ; en cas de différend, la décision est réservée au Ministre Chargé des Finances.

Le Commissaire du Gouvernement peut faire au Conseil d'Administration, ainsi qu'aux instances qui en émanent toutes propositions qu'il juge utiles, et ce après obtention de l'accord de Ministre Chargé des Finances.

VII. ORGANES DE DIRECTION

VII.1. ORGANISATION

Les articles 20.2 des statuts de la BCP stipulent que :

« Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président à titre de Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux, ainsi que leur rémunération sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Les Directeurs Généraux sont révocables à tout moment, par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

En cas de décès, de démission ou de révocation de ce dernier, les Directeurs Généraux conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

Articulant de manière opérationnelle, visible, intégrée et effective, les différentes filières-métiers du Groupe et recentrant toute l'organisation sur le client et la satisfaction de ses besoins, la nouvelle organisation vise essentiellement à :

- Orienter les filières-métiers du Groupe vers le développement de fonds de commerce clairement identifiés ;
- Clarifier les rôles et responsabilités des différentes entités qui composent l'organisation du Groupe ;
- Assurer une plus grande proximité et une meilleure intégration entre les structures centrales de la BCP et les structures régionales des BPR ;
- Intégrer tout naturellement, les filiales spécialisées dans les filières-métiers afin de favoriser la réalisation effective des synergies potentielles, le développement

d'approches coordonnées (ventes croisées, ...), et la fertilisation des idées pour le développement d'offres communes. »

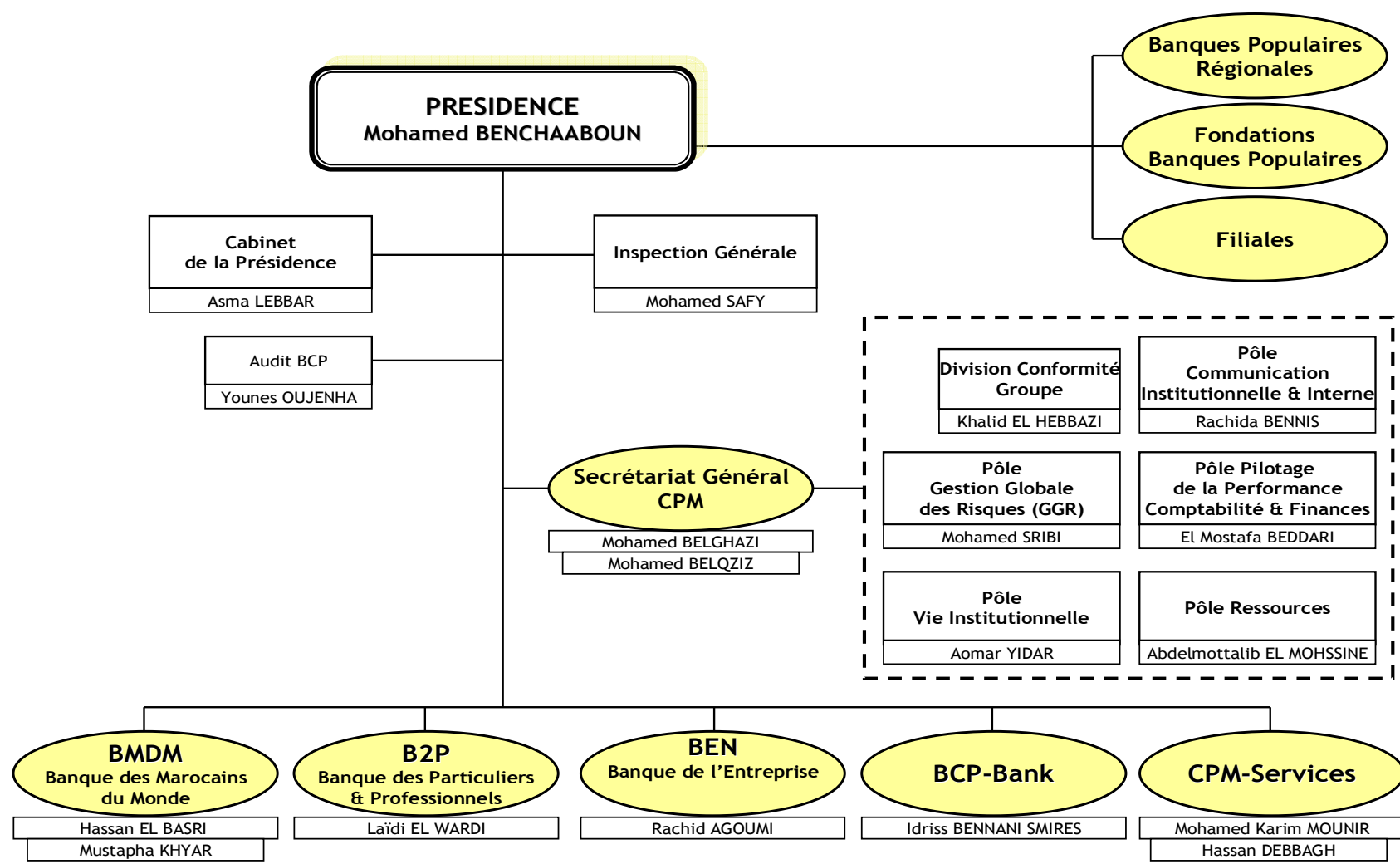
Ainsi, la BCP est organisée autour de quatre « Business Units » opérationnelles correspondant aux principales activités du Groupe :

- La BU « Banque des Marocains du Monde » (BMDM) qui fédère au sein d'une même unité opérationnelle, l'ensemble des fonctions-clés (marketing, animation commerciale et opérations clients) œuvrant pour le développement du fonds de commerce composé de la clientèle des Marocains du Monde ;
- La BU « Banque des Particuliers et Professionnels » (B2P) dont la principale mission est de développer le fonds de commerce composé de la clientèle des Particuliers et des Professionnels ;
- La BU « Banque de l'Entreprise » (BEN) qui a pour principale mission d'accompagner le développement des activités des Entreprises ;
- La BU « BCP-Bank », Banque de Financement, d'Investissement et des Marchés du Groupe.

Pour soutenir les activités des quatre « Business Units » opérationnelles, la BCP dote son organisation de six autres entités qui assurent des missions d'ordre institutionnel ou de support :

- Cinq pôles regroupés au sein d'un Secrétariat Général du CPM :
 1. Vie Institutionnelle
 2. Pilotage de la performance, Comptabilité & Finances
 3. Ressources (Développement du Capital Humain et Moyens Généraux)
 4. Gestion Globales des Risques
 5. Communication Institutionnelle & Interne
- Une entité CPM-Services regroupant des fonctions d'expertise (informatique, organisation, ...) et de traitement (Production Bancaire), qui est au service de ses donneurs d'ordres que sont les Banques Populaires Régionales et les entités de la Banque Centrale Populaire.

L'organigramme du groupe se décline comme suit :



Organigramme CPM - 2 juin 2008

VII.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- M. Mohamed BENCHAAOUN : Né en 1961 et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (1984). Il a entamé sa carrière dans le Groupe Alstom Maroc où il a notamment occupé le poste de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Contrôle de Gestion avant d'être chargé de la Direction Industrielle. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. M. Benchaaboun a rejoint la Banque Centrale Populaire en septembre 1999. En tant que Directeur Général Adjoint, il a été successivement chargé des Services Communs puis du Pôle Développement. Durant cette période, il était administrateur des fondations et de certaines filiales du Groupe. En 2003, il a été nommé, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Directeur Général de l'ANRT. M. Benchaaboun est un expert auprès du FMI et a été élu Président du FRATEL (Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications) entre 2005 et 2006. En Février 2008, Sa Majesté le Roi a nommé M. Benchaaboun en tant que Président Directeur Général de la BCP.
- M. Mohamed BELGHAZI : Né en 1951 et titulaire du DES de l'Institut Technique de Banque, M. Belghazi a rejoint le CPM en 1974. M. Belghazi a occupé plusieurs postes de décision notamment celui de Directeur de l'Audit CPM, de Directeur Adjoint à la Banque Populaire de Rabat, de Directeur Général de la Société Marocaine de Dépôt et Crédit (S.M.D.C) entre 1991 et 1998, de Directeur Général de BCP-Bank entre 1999 et 2001 et de Directeur Général du Pôle Services Communs et Opérations entre 2001 et 2002. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Général Chargé de la Coordination des Pôles. Actuellement, il occupe la fonction de Directeur Général Chargé du Secrétariat Général du CPM.
- M. Hassan EL BASRI : Né en 1956 et titulaire d'un DES en Sciences Politiques de l'Université Mohamed V Rabat en 1982 et du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE 1992, M. El Basri a occupé des postes de responsabilité au sein de L'Inspection Générale des Finances et de la Direction du Budget au Service du Financement des Projets Publics. Par la suite, M. El Basri a occupé plusieurs postes au sein de la Direction du Trésor, notamment en tant que chef de la Division des Etablissements de Crédit. M. El Basri a intégré le Cabinet de la Présidence du CPM en 2001. Entre 2002 et 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Réforme et du Sociétariat. Il a été ensuite nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Ressources et Production. Actuellement, M. El Basri est Directeur Général chargé du Pôle Développement.
- M. Idriss BENNANI SMIRES : Né en 1959 et titulaire d'un Diplôme d'études Approfondies Banques-Finances auprès de l'Université René Descartes Paris V et d'une Maîtrise en Sciences Economiques, Université Paris I Panthéon Sorbonne, Monsieur Idriss Bennani Smires, a occupé la fonction d'Attaché à la Direction des Marchés au niveau de l'Union des Banques Arabes et Françaises et ce pendant 5 ans, pour ensuite occuper le poste de Directeur Principal à Bank Al Maghrib en charge de la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des Réserves et de Membre du Comité Politique Monétaire. Après ce riche passage à Bank al Maghrib, Monsieur Bennani Smires a rejoint la Banque Centrale Populaire, où il est actuellement en charge du Pôle BCP Bank, en tant que Directeur Général Adjoint.

- M. Mohamed Karim MOUNIR : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000). Il a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. Actuellement, M. MOUNIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohamed V et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement.
- M. Laïdi EL WARDI : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (1983). Il a entamé sa carrière au sein de la Direction Générale des Impôts où il a contribué à la modernisation du Système d'Information et de Gestion de cette administration. Il a rejoint la Banque Centrale Populaire en avril 1986 en tant que Chef de Projet en charge du Système d'Information Agence. Après un riche parcours au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, M. EL WARDI est nommé Directeur de la Division Organisation et Procédures en 2001, puis Directeur de la Division Marketing en 2003. En septembre 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint successivement en charge du Pôle Marketing et Communication, puis du Pôle Stratégie et Contrôle de Gestion. Actuellement, M. EL WARDI occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels.
- M. Rachid AGOUMI : Né en 1964 est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, Electrotechnique, Informatique, Hydraulique et Télécommunications de l'Institut Polytechnique de Toulouse (1987). Il a entamé sa carrière dans l'industrie Automobile chez Berliet Maroc en tant que Directeur Informatique. Il a ensuite exercé dans le conseil et le service informatique en tant que Directeur Associé avant d'intégrer la Banque Centrale Populaire en Octobre 1993. Il a occupé successivement plusieurs postes de direction : Informatique, Administratif et financier, Logistique, Organisation et Qualité, Stratégie et Contrôle de gestion, Marketing et Communication. Il a été nommé Directeur Général Adjoint en 2005. Il est en charge actuellement de la Banque de l'Entreprise.

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités d'animation du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
 - Comité de la Stratégie (à la demande) ;
 - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
 - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
 - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
 - Comité de Placement (mensuel) ;

- Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
 - Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
 - Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).
- un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité de la Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité Directeur - Secrétaire Général du CPM - Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances au sein du Comité Directeur - Représentant du Trésor, au sein du Comité Directeur - Représentant des Présidents de Conseil de Surveillance de BPR, au sein du Comité Directeur - Commissaire du gouvernement auprès du CPM 	<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ; - Assure l'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; - Procède à l'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique 	A la demande
Comité Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units. 	Hebdomadaire
Comité Organisation & Systèmes d'Information	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence 	<ul style="list-style-type: none"> - Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficacité ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou 	Hebdomadaire

		d'externalisation des traitements et moyens.	
Comité d'Evaluation des Performances	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne - Inspection Générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs 	Mensuel
Comité de Placement	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances 	<ul style="list-style-type: none"> - Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des 	Mensuel

Comité Gestion des Risques et de la Conformité	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque de l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale - Audit BCP 	<p>limites...);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents. - Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement et sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM 	Bimestriel
Comité Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens. 	Trimestriel ou à la demande

Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses. 	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations 	<ul style="list-style-type: none"> - Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques 	Semestrielle

VIII.1. REMUNERATION OCTROYEE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération des membres du conseil d'administration de la BCP est constituée par les jetons de présence dont le montant est fixé à 57 142,82 DH par membre.

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé à un des membres du Conseil d'Administration de la BCP.

La rémunération brute annuelle des membres de direction est de 10 945 581 DH.

Le montant global des prêts accordés par la Banque Centrale Populaire en faveur des membres des organes de direction est de 2 175 279 DH.

VIII.2. CONVENTIONS ENTRE LA BCP, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A la veille de la présente opération, il n'existe pas de convention signée entre la BCP, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

VIII.3. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

En dehors des 3% du capital de la BCP alloués au personnel du Groupe Banques Populaires lors de l'introduction en bourse réalisée en juin 2004, il n'existe aucun plan d'intéressement particulier pour le personnel de la BCP.

En revanche, la présente opération visant l'augmentation de l'actionnariat des salariés au niveau du capital de la BCP sera une action d'intéressement et de participation du personnel.

PARTIE IV

**ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE
POPULAIRE**

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

1961	Création du CPM et de la BCP
1969	Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education et la Culture
1985	Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
1995	<ul style="list-style-type: none">▪ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers :<ul style="list-style-type: none">- Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ;- Agrément du FCP « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ;- Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ;- Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1997	Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	<ul style="list-style-type: none">▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ;▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ;▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ;▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999	<ul style="list-style-type: none">▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ;▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ;▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures :<ul style="list-style-type: none">- La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en

-
- vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;
- L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;
 - L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ;
 - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ;
 - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
- 2001**
- Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Nouredine OMARY, Président de la BCP ;
 - Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ;
 - Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ;
 - Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
- 2002**
- Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital de la BCP aux Banques Populaires Régionales ;
 - Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ;
 - Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 13,28 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
- 2003**
- Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ;
 - Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ;
 - Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ;
 - Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ;
 - Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
- 2004**
- Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
- 2005**
- La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétaire ;
 - L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ;
 - Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
- 2006**
- Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ;
 - Lancement du nouveau programme Business Project ;
 - Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
-

2007	La Banque Centrale Populaires et le Groupe Société Générale ont signé un projet de protocole d'accord visant la mise en œuvre d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'assurance de personnes. Ce projet comprend l'acquisition par la BCP, de 43,54% des actions de la Marocaine Vie ;
2008	<ul style="list-style-type: none">▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ;▪ Annulation du protocole d'accord conclu avec la Société Générale visant la mise en œuvre d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'assurance de personnes, à travers l'acquisition par la BCP, de 43,54% des actions de la Marocaine Vie ;▪ Adoption d'un nouvel organigramme ;▪ Changement de l'identité visuelle de la Banque.

II. APPARTENANCE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc, dont la dénomination sociale est Groupe Banques Populaires, a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

II.2. REALISATIONS DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Au terme de l'exercice 2007, le Crédit Populaire du Maroc a réalisé des résultats en forte croissance. Le produit net bancaire a progressé de 13,9% au cours de l'exercice 2007 par rapport à 2006, passant à 7 milliards de dirhams grâce à une évolution de :

- Résultat des opérations de marché (+34,6%),
- La marge sur commissions (+30,9%),
- La marge d'intérêts (+ 8,3%).

Le Groupe continue à améliorer son niveau d'efficacité opérationnelle, avec un coefficient d'exploitation¹ de 43,8%, soit une hausse contenue à 2,4 points par rapport au 2006, et ce dans un contexte de hausse des charges générales liée aux efforts d'investissements et de recrutements accompagnant la dynamique de la croissance du réseau de proximité.

¹ Coefficient d'exploitation : Rapport entre les charges d'exploitation divisé et le produit net bancaire

Le résultat net part du groupe s'élève à 2,37 milliards de dirhams, en hausse de 6% par rapport à 2006.

Ainsi, le Groupe consolide et renforce son assise financière avec :

- des fonds propres part du groupe qui progressent de 15,2% à 16,3 milliards de Dirhams ;
- un total bilan consolidé de 159,4 milliards de Dirhams, en hausse de 17,2% ;
- une solidité financière soulignée également par l'agence de ratings Standard and Poor's dans son dernier rapport sur le secteur bancaire.

(Source : Communication financière GBP)

Activité Retail :

L'activité retail a connu une croissance importante grâce à la forte mobilisation des équipes commerciales et à la politique de proximité engagée par le Groupe.

En effet, la forte dynamique commerciale conjuguée à la stratégie de bancarisation prônée par le Groupe ont permis d'enregistrer une progression de 325 000 nouveaux clients en 2007, portant le portefeuille à plus de 2,6 millions de clients, porteurs de plus d'un million de cartes monétiques.

Le réseau de proximité s'est quant à lui enrichi de 81 nouvelles agences, portant le réseau à 690 points de vente, équipés 721 Guichets Automatiques Bancaires, contre 612 en 2006, soit +109 GAB.

Ainsi, le Groupe Banques Populaires a enregistré une excellente performance en matière de collecte des dépôts : les dépôts de la clientèle ont augmenté de +18,1% pour atteindre 132,7 milliards de dirhams à fin 2007. Parallèlement, le Groupe maintient sa position sur le marché des Marocains Du Monde (MDM) avec le recrutement de 65000 nouveaux clients et un total dépôts MRE en progression de +4,6 milliards de dirhams soit +8,5% par rapport à 2006.

Dans le cadre du financement des différents secteurs économiques, le Groupe Banques Populaires a renforcé ses crédits à l'économie de +39,7%, ce qui a permis d'accroître la part de marché CPM de 1,5 point à 20,4%.

Les crédits aux particuliers¹ ont, pour leur part, connu une progression de +22,4% à 29,2 milliards de dirhams, consolidant la position de la banque sur ce segment, tant au niveau des crédits à la consommation que des crédits immobiliers destinés à la promotion immobilière et aux particuliers, avec des parts de marché respectivement de 37,6% et 25,8%.

En appui au réseau Retail, Assalaf Chaabi a enregistré une hausse de +77,1% de sa production à 1,8 milliards de dirhams et réalisé un résultat net de 63 millions de dirhams.

Maroc Assistance Internationale a, quant à elle, enregistré, 1,7 millions de contrats et un résultat net de 24,6 millions de dirhams, en évolution de +10%.

Activité Entreprise :

Le Groupe Banques Populaires a conforté son positionnement sur le marché corporate et confirmé son ambition d'accompagner les entreprises dans le financement de leurs différents projets de développement.

¹ Les crédits aux particuliers sont exprimés en valeurs brutes (avant déduction des provisions).

Au cours de l'année 2007, le Groupe a sans cesse innové avec des produits nouveaux et des solutions sur-mesure pour répondre aux besoins de toutes les entreprises. Une stratégie, matérialisée par une progression de + 50,6% soit + 19 milliards de dirhams des crédits aux entreprises¹.

Au niveau des filiales, Chaabi Leasing continue à se développer à un rythme soutenu avec une progression de la production de crédit-bail de 19,7% et un résultat net en amélioration de + 26,7% à plus de 40 millions de dirhams.

Banque de financement et d'investissement :

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement au niveau de toutes les activités de la banque de financement et d'investissement grâce au dynamisme et à l'expertise des équipes de la BCP-Bank dans les métiers d'ingénierie financière, d'émissions obligataires, d'introduction en bourse...

BCP Bank a notamment piloté l'opération de cession de 4% du capital de Maroc Télécom et participé au placement de l'émission «Eurobond» du Maroc d'un montant de 500 millions d'euros. La banque a également été lead ou colead arrangeur des principales opérations de financements structurés opérées en 2007.

Le groupe a renforcé durant l'exercice 2007 son intervention sur le marché de capitaux avec un encours de 46,7 Mds DH, consolidant son rang sur ces activités avec une part de marché de 32,6% et des résultats en forte progression (+34,6%).

Les filiales métiers du Groupe constituent un levier de développement important sur les marchés financiers. En 2007, l'activité d'Al Wassit a profité de la croissance du marché boursier avec un volume de transactions en hausse de +146%. Al Istitmar Chaabi a pour sa part enregistré une croissance importante de son encours d'actifs gérés de +14,7%.

Dans l'activité de capital-risque, le Groupe a lancé au cours de l'année 2007 le fonds d'investissement Moussahama II, doté d'un capital initial de 200 millions de dirhams, pour l'accompagnement des entreprises à fort potentiel et, a participé, aux cotés d'institutionnels nationaux et étrangers, à plusieurs autres fonds d'investissement.

Filiales à l'international :

La Banque Chaabi du Maroc (BCDM) a enregistré une excellente performance commerciale en matière de transferts MRE en maintenant son volume de transferts à 213 millions d'euros à fin décembre 2007). Sur le plan stratégique, la BCDM s'est inscrite dans un processus de développement ambitieux basé sur le déploiement de son passeport européen visant le développement de sa présence en Europe et la consolidation de son leadership sur le marché des Marocains du Monde.

Chaabi International Bank Offshore a réalisé des performances dépassant les objectifs fixés dans son business plan, avec un encours de crédits productifs de 238 millions USD au 31.12.2007 contre 122 millions USD au 31.12.2006 et un résultat net de 340 millions USD en 2007 contre 202 millions USD en 2006 en hausse respectivement de +95,3% et +68,3%.

Les Banques Populaires Maroc-Centrafricaine et Maroc-Guinéenne ont, quant à elles, consolidé leur développement en phase avec les ambitions du Groupe dans ces pays.

¹ L'additionnel des crédits aux entreprises est exprimé en valeurs brutes (avant déduction des provisions)

Banque Populaire Maroc-Centrafricaine : Le résultat net ressort à 1.931 Millions FCFA (c.v \approx 33,3 MDH).

Banque Populaire Maroc-Guinéenne : Les emplois productifs ont enregistré une hausse de 13% entre 2007 et 2006 et s'élève à 72.334 millions GNF (130 MDH). Le résultat net quant à lui, a progressé de 8% et s'établit à 6.404 millions GNF (11,5 MDH).

Le Groupe poursuit sa stratégie de croissance à l'international avec notamment le projet de création d'une nouvelle filiale en Mauritanie, dans la perspective de promouvoir les relations économiques et commerciales Maroc-Mauritanienne.

Fondations spécialisées :

Durant l'année 2007, le Groupe Banques Populaires, via ses trois Fondations spécialisées, a poursuivi son action dans les domaines du microcrédit, de la création d'entreprise, l'éducation et la culture.

La Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit a vu ses efforts récompensés par l'obtention de la note Alpha tendance positive, attribuée par l'agence de rating « Micro Rate ».

La Fondation Banque Populaire pour la Création d'Entreprises a quant à elle poursuivi, l'accompagnement des porteurs de projets, en collaboration avec plusieurs partenaires.

Enfin, la Fondation Banque Populaire pour l'Education et la Culture, dont l'intervention s'articule autour de cinq axes : l'Education, la Culture, le social, l'environnement et le patrimoine, a accompagné de nombreuses manifestations éducatives et culturelles organisées à travers toutes les régions du pays et ce, en étroite collaboration avec les Banques Populaires Régionales.

Cette Fondation soutient depuis plusieurs années les festivals régionaux qui sont organisés dans les principales villes du royaume :

- Festivals de Chants, danses et musique (Festival de Casablanca, Festival des musiques sacrées à FES, Festival Mawazine de RABAT, Festival des Alizés à ESSAOUIRA, Festival des Arts Populaires de MARRAKECH, Festival Timitar à AGADIR, , Moussem Culturel d'Assilah, Festival du Rai d'Oujda, Festival de Saïdia, Festival Printemps d'Azemmour, Festival Mer et Désert de Dakhla, Festival du Désert d'Errachidia, Festival des Cimes d'Imilchil, Festival de Musique Andalouse de Casablanca : Casa Andalouse, Festival Rawafid Azawan de Laâyoune ...etc.) ;
- Festivals de Cinéma (Festival du Cinéma de Rabat, Festival des femmes de Salé, Festival du Cinéma Africain de Khouribga, Festival International du Film de Marrakech, festival du court métrage scolaire, Festival du film Amazigh d'Agadir,...) ;
- Festivals de théâtre (Festival du théâtre Universitaire de Casablanca et d'Agadir, Festival : Allons au théâtre de Casablanca, Festival Théâtre et Culture de Casablanca,...etc.).

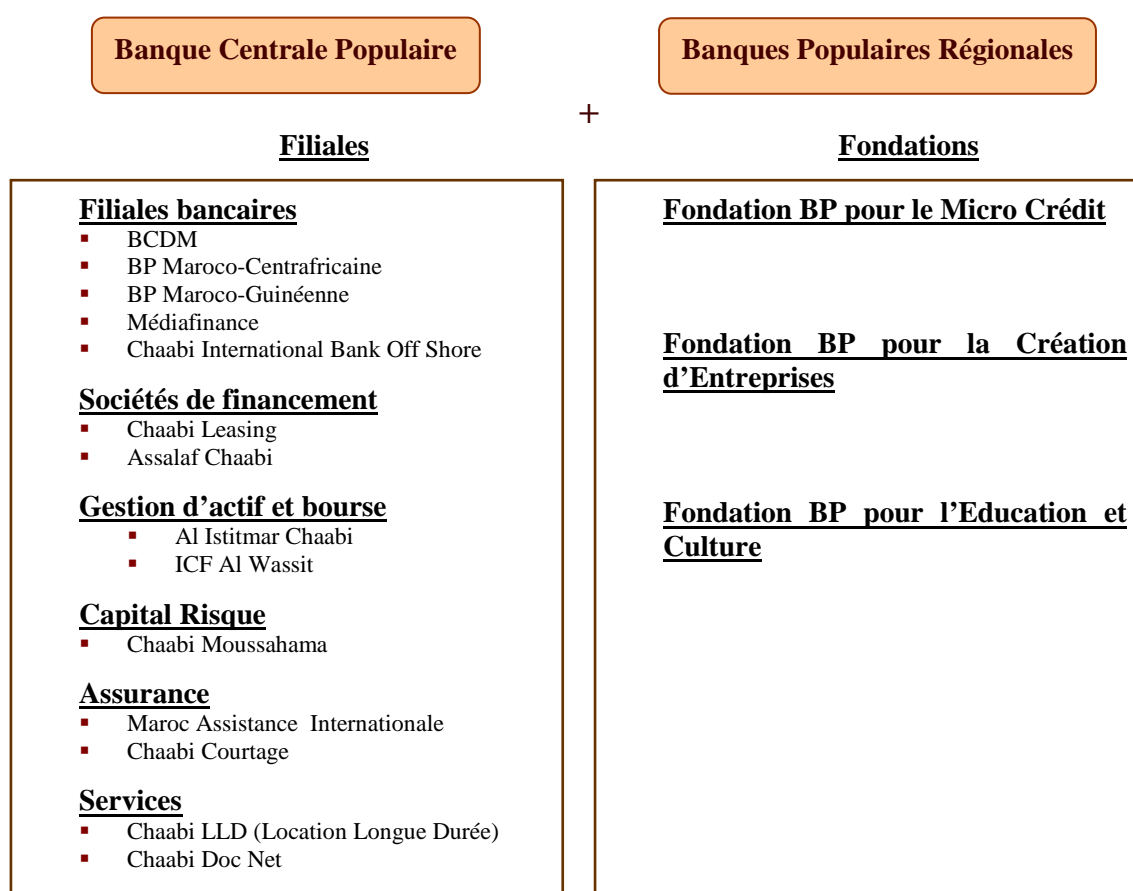
II.3. INDICATEURS DU CPM

Au titre de l'exercice 2007, le Groupe Banques Populaires présente les indicateurs suivants :

Indicateur en Mds DH	2006	2007	Variation 06/07
Résultat Net Part du Groupe	2,3	2,4	+4%
Produit Net Bancaire	6,1	7	+14%
Dépôts de la clientèle	112	131	+17%
Crédits à l'économie	61,5	86	+40%
Fonds Propres Part du Groupe	14,2	16,4	+15,2%
Crédits aux Entreprises	37,6	56,6	+50,6%
Réseau d'agences	609 agences	690 agences	+81 agences

II.4. STRUCTURE DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Crédit Populaire du Maroc



II.5. FILIALES ET FONDATIONS DU CPM

II.5.1. Filiales

Le CPM détient des filiales intervenant dans divers domaines du secteur financier :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle	Méthode de consolidation
Médiafinance	Marché des Capitaux	70,00%	IG
Chaabi Leasing	Crédit Bail	90,00%	IG
Assalaf Chaabi	Crédit à la Consommation	86,96%	IG
Alistitmar Chaabi	Gestion Collective d'Epargne	100,00%	IG
Maroc Assistance Internationale	Assistance	51,66%	IG
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100,00%	IG
BPMG	Banque	53,90%	IG
BPMC	Banque	62,50%	IG
Dar Ad-Damane	Cautionnement des crédits	52,63%	IG
SPPP Moussahama	Capital Investissement	99,93%	IG
ICF Al Wassit	Société de Bourse	60,47%	NC
Chaabi International Bank Off shore	Banque off shore	100,00%	IG
Chaabi Courtage	Courtage en assurance	90,00%	NC
Chaabi LLD	Location Longue Durée	70,00%	IG
Chaabi Doc Net	Archivage / Services	99,97%	NC

IG : Intégration Globale

NC : Non consolidée

II.5.2. Fondations

<p>Fondation BP pour le Micro Crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Progression de 60% des crédits octroyés en 2007 par rapport à 2006 à 1 761 millions de DH ▪ Accroissement de 75% de l'encours à 1 037 millions de DH ▪ Cumul des crédits octroyés par la Fondation depuis sa création (2000) : 4,7 milliards de DH ▪ Hausse de 34% du nombre de clients actifs en s'élevant à 176 738 ▪ Poursuite de l'effort de proximité avec l'ouverture de 77 nouvelles branches, portant leur nombre à 211 	<p>Fondation BP pour la création d'entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 000 actions spécifiques d'assistance et d'accompagnement ont été dispensées au profit des porteurs d'idées de projets et des créateurs récents ▪ 205 entreprises ont été créées, soit un accroissement de 19% par rapport à 2006
<p>Fondation BP pour l'éducation et la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11,1 millions de DH engagés dans des actions de sponsoring et mécénat culturel ▪ Programme d'alphabétisation en faveur des clients de la Fondation Micro-Crédit ▪ Poursuite de l'engagement effectif dans l'éducation de plus de 1 400 enfants des Marocains du Monde. 	

II.6. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 11 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est détenu par des sociétaires qui sont en même temps des clients des BPR et est constitué de parts sociales rémunérées. A cet égard, trois cas de figure se présentent pour l'attribution des parts sociales :

- Les parts sociales ordinaires sont de deux types :
 - Parts sociales à souscription obligatoire : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire auprès de la BPR de concours sous forme de crédit. Dans ce cas, le sociétaire souscrit un nombre de parts sociales suivant un barème déterminé par le Comité Directeur du CPM ;
 - Parts sociales à souscription facultative : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire d'autres produits ou services de la banque et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée ;
- Les parts sociales privilégiées peuvent être souscrites, à l'occasion de leur création, par toute personne physique ou morale bénéficiaire de services de la BPR et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12/96, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12/96, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.6.1. Evolution de la structure des sociétaires des BPR

Catégories	2005	Structure	2006	Structure	2007	Structure
Particuliers Locaux	281 524	60,4%	294 094	61,3%	305 654	62,6%
Sociétaires MRE	143 377	30,7%	145 683	30,3%	143 796	29,5%
Entreprises	41 056	8,8%	40 284	8,4%	38 462	7,9%
Total	465 957	100,0%	480 061	100,0%	487 912	100,0%

Source : BCP

La structure des sociétaires a enregistré une évolution soutenue sur la période de 2005 à 2007, puisqu'elle a atteint un total de 487 912 sociétaires à fin 2007, soit +2% par rapport au total enregistré à fin 2006 (+7851 nouveaux sociétaires).

Cette évolution est due à la progression de la catégorie Particuliers de 4%, soit +11560 nouveaux sociétaires, compensant ainsi la légère baisse des catégories MRE (-1887 sociétaires MRE) et Entreprises (-1822 Entreprises).

La structure des sociétaires est dominée par la catégorie Particuliers locaux, représentant plus de 62% des sociétaires. Les catégories MRE et Entreprises représentent respectivement 29,5% et 7,9%.

L'évolution de la structure des sociétaires a connu une progression annuelle moyenne de 2.4% de 2005 à 2007, passant ainsi d'une population de 465 957 à 487 912 sociétaires, toute catégorie confondue.

Les sociétaires MRE et Entreprises sont passés respectivement de 145 689 et 40 284 à fin 2006, à 143 796 et 38 462 à fin 2007. La baisse de l'effectif des sociétaires peut être constatée suite aux travaux d'inventaire, et d'assainissement effectués par les Banques Populaires Régionales, des dossiers de sociétaires passés au contentieux. Ces dernières procèdent à des rachats de parts sociales qui viennent en remboursement de crédits.

En effet, dès qu'un sociétaire passe au contentieux, les parts, dont il était détenteur, sont rachetées par la Banque et viennent en paiement d'une partie du crédit non remboursé.

II.6.2. Evolution des principaux indicateurs des BPR

En MDH BPR	2005			2006			2007		
	D (1)	C (2)	RN (3)	D (1)	C (2)	RN (3)	D (1)	C (2)	RN (3)
Centre Sud	10 265	4 186	134	11 079	5 135	172	11 835	6 419	125
El Jadida -Safi	2 569	1 563	30	3 001	2 025	29	3 613	2 622	51
Fès-Taza	8 286	2 655	82	8 911	3 221	112	9 985	4 120	102
Laâyoune	814	1 007	35	1 124	1 259	60	1 169	1 568	30
Marrakech -Beni Mellal	7 932	2 968	103	9 746	4 309	127	11 667	5 722	141
Meknès	5 589	1 865	78	6 020	2 267	94	6 826	3 123	92
Nador -Al Hoceima	14 752	1 165	221	15 759	1 317	237	17 250	1 833	195
Oujda	8 032	1 676	90	8 649	1 924	128	9 547	2 524	111
Tanger -Tétouan	8 514	2 084	95	9 871	2 742	132	11 982	4 322	126
Casablanca	17 605	14 453	128	20 683	16 983	128	22 359	21 592	273
Rabat-Kénitra	11 279	4 616	113	12 729	5 968	123	16 578	8 137	131
Total	95 639	38 237	1 108	107 572	47 151	1 341	122 810	61 982	1 376

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

Les principaux indicateurs des BPR ont enregistré des progressions sur la période 2005 – 2007, comme en témoigne le tableau ci-visé, avec d'excellentes réalisations pour certaines BPR telles que BP Casablanca, Rabat-Kénitra, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et de moins bonnes performances pour d'autres BPR.

Néanmoins, le résultat net de l'ensemble des BPR a enregistré une hausse de 3%, les dépôts +14% et les créances sur la clientèle +31%, traduisant un effort commercial, une judicieuse conversion des dépôts en crédits à l'économie et une bonne rentabilité.

II.6.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

- **Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :**

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, le niveau au-delà duquel chaque BPR doit verser l'excédent de trésorerie à la BCP est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements doit s'inscrire autour de 20% du portefeuille global, avec un maximum de 8 Mds DH et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion dans la limite de 10,5%. Cette commission constitue la rémunération de la BCP.

- **Refinancement des BPR et de la BCP**

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elle, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle et le cumul de l'encours du fonds de soutien, des dépôts de la

clientèle et la trésorerie non rémunérée utilisée par la BCP pour le compte des organismes du CPM.

- **Gestion du Fonds de Soutien**

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

- **Gestion du Fonds Social**

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la contribution aux Fondations Banques Populaires.

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés¹, exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

Le rendement des emplois réglementés et celui de la réserve monétaire sont répercutés à l'identique aux BPR.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements consorciés en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec la Banque Populaire de Casablanca uniquement et sur des crédits d'investissement avec toutes les autres BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR (hors Casablanca), la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

¹ Emplois obligatoires: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 regeb 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR.

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les deux critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

c. Fonctionnement du Comité Directeur

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Urbanisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
- Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
 - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;

- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - les délégations et représentations à l'étranger ;
 - le réseau monétique ;
 - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - des achats d'imprimés ;
 - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la déclaration fiscale pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. FILIALES ET FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale populaire contrôle plusieurs filiales :

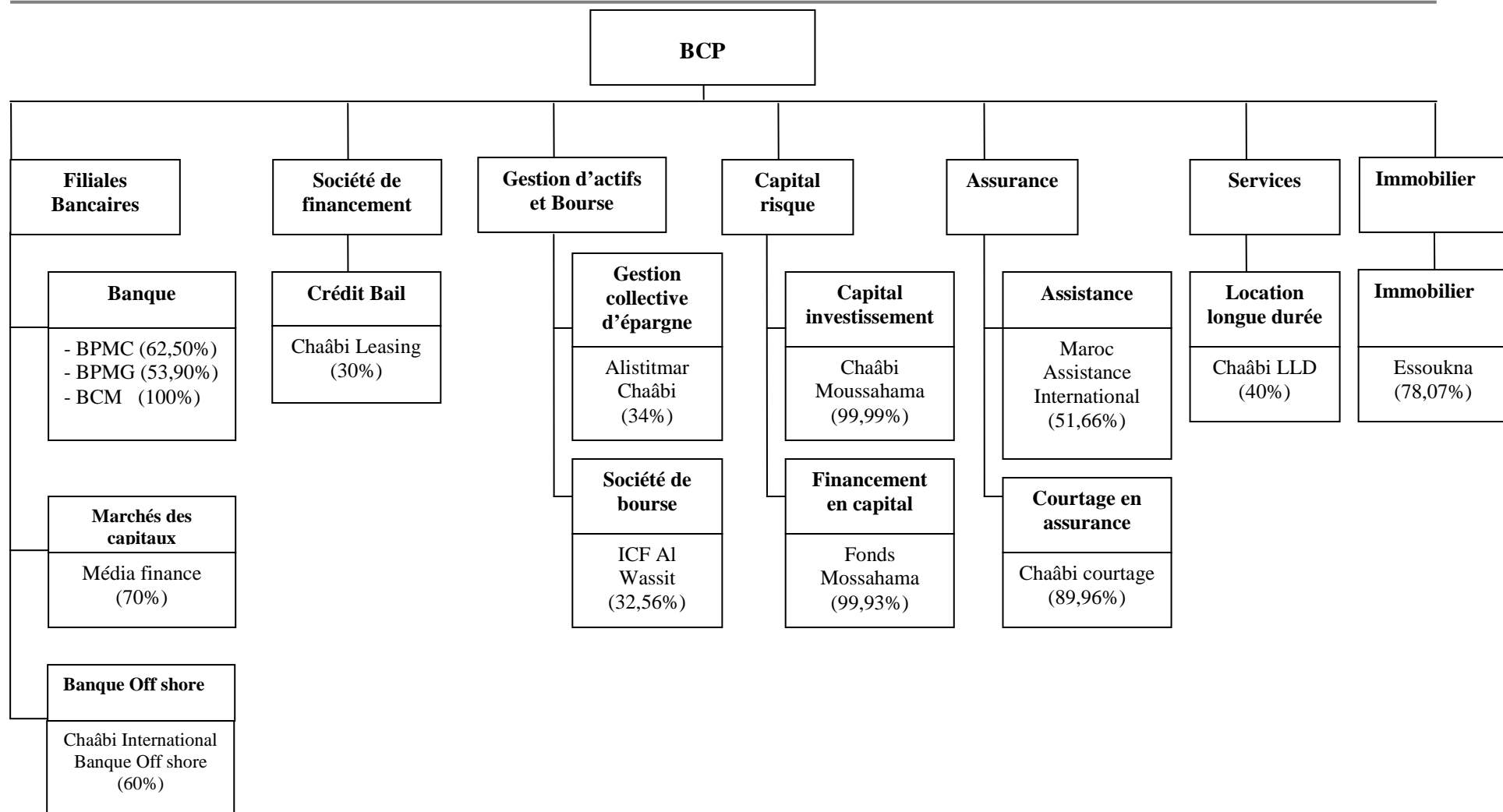
Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle	Méthode de consolidation
Médiafinance	Marché des Capitaux	70,00%	IG
Chaabi Leasing	Crédit Bail	30,00%	MEE
Alistitmar Chaabi	Gestion Collective d'Epargne	34,00%	MEE
Maroc Assistance Internationale	Assistance	51,66%	IG
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100,00%	IG
BPMG	Banque	53,90%	IG
BPMC	Banque	62,50%	IG
SPPP Moussahama	Capital Investissement	99,93%	IG
ICF Al Wassit	Société de Bourse	32,56%	NC
Chaabi International Bank	Banque off shore	60,00%	IG
Chaabi Courtage	Courtage en assurance	90,00%	NC
Chaabi LLD	Location Longue Durée	40,00%	MEE
Fonds Moussahama 1	Capital Risque	99,93%	NC
Autres	Domaine d'activité	% de participation	Méthode de consolidation
Essoukna	Immobilier	78,07%	NC
Assarf Chaabi	Change	70,00%	NC
Attaamine chaabi	Assurance	30,00%	NC
Benaf	Immobilier	100,00%	NC
SCI Dait Roumi II	Immobilier	90,00%	NC

IG : Intégration Globale

NC : Non consolidée

MEE : Mise en équivalence

Par ailleurs, la BCP détient une participation de l'ordre de 1,34% et 0,23% au niveau de respectivement Assalaf Chaabi (Crédit à la Consommation) et Dar Ad-Damane (Cautionnement de crédit).



III.1.1. Flux entre BCP et Filiales

(en MDH)	2005	2006	2007
Actif			
Créances sur BCDM		22	
Créances sur Mediafinance		364	
Créances sur CIB		111	511
Créances subordonnées sur BCDM	48	31	
Passif			
Refinancement BCDM	114	90	29
Refinancement CIB	147	241	483
Autres Passifs BCDM	13	15	
CPC			
Commissions sur prestations de services MAI	12		
Charges externes BCDM	50		
Dividendes perçus			
Chaabi Leasing	1 500	3 600	
EGAC		1 360	1 360
Média		10 500	
MAI	3 875	2 325	5 166
BPMC	709	1 125	
BPMG			647

Source : BCP

Les flux entre la BCP et ses filiales concernent principalement les dividendes perçus des filiales, les créances sur la BCDM, Médiafinance et CIB, les créances subordonnées sur la BCDM en 2005 et 2006, le refinancement de la BCDM et CIB, et d'autres passifs (charges à payer) sur la BCDM, ainsi que les commissions sur prestations de services sur Maroc Assistance Internationale et des charges externes sur la BCDM.

III.1.2. Chaabi Leasing

Créée en 1999 dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, Chaabi Leasing est spécialisée dans le financement en leasing mobilier et immobilier destiné aux professionnels (grandes entreprises, PME-PMI et professions libérales).

Les principaux produits commercialisés par Chaabi Leasing sont :

- Crédit-bail mobilier : financement à 100% de tout type de matériel, local ou importé, destiné à toutes les branches de l'activité économique ;
- Crédit-bail immobilier : financement intégral d'un bien immobilier à usage professionnel terrains et construction ou bâtiments déjà construits.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Améliorer les positions acquises par la société tout en maîtrisant les risques ;
- Consolider la synergie avec le Groupe par une meilleure offre de financement de la clientèle des BPR ;
- Améliorer la qualité de service et la réactivité ;

- Accompagner la société Chaâbi LLD dans sa croissance et l'ériger en canal de développement ;
- Innover en matière d'offre de produits de leasing.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil de Surveillance
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : Angle Bd. Zerktouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 1-3 - 20100 - Casablanca
 Effectif : 39
 Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 100 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	300 000	30,00%
BP Casablanca	150 000	15,00%
BP Marrakech-Beni Mellal	70 000	7,00%
BP Centre sud	50 000	5,00%
BP Tanger/Tetouan	50 000	5,00%
BP Fes	50 000	5,00%
BP Meknes	50 000	5,00%
BP Rabat-Kenitra	70 000	7,00%
BP Nador-Al Hoceima	25 000	2,50%
BP Oujda	25 000	2,50%
BP El Jadida-Safi	20 000	2,00%
BP Laayoune	40 000	4,00%
Sous total groupe	900 000	90,00%
Natexis Lease	100 000	10,00%
Total	1 000 000	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	691 208	848 023	1 032 592
PNB	61 386	70 415	87 416
Résultat net	26 237	31 636	40 081
Part de marché production			11%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	1 500	3 600	0

Source : BCP

III.1.3. Chaabi Location Longue Durée

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et Moussahama, Chaabi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quelque soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaabi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
 Objet social : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Adresse : Angle Bd. Zerktouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 1- Casablanca
 Effectif : 11
 Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 20 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	59 999	30,00%
Chaabi Leasing	60 000	30,00%
SPPP Moussahama	20 000	10,00%
Sous total groupe	139 999	70,00%
Natexis Lease	30 000	15,00%
Akwa group	30 000	15,00%
Total	200 000	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	6 358	34 716	56 721
Résultat net	-2 929	-2 763	-3 827
Part de marché	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0

Source : BCP

III.1.4. Chaabi Moussahama

La société de gestion Chaâbi Moussahama a été créée en avril 2007 suite à la transformation de SPPP Moussahama (Première société de gestion de fonds d'investissement au Maroc) en fonds d'investissement « Fonds Moussahama I ».

Chaâbi Moussahama est une société de gestion de fonds d'investissement dont l'objet consiste en apports financiers pour les entreprises en fonds propres et quasi-fonds propres (obligations convertibles et comptes courants d'associés). Les entreprises cibles sont les sociétés présentant un fort potentiel de croissance en phase de développement, de transmission ou de création.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Financer en priorité les entreprises en phase de développement et de transmission ;
- Se conformer aux meilleures pratiques et standards internationaux ;
- Atteindre un rendement des fonds gérés au moins conforme aux objectifs assignés.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Gestion des fonds d'investissements
 Secteur d'activité : Capital investissement
 Adresse : 3, Rue Bab Mansour - Immeuble C - 1er étage - - Espace Porte d'Anfa
 - Casablanca
 Effectif : 8
 Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	49 995	99,99%
Total	50 000	100,00%

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2007
Chiffre d'affaires	1 261
Résultat net	-403
Part de marché	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0

Source : BCP

III.1.5. Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi

Créée en 1995 suite aux mutations qu'a connues le marché financier national, l'Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi est une filiale contrôlée à 100% par le Groupe. Elle a pour objet principal la gestion d'actifs OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières).

Alistitmar Chaabi propose une large gamme d'OPCVM, en fonction de l'horizon de placement souhaité, des performances attendues et de l'aversion au risque.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Promouvoir et développer les plans d'épargne Al Iddikhar Chaabi et des produits connexes ;
- Augmenter la part des fonds dédiés dans les actifs gérés ;
- Explorer d'autres réseaux de commercialisation, dont notamment les autres filiales du Groupe ;
- Développer une force commerciale propre à Al Istitmar Chaabi au niveau des régions à fort potentiel.

Dans le cadre de la synergie intragroupe, l'EGAC compte également :

- Développer et dynamiser la commercialisation des OPCVM via le réseau des BPR, en ciblant les agences à fort potentiel ;
- Concrétiser le projet de création de fonds dédiés au profit du Groupe ;
- Elaborer une offre globale BCP- Filiales-EGAC à destination des institutionnelles ;
- Commercialiser le fonds Atlas Maroc II (Fonds de Droit Français géré par Alistitmar Chaabi) à travers la Banque Chaâbi Du Maroc.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Objet social : Gestion d'OPCVM
Secteur d'activité : Etablissement gestionnaire d'OPCVM
Adresse : 3, Rue Bab Mansour Porte N°8 - Espace Porte d'Anfa - 20050
Casablanca
Effectif : 16
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 10 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	34 000	34,00%
BP Casablanca	6 600	6,60%
BP Marrakech-Béni Mellal	6 600	6,60%
BP Centre Sud	6 600	6,60%
BP Tanger-Tétouan	6 600	6,60%
BP Fès-Taza	13 200	13,20%
BP Meknès	6 600	6,60%
BP Rabat-Kenitra	6 600	6,60%
BP Nador-Al Hoceima	6 600	6,60%
BP Oujda	6 600	6,60%
BP El Jadida-Safi	6 600	6,60%
BP Laayoune	6 600	6,60%
Total	100 000	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	23 512	31 489	39 414
Résultat net	4 541	7 559	11 033
Part de marché			3,84%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP		1 360	1 360

Source : BCP

III.1.6. ICF Al Wassit

ICF Al Wassit est une société de bourse. Son activité s'articule autour des métiers suivants :

- Intermédiation boursière : consiste à exécuter sur le marché boursier des ordres d'achat ou de vente de valeurs mobilières, donnés directement par les clients ou via un réseau bancaire ;
- Conservation des titres : ICF Al Wassit est dépositaire. Elle assure ainsi la conservation des titres de sa clientèle ;
- Conseil de placement boursier : la société de bourse étudie les différentes sociétés cotées afin d'apporter le meilleur conseil à la clientèle concernant la vente ou l'acquisition des valeurs mobilières ;
- Gestion des portefeuilles en vertu des mandats.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Pérenniser l'activité par un positionnement plus stable et plus solide ;
- Augmenter le volume d'affaires avec les institutionnels locaux et étrangers.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Objet social : Intermédiation boursière & conseils financiers
 Secteur d'activité : Société de bourse
 Adresse : 3, Rue Bab Mansour, porte n°8 - Espace Porte d'Anfa - Casablanca
 Effectif : 10

Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 13 437 500 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	43 750	32,56%
BP Casablanca	6 250	4,65%
BP Fès-Taza	6 250	4,65%
BP Meknès	6 250	4,65%
BP Rabat-Kenitra	6 250	4,65%
BP Nador-Al Hoceima	6 250	4,65%
BP Oujda	6 250	4,65%
Sous total Groupe	81 250	60,47%
CIH	18 750	13,95%
Bank Al Amal	12 500	9,30%
MAMDA	12 500	9,30%
Natexis BP	9 375	6,98%
Total	134 375	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	4 471	11 092	16 30
Résultat net	1 252	7 127	6.515
Part de marché	1,99%	3,44%	3,87%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0

Source : BCP

III.1.7. Mediafinance

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle majeur dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

Banque membre du groupe Banques Populaires, depuis 1998 suite au rachat par la BCP des parts des banques fondatrices, Mediafinance intègre la stratégie du Groupe des Banques Populaires et développe de nouveaux métiers dans les domaines du Conseil et la gestion d'actifs, en exploitant les synergies qu'offre la première institution bancaire du royaume.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Amélioration du positionnement de la filiale
- Maîtrise des risques financiers
- Synergie à développer avec le Pôle BCP Bank en vue d'optimiser les placements
- Maîtrise des charges d'exploitation et des budgets de fonctionnement

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil de Surveillance
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca
 Effectif : 12
 Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 100 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	700 000	70,00%
Sous total groupe	700 000	70,00%
Natexis Banques Populaires	255 000	25,50%
AXA Assurance Maroc	45 000	4,50%
Total	1 000 000	100,00%

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	115 279	284 852	87 632
PNB	31 741	53 318	10 751
Résultat net	14 036	27 502	-22 675
Part de marché	14,4%	12,2%	4,1%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	10 500	0

Source : BCP

III.1.8. Maroc Assistance Internationale

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP a participé à son capital en 1988. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- La consolidation du leadership de la société sur marché des Marocains Du Monde ;

- La mise en valeur des opportunités offertes sur le marché local et la mobilisation du réseau de distribution ;
- La diversification du portefeuille et de l'offre de service.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 216 Bd Mohamed V - 20 000 Casablanca
 Effectif : 84
 Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 50 000 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	258 300	51,66%
Sous total groupe	258 300	51,66%
Héritiers Feu Abdelhai Benkirane	125 000	25,00%
Anas Sefrioui	83 350	16,67%
Saâd Kanouni	12 500	2,50%
Héritiers Haj Beliouf Bouchentouf	20 850	4,17%
Total	500 000	100,00%

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	193 019	202 648	214 421
Résultat net	13 804	22 330	24 628
Part de marché			52,20%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	3 875	2 325	5 166

Source : BCP

III.1.9. Chaabi Courtage

La BCP a décidé de se doter d'une société de courtage en assurances et réassurances en vue de canaliser les flux liés à l'activité d'assurances (vie et non vie). Dans ce cadre, elle a décidé de s'associer à une société de courtage qui opère déjà dans ce domaine.

Le partenariat est passé par la transformation de cette entreprise en une société anonyme à Conseil d'Administration ainsi que l'augmentation de son capital qui est passé de 100.000 DH à 1.500.000 DH, intervenues en mars 2007.

Aujourd'hui, la captive est appelée à définir et mettre en place le nouveau programme assurance du Groupe.

A – Orientations & objectifs stratégiques

- réussir le transfert du placement et de la gestion du portefeuille d'assurance exhaustif des entités formant le GBP ;

- réussir le transfert du placement et de la gestion du portefeuille Bancassurance du Groupe ;
- Mettre en place, en partenariat avec la BCP, de nouveaux produits Bancassurance.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Courtage en Assurance et Réassurance
 Secteur d'activité : Intermédiation en Assurances
 Adresse : 2^{ème} étage Bat C Espace Porte d'Anfa 17, Rue Bab Mansour,
 Casablanca
 Effectif : 3
 Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 1 500 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	13 494	89,96%
Sous total groupe	13 494	89,96%
M.Abdelkrim Khiraoui	1 500	10,00%
Total	15 000	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

	En KDH	31/12/2007
Chiffre d'affaires		13,6
Résultat net		-1 388
Part de marché		ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP		0

Source : BCP

III.1.10. Chaabi International Bank Off Shore

Créée en mars 2005, Chaâbi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Contribuer à la modernisation et à l'ouverture de l'économie nationale sur les marchés internationaux ;
- Compléter la gamme des produits à l'international offerts à la clientèle du GBP ;
- Cofinancer et participer avec les différentes entités du groupe aux montages d'opérations d'investissement en faveur de la clientèle ;
- Cibler une forte conquête des :
 - Nouvelles entreprises désireuses de s'installer au sein de la zone franche de Tanger ;

- Sociétés holding offshore qui constituent un pourvoyeur de ressources pour la CIB Offshore ;
- Entreprises déjà installées au sein de la zone présentant un intérêt commercial particulier.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore
 Secteur d'activité : Banque off shore
 Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc
 Effectif : 3
 Type de partenariat : Stratégique

■ Actionnariat actuel :

Capital social : 2 200 000 USD
 Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	26 400	60,00%
BP Casablanca	4 400	10,00%
BP Tanger/Tetouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KUSD	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	88	2 192	4 055
PNB	66	367	537
Résultat net	-19	202	340
Part de marché			
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0

Source : BCP

III.1.11. La Banque Chaabi Du Maroc (BCDM)

La Banque Chaâbi Du Maroc a été créée le 24/08/1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

Cette mission a été ensuite élargie à l'exercice d'autres activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays de l'Europe ;

- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France
 Effectif : 56
 Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 21 000 000 €
 Valeur nominale : 61 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	343 090	99,88%
Total	343 750	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	8 898	9 977	10 968
PNB	8 382	9 312	10 258
Résultat net	219	286	165
Part de marché			
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0

Source : BCP

III.1.12. Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC)

La Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement de la collecte de ressources ;
- Amélioration de la qualité des engagements ;
- Optimisation des performances et conformité aux règles prudentielles ;

- Engagement en tant que banque citoyenne par la bancarisation de la clientèle potentielle et l'appui porté à certaines actions à caractère socio-éducatif.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine
 Effectif : 55
 Type de partenariat : Conditionné

- Actionnariat actuel :

Capital social : 2 000 000 000 FCFA
 Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	125 000	62,50%
Sous total groupe	125 000	62,50%
Etat Centrafricain	75 000	37,50%
Total	200 000	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En millions de FCFA	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	2 469	3 015	3 009
PNB	2 137	2 596	2 635
Résultat net	1 285	2 503	1 931
Part de marché			
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	709	1 125	0

Source : BCP

III.1.13. Banque Populaire Maroc-Guinéenne (BPMG)

La Banque Populaire Maroc-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.

De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.

Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banques Populaires pour la banque et pour le continent africain en Guinée est axée sur le transfert de son savoir-faire avéré dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La stratégie de la banque vise un développement soutenu de ses activités conjugué à une gestion globale des risques, en mobilisant les moyens adéquats et en tirant profit de la synergie avec les autres entités du Groupe. La banque projette ainsi :

- L'amélioration continue de son positionnement ;
- L'extension du réseau d'agences ;
- Le relèvement du niveau de recouvrement.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée
 Effectif : 54 dont 5 expatriés
 Type de partenariat : Conditionné

- Actionnariat actuel :

Capital social: 10 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	539 000	53,90%
Sous total groupe	539 000	53,90%
CIH	4 100	0,41%
Etat Guinéen	432 400	43,24%
Sidegui	16 300	1,63%
M Keita	4 100	0,41%
M Toure	4 100	0,41%
Total	1 000 000	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En millions de GNF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	12 255	18 551	19 554
PNB	10 076	14 543	15 374
Résultat net	3 814	5 937	6 404
Part de marché			
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	647

Source : BCP

III.1.14. Essoukna

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Toutes les opérations de promotion immobilière qu'elle a entreprises, depuis le démarrage de ses activités en 1978, sont liées à l'activité de la banque.

Actuellement, la société n'a plus d'activité technique relative au suivi des chantiers. Son activité s'est réduite à la vente du stock des projets Guelmim, Espace Porte d'Anfa et El Boughaz.

A - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Responsabilité Limitée
 Objet social : Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P
 Secteur d'activité : Immobilier
 Adresse : 17, Rue Bab El Mansour- 3ème étage Espace Porte d'Anfa- 20050 Casablanca
 Effectif : 3
 Type de partenariat : Non stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 38 750 000 DH
 Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 254	78,07%
BP Casablanca	1 700	4,39%
BP Marrakech-Béni Mellal	637	1,64%
BP Centre Sud	1 275	3,29%
BP Tanger-Tétouan	637	1,64%
BP Fès-Taza	1 062	2,74%
BP Meknès	425	1,10%
BP Rabat-Kenitra	1 062	2,74%
BP Nador-Al Hoceima	637	1,64%
BP Oujda	425	1,10%
BP El Jadida-Safi	424	1,09%
BP Laayoune	212	0,55%
Total	38 750	100,00%

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	106	124	99
Résultat net	- 2 085	- 1 826	38 134
Part de marché			
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0

Source : BCP

III.1.15. Fonds Moussahama I

Créée en 1990 avec un capital de 55,5MDH, la Société de Participation et de Promotion du Partenariat « S.P.P.P Moussahama » avait pour objet principal, la prise de participation minoritaire dans des projets en création ou en développement avec un objectif de retrait dans un délai de 5 à 7 ans moyennant la réalisation d'une plus value.

Le capital de SPPP Moussahama fut augmenté de 55,5MDH à 140MDH. La part de la B.C.P s'élevait à 57,93%.

Suite au retrait des partenaires étrangers (B.E.I, PROPARCO et COFIDES) du tour de table de ladite société en 2006, la B.C.P détient désormais 99,93% du capital.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société du 08 décembre 2005 a entériné la décision de transformer l'actuelle structure de SPPP Moussahama en une forme duale ; à savoir que la société Moussahama devienne un pur fonds dont l'administration et la gestion seront assurées par la société de gestion devant être constituée.

Cette structure a permis:

- La transformation de de SPPP Moussahama en fonds d'investissement « Fonds Moussahama I » dont le capital s'élève à 140 MDH devrait être désinvesti après assainissement du portefeuille actuel.
- La création en avril 2007 la société de gestion dénommée Chaâbi Moussahama, société anonyme à Conseil d'Administration.

▪ Identification

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Fonds d'investissement
 Secteur d'activité : Financement en capital risque
 Adresse : 3, Rue Bab Mansour -1er étage - porte n°1 Espace Porte d'Anfa Casablanca
 Durée du Fonds 10 ans
 Décision stratégique Fonds à désinvestir à l'horizon 2010

▪ Actionnariat actuel :

Capital social : 140 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 399 000	99,93%
Fondateurs	1 000	0,07%
Total	1 400 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	1 295	947	2 442
Résultat net	3 476	-5 463	528
Part de marché	-	-	-
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0

Source : BCP

III.2. CONVENTIONS BCP/ FILIALES

III.2.1. Convention BP LEASE entre les BPR, la BCP et Chaâbi Leasing

Dans le cadre de la concrétisation de l'esprit de synergie, la Convention « BP LEASE » a été signée en octobre 2000 par Chaabi Leasing avec les BPR et la BCP dans le but de positionner le

financement en crédit-bail en tant que produit bancaire complémentaire de la gamme de financement proposée à la clientèle du Groupe.

Les principaux aspects de cette convention sont :

- Les opérations sont assorties d'une participation au risque à hauteur de 50% du prix d'achat Hors taxe du matériel financé ;
- A la date de la prise d'effet du contrat : commission d'apport flat de 0,5% du montant HT versée par Chaabi Leasing à la BPR ;
- En contrepartie de la participation au risque, une rémunération de 1% sur le montant du risque garanti par la BPR est versée par Chaabi Leasing.

III.2.2. Convention de prise en charge du traitement et assistance de CIB Off Shore par les fonctions de la BCP

Cette convention, signée le 05.12.2007, définit les domaines pour lesquels CIB Off Shore demande l'assistance de certaines fonctions de la BCP moyennant une rémunération prédéfinie.

III.2.3. Convention de prestations de services effectuées par la B.C.D.M au profit de la BCP

Ce contrat conclu le 16.07.1998 entre la BCP et la BCDM, a été amendé par un avenant en date du 14.05.1999, par lequel la BCDM a accepté d'être le correspondant en France et en Belgique de la BCP auprès des MRE.

Ce contrat a été remplacé en 2003 par une Convention qui a pour objet de définir les principales règles du partenariat entre les parties organisant la communication et le transfert de fonds entre les clients de la BCP et des BPR par l'intermédiaire de la BCDM.

III.3. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.3.1. Fonds d'investissement de l'oriental :

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental

Taille : 300 millions de DH

Participation du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17 %

Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental

Société de gestion : FIROGEST

III.3.2. Fonds d'investissement Souss Massa Draa :

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa

Taille : 500 millions de DH

Participation du CPM : 20 millions de DH sur la taille cible soit une part de 4 %

Secteur cible : secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région

Société de gestion : REGIONAL GESTION

III.3.3. Fonds d'investissement SGAM Al Kantara Morocco:

Fonds généraliste

Taille : 400 millions de DH

Participation du CPM : 50 millions de DH sur la taille cible soit une part de 12,5%

Secteur cible : secteurs à forte croissance

Société de gestion: SGAM Alternative Investment

III.3.4. Fonds d'investissement Am Invest Morocco:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations

Taille : 500 millions de DH

Participation du CPM : 30 millions de DH sur la taille cible soit une part de 6 %

Secteur cible : secteurs présentant des avantages comparatifs à l'export ou un fort potentiel de croissance locale

Société de gestion : ATLAMED SA

III.3.5. Fonds d'investissement Moussahama II:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations

Taille : 200 millions de DH

Participation du CPM : 200 millions de DH soit 100 % de la taille cible

Secteur cible : secteurs à fort potentiel de développement dont distribution et franchise, agro-alimentaire, technologies de l'information et de la communication, loisirs et divertissement, services aux entreprises, industrie manufacturière

Société de gestion : CHAABI MOUSSAHAMA

III.3.6. Fonds d'investissement H Partners:

Objectif du fonds : Investissement dans des sociétés détenant et/ou exploitant des actifs touristiques

Taille : 2,5 milliards de dirhams

Participation du CPM : 400 millions de DH sur la taille cible soit une part de 16%

Secteur cible : le secteur touristique marocain

Société de gestion : H PARTNERS GESTION

IV. ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

IV.1. LE SECTEUR D'ACTIVITE : SECTEUR BANCAIRE

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1.1. Evolution du cadre réglementaire

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit.

Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire. La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux.

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Dans le cadre de la nouvelle loi bancaire, promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Toutefois, certaines circulaires d'application de cette loi ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicables en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du ministre des finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). L'entrée en vigueur de ces normes est prévue pour 2008.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **40/G/2007** relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
 - La directive n° **44/G/07** de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
 - La directive n° **45/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes¹ » ;
 - La directive n° **46/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
 - La directive n° **47/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
 - La directive n° **48/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels).
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - Adoption de la loi n° **43-05** relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **41/G/2007** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
 - La Lettre circulaire n° **05/07** de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.
- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n° **49/G/07** de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et

¹ Fonds propres internes : Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bâle II, les établissements de crédit, doivent se doter d'un processus d'évaluation d'adéquation de leurs fonds propres internes dit (ICAAP). La fonction fondamentale de l'ICAAP est de permettre à l'établissement de s'assurer que ses fonds propres couvrent correctement l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;

- La Directive n°50/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.
- Réglementation du marché des changes :
 - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°31/DOMC/07 du 1^{er} mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib.
 - La circulaire n°1723 de l'Office des Changes du 1^{er} Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.

IV.1.2. Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité (ou Ratio Cooke)

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : => 8%

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés

Taux : => 100%

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : =< 20%

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 16,5% de leurs dépôts à vue.

Le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de ramener, à compter du 1^{er} janvier 2008, le taux de la réserve obligatoire de 16,5 % à 15 %.

Taux : = 15%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : = 20%, ou 50%, ou 100%.

IV.1.3. Activité du secteur bancaire Marocain

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain se compose, outre des six banques commerciales de la zone off-shore de Tanger, de quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques publiques : le Crédit Populaire du Maroc (la BCP et 11 Banques Populaires Régionales) et Bank Al Amal ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- 8 banques commerciales privées qui sont : AttijariWafa Bank, BMCE, BMCI, CDM, Société Générale Marocaine des Banques, Citibank, Arab Bank, UMB ;
- Des banques spécialisées : le Fonds d'Equipement Communal, Médiafinance, et Casablanca Finance Markets.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital du CIH au profit de la CDG en octobre 2005 ;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) du CIH ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- Et la signature, en novembre 2007, d'un protocole d'accord entre la Groupe des Banques Populaires et la Société Générale pour l'entrée en capital du premier dans La Marocaine Vie, compagnie d'assurance vie. Protocole, par ailleurs annulé en 2008 ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant accentuée. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 54,0% et 64,0% en 2005 à 59,2% et 64,5% en 2007.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines à fin 2007

	AWB	CPM	BMCE	BMCI	CA	SG	CDM	CIH
Créances sur les SF	34,7%	18,5%	18,2%	6,9%	1,4%	16,0%	4,3%	0,0%
Créances sur la clientèle	24,2%	20,6%	12,9%	10,0%	9,8%	7,9%	5,7%	6,1%
Total crédits à l'économie	25,3%	20,4%	13,5%	9,7%	8,9%	8,7%	5,5%	5,5%

Source : GPBM

A fin décembre 2007, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position en termes de crédits octroyés par le secteur bancaire avec une part de marché est de 20,4%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 71,40% des créances sur les sociétés de financement et 57,70% des créances sur la clientèle. Le reste du secteur se partage 28,60% de part de marché des créances sur les sociétés de financement et 39,50% de part de marché sur le segment créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines à fin 2007

	AWB	CPM	BMCE	BMCI	CA	SG	CDM	CIH
Dettes envers les SF	13,5%	40,4%	36,8%	3,5%	1,8%	3,4%	0,2%	0,0%
Dépôts de la clientèle	26,5%	26,4%	13,9%	7,8%	8,5%	7,7%	5,6%	2,6%
Emprunts Financiers Extérieurs	2,9%	1,2%	4,6%	0,0%	39,4%	7,5%	0,3%	12,5%
Titres de créance émis	9,6%	0,0%	0,0%	33,0%	0,0%	19,9%	6,6%	27,4%
Total ressources	25,7%	25,3%	13,4%	8,6%	8,4%	8,1%	5,6%	3,5%

Source : GPBM

A fin décembre 2007 et en termes de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position avec une part de marché est de 25,3%.

Evolution des crédits à l'économie octroyés par le secteur bancaire Marocain

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Créances sur les Sociétés de Financement	22 700	27 712	22%	43 160	56%
Comptes ordinaires des SF	1 532	2 631	72%	3 304	26%
Comptes et prêts de trésorerie à terme des SF	6 044	10 823	79%	12 222	13%
Prêts financiers des SF	14 702	14 244	-3%	27 627	94%
Autres ¹	422	13	-97%	7	-48%
Créances clientèle	270 183	301 446	12%	382 314	27%
Crédits de trésorerie	83 861	104 125	24%	133 068	28%
Crédits à l'équipement	54 395	63 994	18%	83 113	30%
Crédits à la consommation	10 724	13 896	30%	19 669	42%
Crédits immobiliers	57 905	73 789	27%	102 289	39%
Autres crédits	5 449	5 230	-4%	7 321	40%
Créances en souffrance brutes	57 850	40 411	-30%	36 854	-9%
Total emplois	292 883	329 158	12%	425 474	29%

Source : GPBM

Les crédits à l'économie, qui ont enregistré un encours de 425,5 Mds DH, ont marqué une nette amélioration de 29% par rapport à fin décembre 2006, et ce parallèlement à la poursuite de la contraction des créances en souffrance (baisse de 9%).

¹ La rubrique Autres comprend les créances en souffrance sur les SF brutes (Nettes plus provisions)

L'expansion des crédits à l'économie est attribuable à la forte amélioration des créances sur les sociétés de financement, qui ont marqué un record historique de 56%, et à la poursuite de la bonne appréciation des créances sur la clientèle de 27%.

Entre 2005 et 2006, l'évolution des crédits à l'économie a été de 12%, principalement attribuable à celle des créances sur la clientèle.

La structure des crédits bancaires est historiquement dominée par les crédits de trésorerie avec 31% de l'encours des crédits clientèle.

Les crédits immobiliers connaissent un essor remarquable du fait de l'attrait du secteur et de l'engouement des clients pour ce financement. Ainsi, à fin 2007, ils représentent 24% des crédits clientèle.

Les créances en souffrance ont poursuivi leur contraction en baissant de 9%, confortant davantage la bonne santé du secteur bancaire marocain.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Dettes envers les Sociétés de Financement	623	691	11%	1 728	150%
Total dépôts clientèle	363 781	425 603	17%	498 513	17%
Comptes chèques	145 734	169 740	16%	206 553	22%
Comptes courants	58 950	69 580	18%	90 088	29%
Comptes d'épargne	48 559	53 375	10%	58 966	10%
Dépôts à terme	98 966	119 045	20%	124 351	4%
Autres dépôts	11 573	13 863	20%	18 555	34%
Emprunts Financiers Extérieurs	6 707	3 834	-43%	3 887	1%
Titres de créance émis	13 063	14 877	14%	17 696	19%
Total ressources	384 174	445 005	16%	521 824	17%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2006, les dépôts de la clientèle se sont inscrits en hausse de +17,0% entraînant l'amélioration des ressources du secteur bancaire marocain de 16% à 445 Mds DH.

En 2007, les ressources collectées par le secteur bancaire se sont établies à 521,8 Mds DH en appréciation de 17% par rapport à 2006. Les dépôts clientèle constituent la majeure partie des ressources des banques marocaines (96%).

En 2007, la part des ressources non rémunérées¹ s'est améliorée de 4 points pour atteindre 63% des dépôts clientèle. Cette évolution est attribuable à l'appréciation respective des comptes courants et des comptes chèques de 29% et 22%.

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Engagements de financement donnés	26 798	31 498	18%	36 916	17%
Engagements de garantie donnés	47 612	54 586	15%	67 699	24%
Provisions sur Engagements par Signature	352	432	23%	442	2%
Total engagements hors bilan	74 762	86 515	16%	105 058	21%

Source : GPBM

¹ Ressources non rémunérées : comptes courants et comptes chèques

A fin 2006, le total des engagements hors bilan du secteur bancaire marocain ont atteint 86 Mds DH, en progression de 16% par rapport à fin 2005.

En 2007, le taux d'évolution des engagements par signature s'est apprécié de 21% à 105 Mds DH suite à la progression des engagements donnés.

Évolution des principaux indicateurs d'exploitation

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits d'Exploitation Bancaire	27 605	30 990	12%	37 851	22%
Charges d'Exploitation Bancaire	7 694	8 951	16%	11 906	33%
Produit Net Bancaire	19 910	22 039	11%	25 945	18%
Charges Générales d'Exploitation	10 001	10 672	7%	12 063	13%
Dotations nettes prov pr créances en souffrance	3 445	1 673	-51%	2 809	68%
Résultat net	2 049	6 623	223%	8 971	35%

Source : GPBM

En 2007, le produit net bancaire du secteur bancaire marocain s'est établi à 26 Mds DH, en croissance de 18% par rapport à 2006. Cette évolution est principalement attribuable à l'essor favorable des intérêts et commissions clientèle ainsi qu'aux opérations de marché. Elle s'inscrit dans la continuité par rapport à l'exercice précédent qui a enregistré une évolution de 12%.

Les charges générales d'exploitation ont, quant à elle, augmenté de 13%, à fin 2007, s'élevant à 12 Mds DH, soit un coefficient d'exploitation de 46,5% contre 48,4% en 2006.

Par ailleurs, les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance ont atteint 2,8 Mds DH en 2007 en hausse de 68% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est liée à l'évolution du montant des pertes sur créances irrécouvrables. Néanmoins, elle est à pondérer par la baisse notable de l'exercice précédent (-51%) : la variation des dotations nettes aux provisions en 2007 par rapport à 2005 s'élève à -18%.

En dernier lieu, le résultat net du secteur bancaire marocain s'est établi à 9 Mds DH en 2007 contre 6,6 Mds DH en 2006. Ainsi, il enregistre une progression de 35%, suite notamment à l'amélioration du PNB. Cette évolution a été plus remarquable à fin 2006 (+223%).

IV.1.4. Activité des marchés financiers Marocains

Marché boursier

L'année 2007 a été une nouvelle année de croissance pour la Bourse de Casablanca, illustrée par une progression du Masi à 12 694.97 points, soit une performance de +33,92%. En effet, le marché a bénéficié de plusieurs facteurs dont la surliquidité qui a marqué le système financier durant le 1^{er} semestre 07, la bonne tenue du PIB non agricole et l'introduction de dix nouvelles valeurs et ce malgré l'annonce de l'augmentation du taux d'imposition des plus-values mobilières.

En 2007, le marché a drainé 306 Mds de dirhams réalisé principalement sur le marché central (68,5% des transactions) en progression de 78% par rapport à 2006. Le volume moyen quotidien a atteint 1,3 Mds de dirhams tiré principalement par les opérations de revalorisation de portefeuille de fin d'année.

La capitalisation boursière a évolué de 40% pour atteindre 587 Mds de dirhams.

Marché monétaire

Le marché monétaire a enregistré, en 2007, une nette remontée des taux interbancaires en relation avec la contraction des excédents de liquidités conjuguée au relèvement par BAM du taux des reprises hebdomadaires de 25 points de base (en date du 26/12/06).

La baisse de la liquidité du marché a résulté de la faible progression des avoirs extérieurs combinée au creusement du déficit commercial; au moment où les hausses consécutives de la réserve monétaire requise auprès de la banque centrale ont amplifié les besoins du marché en termes de liquidités.

Ainsi, la moyenne annuelle du TMP (3,29%) s'est inscrite en hausse de 71 Pb par rapport à celle de 2006 (2,58%).

Cette tension sur les taux aurait été plus prononcée en dehors de l'omniprésence de BAM sur le marché à travers les pensions 7 jours et 24h qui ont permis de maintenir la moyenne annuelle autour du taux directeur de 3,25%.

Marché obligataire

Le marché obligataire a été caractérisé en 2007 par un contexte de ralentissement au niveau macro-économique et par la détérioration des conditions monétaires.

Aussi, le volume soumissionné sur le marché primaire des BDT au cours de l'année 2007 s'est inscrit en baisse de 61,88% par rapport à celui de l'année 2006, soit un montant de 165,5 milliards DH.

Les levées du trésor n'ont pour leur part connu qu'une légère hausse de 8,09% pour un montant de 41,8 milliards DH.

La physionomie des volumes offerts et levés fait apparaître une prépondérance des maturités CT qui ont totalisé plus de 62,86% des volumes soumissionnés et 60.40% des volumes levés.

Marché des changes

En 2007, la conjoncture internationale a été marquée par :

- La flambée des prix des matières premières et des céréales ;
- La persistance des tensions inflationnistes notamment en Zone Euro ;
- Les dégradations du marché de l'emploi aux Etats-Unis;
- Le relèvement des taux directeurs de la BCE de 3,50% à 4% puis l'adoption du statut-quo dès l'éclatement de la crise des subprimes ;
- La prédominance des opérations dites de carry-trade: Emprunts de devises à faible rendement (CHF, JPY) pour financer des devises à haut rendement (EUR, GBP, AUD) ;
- La crise au niveau du secteur de crédit à l'immobilier américain (subprimes) ;
- La baisse des taux directeurs de la FED de 1 point à 4,25% (dernière baisse en date du 11/12/07).

Sur le marché des changes la tendance a été caractérisée par la forte appréciation de l'Euro contre le dollar de janvier à avril : avec l'apparition de signes de récession économique aux USA (de 1,28 à 1,35 \$/€)

Cette tendance a été suivie d'une légère accalmie en mai et juin en raison des élections présidentielles en France avant la reprise d'une nouvelle hausse de la monnaie unique avec le déclenchement de la crise des subprimes au courant de l'été 2007.

Vers la fin de l'exercice précédent le dollar a touché son plus bas à 1,4975 \$/€.

Sur le marché local, la baisse du dollar a déclenché un important mouvement d'achats de devises à terme de la part des importateurs désireux de compenser l'effet de hausse des prix des matières premières.

Marché des OPCVM

Au terme de l'année 2007, l'actif net des OPCVM s'est établi à 133,4 Mds DH enregistrant une croissance de 3,31% par rapport à la fin de l'année 2006. Cette hausse est due à la progression des OPCVM monétaires et actions, qui ont vu leurs actifs augmenter respectivement de 7,2 et 5,7 Milliards DH, et dans une moindre mesure à celle des OPCVM diversifiés avec un additionnel de 3,3. Milliards DH. Les actifs des OPCVM obligataires (court, moyen et long terme) ont par contre baissé par rapport au début de l'année de respectivement 9,9 Milliards DH et 2 Milliards DH.

Le marché des OPCVM est très concentré, vu que la part de marché des trois premiers gérants (Wafa Gestion, CD2G et BMCE Capital Gestion) s'élève à 62,94%.

La répartition du nombre, de l'actif net et de la structure des OPCVM par catégorie se ventile comme suit :

Catégorie	2005			2006			2007		
	Nbre	AN	%	Nbre	AN	%	Nbre	AN	%
Actions	45	4 567	5,3%	50	8 897	6,9%	60	14 631	11,0%
Diversifiés	35	4 069	4,7%	34	6 446	5,0%	39	9 774	7,3%
Obligataires CT	17	6 552	7,6%	15	7 589	5,9%	16	5 516	4,1%
Obligataires MLT	67	53 739	62,2%	82	80 103	62,1%	102	70 200	52,6%
Monétaires	19	17 545	20,3%	18	26 051	20,2%	23	33 235	24,9%
Total	183	86 472	100,0%	199	129 086	100,0%	240	133 356	100,0%

Nbre : Nombre ; AN : Actif Net
Source : ASFIM

Malgré la progression du nombre des OPCVM obligataires CT et M< en 2007, les Actifs Nets ont accusé des reculs respectifs de 27% et 12%.

Les investisseurs ont procédé à une réallocation de leurs actifs en faveur des OPCVM monétaires qui ont vu leur encours progresser de 28%. Les OPCVM actions et diversifiés ont pour leur part progressé en nombre et en actifs nets (progressions respectives des Actifs nets de 64% et 52%).

Les taux de rendement annuels moyens des OPCVM par catégorie se ventile comme suit :

Taux de rendement	2005	2006	2007
Actions	20,51%	74,22%	34,42%
Diversifiés	14,18%	55,77%	25,95%
Obligataires Court Terme	2,56%	3,23%	2,49%
Obligataires Moyen et Long Terme	4,45%	11,04%	-1,22%
Monétaires	2,36%	2,69%	2,22%

Source : ASFIM

L'année 2007 a été une année exceptionnelle pour les OPCVM monétaires et obligataires CT et M<. Ainsi pour les OPCVM monétaires et obligataires CT, l'impact de la hausse des taux était limité en raison des niveaux de sensibilités maximales respectives de 0,5 et 1,1. Les OPCVM obligataires M< ont subi les conséquences de la hausse des taux d'intérêt pour enregistrer des contre-performances. Les OPCVM actions ont évolué en phase avec le marché actions qui a affiché une performance avoisinant 34%. Les OPCVM diversifiés ont, pour leur part, subi en partie la hausse généralisée des taux d'intérêt.

IV.2. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés au niveau du pôle BCP Bank ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 et gérée également au pôle BCP Bank ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.2.1. Activité Pôle BCP Bank

Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque (Dahir du 6 juillet 1993). Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contre partie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banques Populaires et eu égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque de marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que

principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

La BCP ambitionne également d'être un précurseur dans les nouveaux métiers en développant une expertise ainsi qu'un savoir-faire permettant de contribuer à la réalisation de grands projets du groupe.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés jusqu'à échéance.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

Activité de la Division Banque d'Investissement

Le Groupe des Banques Populaires, à travers la BCP, est un acteur incontournable des marchés des capitaux au niveau national puisqu'il a accompagné leur éclosion, par ses interventions depuis les premières opérations financières, à partir de 1993, totalisant un volume de transactions de plus de 30 milliards de dirhams (3 des 5 plus importantes privatisations au Maroc).

La BCP a mené la prestigieuse opération de Privatisation au Maroc en collaboration de la Banque d'Affaires JP Morgan : cession de 35% de Maroc Telecom à Vivendi Universal.

La BCP a piloté la première opération de marché, en l'occurrence celle de la CTM, en 1993. Cette opération, a été le début d'une série de missions de privatisations (SNI, CIOR,...), consistant en des volets de conseil, d'évaluation et de placement, qui s'est poursuivie jusqu'à 2007, avec les cessions de DRAPOR, SOMATHES et la cession de 4% du capital de Maroc Telecom.

Ces interventions ont permis à la Division Banque d'Investissement de constituer des pôles de compétence sur les services suivants : introduction en bourse, émissions obligataires, montages et placements de fonds d'investissement, constitutions de tours de tables et financements structurés.

IV.2.2. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De part sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en

totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP. En effet, la facturation de ces prestations s'est élevée en 2007 à 876 MDH.

- **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. *Tableau ci-dessous*).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chéquiers ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voire tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat & Relations Institutionnelles ▪ Gestion Globale des Risques et Conformité
2. Développement	▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Générale Développement ▪ Animation Middle Market ▪ Fondation BP pour la Création

			d'Entreprises
		▪	Fondation BP Education et Culture
		▪	Fondation Micro-Crédit
		▪	Planification et contrôle de gestion
		▪	Réseau local
		▪	Marketing
		▪	Communication
		▪	Organisation et Qualité
3. Inspection Générale	▪	Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale
			▪ Audit interne BCP
4. Ressources Humaines	▪	Effectif	▪ Ressources Humaines
5. Engagements	▪	Crédits à l'économie moyens	▪ Engagements
			▪ Juridique
			▪ Recouvrement
6. Production	▪	Nombre d'écritures	▪ Production
			▪ Comptabilité
			▪ Moyens Généraux
7. MRE	▪	Ressources moyennes MRE	▪ Délégations à l'étranger
			▪ Traitements MRE
			▪ Marché des MRE
8. Informatique	▪	Nombre d'écritures	▪ Pôle Système d'Information

IV.3. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DE LA BCP

Evolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2005	2006	Var 05/06	2007	Var 06/07
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 154	3 035	41%	6 837	125%
Crédits à l'équipement	2 576	3 194	24%	4 883	53%
Crédits immobilier	265	302	14%	560	85%
Autres crédits	113	62	-45%	151	141%
Encours net des crédits à la clientèle	5 109	6 594	29%	12 430	89%

Source : BCP-Comptes sociaux

En 2006, l'encours net des crédits à la clientèle ont augmenté de 29% en raison principalement de la croissance des crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que celle des crédits à l'équipement.

En 2007, l'encours net des crédits à la clientèle a progressé de l'ordre de 89% grâce à la croissance de tous les types de crédits et à la percée de la BCP sur le segment des grandes entreprises et institutionnels.

La ventilation des crédits par secteur d'activité sur les trois dernières années fait état du tableau suivant :

Secteur (EN MDH)	2005		2006		2007		Var	
	Encours	% Structure	Encours	% Structure	Encours	% Structure	05/06	06/07
Holding	158	2,8%	379	5,2%	1 095	8,1%	139,9%	188,9%
Télécoms	973	17,1%	1 645	22,4%	2 226	16,5%	69,1%	35,3%
Société de financement	581	10,2%	801	10,9%	1 123	8,3%	37,9%	40,2%
Hôtellerie/ tourisme	337	5,9%	255	3,5%	1 085	8,1%	-24,3%	325,5%
Industries	580	10,2%	580	7,9%	1 234	9,2%	0,0%	112,8%
ADN	745	13,1%	730	10,0%	603	4,5%	-2,0%	-17,4%
Energie	993	17,5%	1 048	14,3%	1 861	13,8%	5,5%	77,6%
Divers	167	2,9%	230	3,1%	1 103	8,2%	37,7%	379,6%
OPCVM	33	0,6%	2	0,0%	78	0,6%	-93,9%	>>100%
Financement communes	500	8,8%	400	5,5%	900	6,7%	-20,0%	125,0%
Transports	0	0,0%	128	1,7%	422	3,1%	NA	229,7%
Immobilier	0	0,0%	404	5,5%	962	7,1%	NA	138,1%
Encours brut des crédits hors personnel	5 067	89,3%	6 602	90,0%	12 692	94,3%	30,3%	92,2%
Encours des crédits personnel	608	10,7%	734	10,0%	770	5,7%	20,7%	4,9%
Encours brut total des crédits	5 675	100,0%	7 336	100,0%	13 462	100,0%	29,3%	83,5%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

Les secteurs des télécoms, de l'énergie ainsi que l'administration de la défense nationale et les sociétés de financement ont représenté 43,2% de l'encours brut des crédits en 2007 contre 57,6% en 2006 et 58% en 2005.

L'évolution des crédits par région se présente comme suit :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part
Casablanca	2843	50%	4 149	57%	8361	62%
Rabat	1451	26%	1 365	19%	2306	17%
Centre Sud	93	2%	21	0%	4	0%
Tanger-Tétouan	681	12%	868	12%	958	7%
Oujda	0	0%	200	3%	500	4%
Marrakech	0	0%	0	0%	562	4%
Encours brut des crédits hors personnel	5 067	89%	6 602	90%	12 692	94%
Encours des crédits personnel	608	11%	734	10%	770	6%
Encours brut total des crédits	5 675	100%	7 336	100%	13 462	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

A fin 2007, l'encours des crédits est concentré à hauteur de 79% dans les régions de Casablanca et Rabat.

La répartition des crédits par segment de clientèle sur les trois dernières années sont repris dans le tableau ci-dessous :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part
Secteur Public	2 390	42%	2 459	34%	4 413	33%
Secteur Privé	2 677	47%	4 143	56%	8 279	61%
Encours brut des crédits hors personnel	5 067	89%	6 602	90%	12 692	94%
Encours des crédits personnel	608	11%	734	10%	770	6%
Encours brut total des crédits	5 675	100%	7 336	100%	13 462	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

La répartition par catégorie de clientèle montre une prépondérance du secteur privé dans l'encours des crédits de la BCP.

La répartition des crédits par segment de clientèle sur les trois dernières années sont repris dans le tableau ci-dessous :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part
Court Terme	2 423	43%	3 680	50%	7 772	58%
Moyen Terme	1 121	20%	1 528	21%	2 487	18%
Long Terme	1 524	27%	1 394	19%	2 432	18%
Encours brut des crédits hors personnel	5 067	89%	6 602	90%	12 692	94%
Encours des crédits personnel	608	11%	734	10%	770	6%
Encours brut total des crédits	5 675	100%	7 336	100%	13 462	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

En 2006, la part des crédits court terme octroyés par la BCP a augmenté à 50% contre une quasi-stagnation des crédits moyen terme et une baisse des crédits long terme.

En 2007, les crédits octroyés par la BCP sont principalement des crédits à court terme (58%). La part des crédits moyen et long terme a baissé par rapport à 2006.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours	Part
Le 1 ^{er} emprunteur	1 256	10%
Les cinq 1 ^{ers} emprunteurs	4 353	34%
Les dix 1 ^{ers} emprunteurs	6 665	53%
Total	12 692	

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

S'adressant principalement à une clientèle de grande taille, le portefeuille crédits de la BCP est relativement concentré.

Le nombre de clients et de dossiers instruits a évolué comme suit :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Nombre de dossiers instruits	71	79	11,3%	94	19,0%
Nombre de clients	61	68	11,5%	81	19,1%

Sur les deux dernières années, le nombre de clients de la BCP a progressé au TCAM de 15% passant de 61 clients en 2005 à 81 clients en 2007. Sur la même période, le nombre de dossiers instruits a augmenté au TCAM de 15% à 94 dossiers en 2007.

Evolution des dépôts

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part
Comptes à vue créditeurs	465	14,9%	445	9,1%	2 137	21,5%
Dépôts à terme (DAT)	2 001	64,0%	3 818	78,4%	6 934	69,8%
Autres comptes créditeurs	659	21,1%	610	12,5%	863	8,7%
Dépôts de la clientèle	3 125	100,0%	4 872	100,0%	9 935	100,0%
% de croissance			56%		104%	

Source : BCP - Comptes sociaux

En 2006, les dépôts de la clientèle ont progressé de 56% et ce, à la faveur des dépôts à terme qui ont augmenté de 90,8% avec une part de 78,4% du total des dépôts.

L'exercice 2007 a été marqué par un effort considérable en matière de collecte. Ainsi, les dépôts ont enregistré une progression remarquable de 104% avec un additionnel de +5 milliards de dirhams. Les comptes à vue ont vu leur part progresser à 21,5%, avec une augmentation de près de 1,7 Mds DH, et ce à la défaveur de la part des DAT et des autres comptes créditeurs.

Evolution des Engagements donnés par signature

(En MDH)	2005	2006	2007	Var 05/06	Var 06/07
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	20	37	40	82,3%	7,7%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088	5 074	5 822	64,3%	14,7%
Engagements de garantie d'ordre d'EC et assimilés	2 007	2 067	2 406	3,0%	16,4%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	85	120	260	41,1%	116,3%
Total engagements donnés	5 200	7 299	8 528	40,4%	16,8%

Source : BCP - Comptes sociaux

Les engagements par signature ont connu une croissance de 17% en 2007 grâce à la progression des engagements de financement en faveur de la clientèle et des engagements de garantie en faveur des établissements de crédit.

La répartition des engagements par signature par secteur d'activité sur les années 2006 et 2007 se présente comme suit :

Secteurs d'activité	2005	2006	2007
Hôtellerie/ Tourisme			1%
Industries	3%	22%	26%
ADN	77%	58%	27%
Energie	20%	20%	36%
Divers			3%
Transports			1%
Immobilier			1%
Travaux Public			5%
Total	100%	100%	100%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2007, les secteurs de l'industrie, de l'administration de la défense nationale et de l'énergie représentent 89% du total des engagements par signature.

La répartition des engagements par signature par région sur les années 2006 et 2007 se présente comme suit :

REGIONS	2005	2006	2007
Casablanca	20%	42%	71%
Rabat	77%	58%	27%
Oujda	13%		2%
Total	100%	100%	100%

Source : BCP - Comptes sociaux

L'encours des crédits par signature est concentré à hauteur de 98% dans les régions de Rabat et Casablanca.

V. RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.1. EFFECTIFS

- Evolution de l'effectif par catégorie

	2005	%	Var	2006	%	Var	2007	%	Var
Employés	106	8%	-21%	91	7%	-14%	73	6%	-20%
Gradés	369	28%	-4%	315	24%	-15%	273	22%	-13%
Cadres	821	63%	-1%	892	69%	9%	921	73%	3%
Total	1296	100%	-4%	1298	100%	0%	1267	100%	-2%

Source : BCP

En 2007, l'effectif de la BCP s'est élevé à 1267 personnes en régression de 2% par rapport à 2005 (TCAM 2005-2007 de -2%)

Par ailleurs, l'évolution de l'effectif reflète une politique de consolidation de l'encadrement – cadres et gradés- au détriment de la catégorie -employés-. Cette résultante a été soutenue par l'utilisation de leviers, notamment, le *non-remplacement* des départs en retraite.

Corrélativement, le taux d'encadrement de la BCP s'est amélioré passant de 63% de la structure de l'effectif en 2005 à 73% à fin 2007. En revanche, le nombre de collaborateurs, de catégorie « employés », a baissé de 31% sur la même période dans cette composition.

L'évolution de la catégorie Cadres a été de l'ordre de 4% sur les trois exercices sous revus, contre un TCAM de l'indicateur Employés de -18%.

- Répartition des effectifs par Sexe

	2005	%	Var	2006	%	Var	2007	%	Var
Hommes	823	64%	-3%	826	64%	0%	796	63%	-4%
Femmes	473	36%	-6%	472	36%	0%	471	37%	0%
Total	1296	100%	-4%	1298	100%	0%	1267	100%	-2%

Source : BCP

L'effectif de la BCP est à prédominance masculine avec 63% du total à fin 2007.

Par ailleurs, il est à signaler qu'en 2007, 73% des effectifs ont une ancienneté moyenne de plus de 10 ans au sein de la banque. En outre, La BCP demeure une institution modérément jeune en terme d'âge, puisque à fin 2007, 49% des effectifs sont âgés moins de 45 ans.

V.2. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Division des Ressources Humaines (DRH) a instauré une bourse interne d'emploi qui recueille les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un schéma bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

Les besoins de recrutement sont déterminés en tenant compte des exigences du plan de développement et des indicateurs de la cartographie des effectifs et des compétences ainsi que des plans de relève.

La politique de recrutement est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3. FORMATION ET EVALUATION

La BCP, à l'instar de l'ensemble du groupe CPM, privilégie la formation de son effectif. La politique de formation poursuivie par la banque est basée sur la mise à niveau des qualifications techniques, la préparation de la relève et sur l'élévation du niveau de compétence du personnel. Chaque année, le groupe alloue un budget global destiné à la formation.

La majorité des formations réalisées par la BCP sont animées par des formateurs internes. Le recours à des organismes externes porte sur des thèmes pointus ainsi que sur des formations bancaires diplômantes tels les brevets bancaires et les diplômes de l'Institut Technique de Banque. Les formations sont généralement organisées selon les domaines, soit en séminaire de 2 à 5 jours, soit en cycle.

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. La BCP poursuit un système de management par objectifs. En effet, au début de chaque exercice, des objectifs sont établis pour chaque agent en concertation avec sa hiérarchie. A la fin de l'année, la banque a recours à l'évaluation de son personnel par rapport aux objectifs préétablis.

V.4. POLITIQUE SOCIALE

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des

conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
 - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- La Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1^{ère} nécessité (Farine, sucre, huile.....) ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 15DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

VI. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

VI.1. SYSTEME D'INFORMATION

VI.1.1. Présentation du Système d'Information du CPM

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure, outre une économie d'échelle, une cohérence globale, une sécurité optimale et une qualité de service digne des meilleures pratiques en la matière.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la banque, le taux d'automatisation avoisine les 95%, et le taux d'équipement est quasiment de 100%. Doté d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis l'année 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (plus de 5% du PNB est consacré annuellement à l'informatique), tout en maintenant son avancée dans la mise en place des nouvelles technologies afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

VI.1.2. Organisation du Pôle Systèmes d'Information

Le Pôle Système d'information est structuré en quatre Divisions :

- la Division Etude et Développement qui :
 - assure la réalisation de solutions informatiques ;
 - garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;
 - assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
- la Division Architecture & Infrastructure qui gère l'infrastructure et les télécommunications du Groupe ;
- la Division Production Informatique qui gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution et garantit la disponibilité du Système d'Information ;
- La Division Monétique gère la Monétique du Groupe.

Parallèlement deux Directions lui sont rattachées :

- la Direction Sécurité des Systèmes d'Information et Contrôle Interne qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information ;
- la Direction Assistance à Maitrise d'Ouvrage qui assure l'interface entre les utilisateurs finaux et la Pôle Systèmes d'Information.

Le Pôle Système d'Information compte aujourd'hui 210 collaborateurs dont 145 ingénieurs, dispose d'un Centre à Casablanca hautement sécurisé de plus de 7000 m² et d'un Centre de Backup conçu pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

VI.1.3. Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;

- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées reliant le site central, 11 BPR, 10 grandes succursales et 700 agences. Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne et sur un certain nombre de solutions du marché.

Quelques indicateurs d'activité du Système d'Information du Groupe- Année 2007

L'ordinateur central a géré en 2007 environ 4,8 millions de comptes générant plus de 194 millions d'écritures comptables pour une charge moyenne ne dépassant pas 33% de sa capacité de traitement.

Quant à la production éditique, 52 millions de pages ont été imprimées en 2007, dont 25,4 millions ont été mises sous enveloppes, pour un coût d'affranchissement dépassant 100 MDH.

Enfin, le taux de disponibilité moyen des liaisons de télécommunication entre les différents sites du Groupe dépasse les 99%.

Au cours de l'année 2007, le parc des Guichets Automatiques Bancaires a enregistré une croissance importante. Il a atteint 722 unités (612 à fin 2006). Le nombre de cartes émises par le réseau GBP a progressé de plus de 18%, passant de 846 000 cartes en 2006 à plus d'un Million de cartes en 2007. L'activité monétique en nombre de transactions GAB a, quant à elle, évolué de 17%, en passant de 29 millions de transactions en 2006 à plus de 36 millions en 2007 avec un taux de disponibilité des GAB supérieur à 96%. Environ 27 millions de retrait espèce ont été enregistrés en 2007.

VI.2. SYSTEME ORGANISATION ET QUALITE DU GROUPE ET DE LA BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banques Populaires a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :

- D'un recueil des définitions de missions ;
- D'un dispositif réglementaire interne.

VI.2.1. Recueil des définitions de missions

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :

- L'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- L'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances éventuelles avec les autres entités.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :

- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

VI.2.2. Dispositif réglementaire interne

Ce dispositif vise à fixer les conditions d'exercice des activités de la banque en précisant, pour chaque acteur, ses obligations professionnelles et juridiques tant à l'égard du groupement, de ses sociétaires, de ses clients, de ses partenaires, de ses fournisseurs que de ses concurrents. Il regroupe les circulaires et les procédures de travail.

Le groupe veille en permanence au respect par ses organismes :

- des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités ;
- des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, il est mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales ce qui est à même :
 - de contribuer à la cohésion du groupe,
 - d'homogénéiser la qualité des services et d'en assurer la régularité.
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par la, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

VI.3. QUALITE

Le Crédit Populaire du Maroc (CPM) à travers l'adoption d'une démarche qualité orientée client, a procédé à la mise en œuvre d'un système de management qualité qui s'articule principalement autour des axes suivants :

VI.3.1. Certification des activités de la Banque:

En s'inscrivant dans le respect des exigences de la norme ISO 9001 V2000, le CPM a certifié 2 activités :

- Activité Monétique en Mai 2005 ;
- Activité Crédits et Remises Documentaires en Décembre 2006.

A l'issue de deux certifications, un dispositif a été mis en place afin d'assurer le suivi et la maintenance du niveau de performance des activités certifiées.

VI.3.2. Amélioration des processus :

Afin de répondre aux exigences de la norme 9001 V2000, le CPM a adopté l'approche processus, comme démarche d'amélioration continue du système de management qualité. Les actions entreprises à ce niveau sont :

- Elaboration de la cartographie des processus des activités certifiées et leur modélisation ;

- Suivi des indicateurs de performance de ces processus, à travers les tableaux de bord, conçus à cet effet.

VI.3.3. Amélioration de la relation client

L'amélioration de la satisfaction de la clientèle conformément aux orientations stratégiques se fait à travers les actions suivantes :

- La gestion des réclamations des clients, qui vise les objectifs suivants :
 - Assurer un suivi permanent et des relances régulières des différents intervenants dans le traitement des doléances de la clientèle ;
 - Constituer un levier commercial important permettant d'être une source d'amélioration de la qualité de service pour toute la clientèle.
- L'amélioration de l'accueil en agence :
 - Mettre en place des solutions pour organiser l'agence : file d'attente, formation des acteurs commerciaux...
- La mise en place et animation des Groupes d'amélioration de la Qualité :
 - Identifier les processus présentant des dysfonctionnements, afin d'en analyser les causes, proposer les solutions adéquates et les déployer au réseau après validation par les instances dirigeantes.
- La réalisation des enquêtes mystères :
 - Périodiquement, des enquêtes d'écoute client et enquête satisfaction sont lancées dans le cadre de l'amélioration continue de la relation clientèle.

PARTIE V

**SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA
BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

Note importante :

La structure financière de la BCP est caractérisée par une prédominance des opérations interbancaires et des opérations sur titres et une proportion moins importante que les banques traditionnelles des opérations avec la clientèle. Cette structure reflète la nature de l'activité de la BCP : banque de marché au service du CPM.

I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises laissées en dehors du périmètre de consolidation sont celles qui ne présentent pas d'importance significative à l'égard de l'ensemble consolidé (sociétés dont la part du groupe consolidée dans leur situation nette est inférieure à 16 MDH).

I.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2006

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K EURO)	16 769	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 129 620	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Par rapport à l'exercice 2005, le périmètre de consolidation a connu les évolutions suivantes :

Année	Entreprises entrées
2006	Banque Populaire Maroc Guinéenne (BPMG) Banque Populaire Maroc Centrafricaine (BPMC)

Source : BCP

I.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2007

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Les filiales ci-après sont détenues dans le portefeuille de la BCP sans toutefois faire partie du périmètre de consolidation :

Sociétés non Consolidées	Capital social (KDH)	% de participation
ICF Al Wassit	13 438	32,56%
Chaabi Courtage	1 500	89,96%

Source : BCP

II. ANALYSE DU BILAN

II.1. BILAN RESUME

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 973	11 780	-16%	15 118	28%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 316	11 588	>100%	8 678	-25%
Créances sur la clientèle	5 487	7 076	29%	13 001	84%
Titres de transaction et de placement	9 145	12 134	33%	6 313	-48%
Autres actifs	594	744	25%	1 054	42%
Titres d'investissement	37 700	34 783	-8%	38 621	11%
Titres de participation et emplois assimilés	409	371	-9%	496	34%
Titres mis en équivalence	62	70	13%	85	22%
Créances subordonnées	100	100	0%	420	>100%
Immobilisations incorporelles	33	63	89%	74	18%
Immobilisations corporelles	689	725	5%	747	3%
Total Actif	73 508	79 433	8%	84 607	7%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	60 991	64 393	6%	65 060	1%
Dépôts de la clientèle	6 514	8 048	24%	12 337	53%
Autres passifs	918	1 478	61%	1 068	-28%
Provisions pour risques et charges	455	255	-44%	302	18%
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	780	932	19%	1 175	26%
Fonds propres	3 850	4 326	12%	4 665	8%
Total Passif	73 508	79 433	8%	84 607	7%

Source : BCP-Comptes consolidés

II.2. ANALYSE DES PRINCIPALES RESSOURCES DE LA BCP

II.2.1. Dettes envers les établissements de crédit

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Dettes à vue envers les E.C	48 018	50 202	5%	48 040	-4%
Dettes à terme envers les E.C	12 973	14 192	9%	17 020	20%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	60 991	64 393	6%	65 060	1%
<i>Part des EC dans le total bilan</i>	<i>83,0%</i>	<i>81,1%</i>	<i>-1,9 pts</i>	<i>76,9%</i>	<i>-4,2 pts</i>

Source : BCP-Comptes consolidés

De part la nature de son activité et ses relations financières avec les BPR, les dettes envers les établissements de crédits de la BCP sont constituées à plus de 90% des ressources provenant des BPR. Ils constituent la principale ressource de la BCP représentant 72% du total passif en 2007.

Les dettes envers les établissements de crédits sont ventilées en dettes à vue et dettes à terme. Les dettes à vue sont principalement composées des ressources des BPR hors emplois obligatoires ⁽¹⁾. En revanche, les dettes à terme correspondent en quasi-totalité aux ressources provenant des BPR relatives à la dotation des emplois réglementés et à la réserve monétaire des BPR. Elles figurent pour le même montant à l'actif dans les rubriques BAM et créances sur les établissements de crédits.

⁽¹⁾ Les emplois obligatoires concernent les emplois en bons de Trésor habitat économique ainsi que la réserve monétaire.

En 2006, les dettes envers les établissements de crédit se sont appréciées de 6% s'établissant à 64,4 Mds DH, suite à l'effet conjugué de l'augmentation des dettes à terme (réserve monétaire et autres emplois obligatoires) et des dettes à vue (liées principalement au solde des comptes ordinaires des BPR). Toutefois, la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total bilan s'est dépréciée de 1,9 points représentant 81,1% du total passif de la BCP, et ce en faveur de l'amélioration de la part des dépôts clientèle.

En 2007, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 1% à 65 Mds DH, suite à l'effet contrasté de l'augmentation des dettes à terme et de la baisse des dettes à vue. Malgré cette légère hausse, la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total bilan a baissé de 4,2 points à 76,9% du total bilan de la BCP en contrepartie de l'amélioration de la part des dépôts clientèle.

Sur la période 2005-2007, les ressources provenant des BPR se ventilent de la manière suivante :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Réserve monétaire provenant des BPR	10 611	11 982	13%	13 473	12%
Emplois obligatoires habitat économique	657	743	13%	887	19%
Total "Emplois obligatoires et assimilés"	11 268	12 725	13%	14 360	13%
Comptes ordinaires des BPR*	47 187	49 230	4%	46 759	-5%
Total ressources provenant des BPR	58 455	61 955	6%	61 119	-1%

(*) : Correspondent aux excédents de trésoreries des BPR hors emplois obligatoires.

Source : BCP

En 2006, les ressources provenant des BPR ont enregistré une hausse de 6% en raison de l'augmentation des emplois obligatoires et des comptes ordinaires des BPR respectivement de 13% et 19% à 12,7 et 56,4 Mds DH.

En 2007, les ressources provenant des BPR ont baissé de 1% à 61,1 Mds DH du fait de la baisse des comptes ordinaires des BPR de 5% et ce, malgré la hausse des emplois obligatoires et assimilés de 13%. La baisse des comptes ordinaires des BPR pourrait s'expliquer par le développement des crédits à l'économie octroyés par les BPR.

II.2.2. Dépôts

L'encours des dépôts clientèle par type de produit a évolué sur les trois dernières années comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Comptes à vue créditeurs	746	904	21%	2 809	211%
Comptes d'épargne	97	168	73%	172	2%
Dépôts à terme	5 005	6 338	27%	8 473	34%
Autres comptes créditeurs	666	638	-4%	883	38%
Total dépôts clientèle	6 514	8 048	24%	12 337	53%
<i>Part des dépôts clientèle dans le total bilan</i>	<i>8,9%</i>	<i>10,1%</i>	<i>1,3 pts</i>	<i>14,6%</i>	<i>4,4 pts</i>

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les dépôts clientèle ont enregistré une augmentation de 24% à 8 Mds DH. Cette évolution tient compte des hausses respectives :

- des comptes à vue créditeurs de 21% à 904 MDH ;
- des comptes d'épargne de 73% à 168 MDH ;
- et des dépôts à terme de 27% à 6 338 MDH.
- Et ce, en dépit du léger recul des autres comptes créditeurs de 4%.

Ainsi, la part des dépôts clientèle dans le total passif s'est accrue de 1,3 points à 10,1%.

En 2007, les dépôts clientèle marquent une appréciation de 53% à 12,3 Mds DH, suite à la nette augmentation des comptes à vue (211%) ainsi que celle des dépôts à terme (27%). De ce fait, la part des dépôts clientèle dans le total passif s'est appréciée de 4,4 points à 14,6%.

L'agressivité commerciale de la BCP lui a permis le recrutement de nouveaux clients et la diversification de ses ressources, ce qui s'est traduit par l'amélioration de la structure de ses dépôts.

En terme de structure, les dépôts à terme représentent la part prépondérante du total des dépôts clientèle (69% à fin 2007). Pour ce qui est des comptes à vue créditeurs, leur part a augmenté en 2007 pour atteindre 23% du total des dépôts clientèle contre 11% en 2005.

Structure en %	2005	2006	2007
Comptes à vue créditeurs	11%	11%	23%
Comptes d'épargne	1%	2%	1%
Dépôts à terme	77%	79%	69%
Autres comptes créditeurs	10%	8%	7%
Total dépôts clientèle	100%	100%	100%

Source : BCP-Comptes consolidés

II.2.3. Autres passifs

En 2006, les autres passifs ont augmenté de 61% à 1,5 Mds DH suite à l'augmentation de sommes dues à l'Etat au titre de l'acompte de l'IS et des comptes de régularisation Passif.

Par contre, en 2007, ils ont diminué de 28% à 1,1 Mds DH en raison de la baisse des sommes dues à l'Etat du fait du changement de leur mode de comptabilisation.

II.2.4. Provisions pour risques et charges

En 2006, les provisions pour risque et charges ont baissé de 44% à 255 MDH en conséquence d'une reprise de provisions de 300 MDH relative au règlement du contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC.

En 2007, ces provisions ont augmenté de 18% s'établissant à 302 MDH.

II.2.5. Capitaux propres

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Réserves et primes liées au capital	2 364	2 534	7%	2 776	10%
Capital	589	589	0%	589	0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	472	401	-15%	648	61%
Part du groupe	327	258	-21%	465	80%
Part des intérêts minoritaires	145	143	-1%	182	27%
Résultat net de l'exercice	426	802	88%	652	-19%
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	434%	21	-64%
Total des Capitaux Propres	3 850	4 326	12%	4 665	8%
Part du groupe	3 695	4 126	12%	4 462	8%
Part des intérêts minoritaires	155	200	29%	203	1%
<i>Part des capitaux propres dans le total bilan</i>	<i>5,2%</i>	<i>5,4%</i>	<i>0,2 pts</i>	<i>5,5%</i>	<i>0,1 pts</i>

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 431 MDH. Cette évolution est principalement attribuable à :

- La distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2005 de 254 MDH ;
- La variation de l'écart de conversion de -68 MDH due principalement à celle de la filiale BPMG ;
- La réalisation d'un résultat net part du groupe de 745 MDH.

La part des capitaux propres dans le total bilan s'est, de ce fait, améliorée de 0,2 point à 5,4%.

En 2007, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 335 MDH. Cette évolution est principalement attribuable à :

- La distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2006 de 319 MDH ;
- La variation de l'écart de conversion de la filiale BCDM de -43 MDH ;
- L'augmentation de capital de la BCDM de 48 MDH ;
- La réalisation d'un résultat net part du groupe de 632 MDH.

Suite à cette évolution, la part des capitaux propres dans le total bilan a marqué une hausse de 0,1 point à 5,5%.

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Capitaux propres nets	10 344	12 314	19%	13 958	13%
Actifs et hors bilan pondérés	45 095	57 524	28%	97 029	69%
Ratio minimum de solvabilité (Ratio Cooke)	23%	21%	-1,5 pts	14%	-7,0 pts

Source : BCP

Par ailleurs, le coefficient de solvabilité, calculé sur la base des engagements pondérés des risques, s'établit à fin 2007 à 14%. Ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires de Bank Al Maghrib fixé à 8%.

II.2.6. Fonds de soutien

Evolution du fonds de soutien sur les exercices 2005-2007 :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Encours début d'exercice	597	780	31%	932	19%
<i>Alimentations</i>	283	268	-5%	244	-9%
Contribution des organismes du CPM	141	151	7%	181	20%
Intérêts du prêt de restructuration	27	27	0%	13	-52%
Remboursement subvention	115	90	-22%		-100%
Remboursement prêts de restructuration				50	NA
<i>Prélèvements</i>	100	116	16%	0	-100%
Subventions accordées	100	116	16%		-100%
Prêts de restructuration accordés					
Encours fin d'exercice	780	932	19%	1 176	26%

Source : BCP

En 2006, l'encours du fonds de soutien a augmenté de 152 MDH en raison d'un niveau d'alimentations (268 MDH) supérieur à celui des prélèvements (116 MDH). Les alimentations ont été composées de la contribution de la BCP et des BPR au Fonds de soutien (151 MDH), des intérêts de prêts de restructuration (27 MDH) et du remboursement de subventions accordées (90 MDH). Il y a lieu de noter que la contribution de la BCP et des BPR au fonds de soutien se fait à hauteur de 2% du chiffre d'affaires hors taxe du CPM. Les prélèvements ont consisté en des subventions accordées de 116 MDH.

La participation de la BCP au fonds de soutien a baissé de 3 MDH en 2006 suite à une utilisation de la subvention reçue de 116 MDH supérieure aux alimentations de 113 MDH constituées de dotation et de remboursement de subvention.

En 2007, l'encours du fonds de soutien s'est apprécié de 244 MDH suite à la contribution de la BCP et des BPR de 181 MDH et aux intérêts de prêts de restructuration de 13 MDH ainsi qu'au remboursement par la BP Rabat/Kénitra de la première tranche de 50 MDH de son prêt de restructuration.

Il est à signaler que les prêts de restructuration sont facturés aux BPR au taux des BDT à 52 semaines. Leur durée dépend de la période de restructuration de la BPR concernée.

La participation de la BCP au fonds de soutien a augmenté de 36 MDH parallèlement à sa contribution annuelle.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Encours début de période	275	310	13%	307	-1%
<i>Alimentations</i>	<i>135</i>	<i>113</i>	<i>-17%</i>	<i>36</i>	<i>-68%</i>
Dotation au 31/12	20	23	12%	36	58%
Remboursement de subvention	115	90	-22%	0	-100%
<i>Prélèvements</i>	<i>100</i>	<i>116</i>	<i>16%</i>	<i>0</i>	<i>-100%</i>
Subvention reçue	100	116	16%	0	-100%
Encours fin de période	310	307	-1%	343	12%

Source : BCP

II.3. ANALYSE DES EMPLOIS DE LA BCP

II.3.1. Disponibilités de la BCP

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 964	11 764	-16%	15 078	28%
Valeurs en caisse	9	16	72%	40	145%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 973	11 780	-16%	15 118	28%
<i>Part des disponibilités dans le total bilan</i>	<i>19%</i>	<i>15%</i>	<i>-4,2 pts</i>	<i>18%</i>	<i>+3,0 pts</i>

Source : BCP-Comptes consolidés

Du fait de son rôle d'organe centralisateur du CPM, la BCP enregistre la réserve monétaire des BPR dans ses propres comptes et agit en tant qu'intermédiaire pour ces dernières. De ce fait, la réserve monétaire des BPR est inscrite à l'actif de la BCP en tant que compte auprès de BAM en contrepartie de sa valeur au passif en tant que ressource provenant des BPR.

Les disponibilités de la BCP comprennent essentiellement la réserve monétaire, calculée sur l'ensemble des dépôts à vue du CPM, ainsi que la trésorerie disponible à la BCP placée chez BAM.

A fin 2006, les disponibilités de la BCP ont marqué une baisse de 16% à 11,8 Mds DH. Leur part dans le bilan de la BCP s'est réduite de 4,2 points à 15%. Disponibilités : elles ont baissé en 2006 de 16% à 11,8 Mds DH.

La majeure partie des disponibilités correspond à la réserve monétaire du CPM placée à BAM (12,1 Mds DH en 2006)¹.

La baisse des disponibilités à fin 2006 s'explique par une utilisation de la trésorerie de la BCP plus importante que les ressources collectées.

A fin 2007, les disponibilités de la BCP ont enregistré une augmentation de 28% à 15 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP a augmenté de 3 points à 18%

La réserve monétaire du CPM s'est élevée à 13,9 Mds DH, dont 3,5 Mds DH pour les BPR et 0,4 Mds DH pour la BCP. Le reliquat des disponibilités correspond à des excédents de trésorerie de la BCP en fin d'exercice.

II.3.2. Créances sur les établissements de crédit

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Créances à vue	663	2 392	>100%	1 211	-49%
Créances à terme	4 653	9 196	98%	7 466	-19%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 316	11 588	118%	8 678	-25%
<i>Part des créances envers les EC dans le total bilan</i>	<i>7%</i>	<i>15%</i>	<i>7,4 pts</i>	<i>10%</i>	<i>-4,3 pts</i>

Source : BCP-Comptes consolidés

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés portent principalement sur les opérations de la BCP sur le marché interbancaire.

¹ La différence entre la réserve monétaire et les disponibilités provient d'une utilisation ponctuelle d'une partie de la réserve : La réserve monétaire étant calculée sur une base mensuelle (du 21 du mois n au 20 du mois n+1), la moyenne du solde de la réserve monétaire doit correspondre aux exigences réglementaires. Toutefois, les soldes quotidiens du compte de la Banque chez BAM peuvent différer, à la hausse comme à la baisse, de cette moyenne. Au 31/12/2006, le solde de la BCP chez BAM a coïncidé avec une légère baisse par rapport à la moyenne de la réserve monétaire correspondante au mois de décembre 2006/janvier 2007.

A fin 2006, les créances envers les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de 118% à 11,6 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP s'est appréciée de 7,4 points à 15%. L'augmentation des créances envers les établissements de crédit trouve son origine dans le fait que la Banque a opté pour un placement plus important de d'une partie de sa trésorerie sur le marché interbancaire.

Au terme de l'exercice 2007, les créances envers les établissements de crédit et assimilés se sont repliées de 25% à 8,7 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP s'est réduite de 4,3 points à 10%.

La baisse des créances envers les établissements de crédit s'explique par un placement moins élevé de la Banque d'une partie de ses disponibilités sur le marché interbancaire.

II.3.3. Crédits à la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur les trois dernières années :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 359	3 254	38%	7 118	>100%
Crédits à l'équipement	2 580	3 201	24%	4 885	53%
Crédits immobiliers	380	443	17%	735	66%
Autres crédits	168	179	6%	262	47%
Créances sur la clientèle nettes	5 487	7 076	29%	13 001	84%
<i>Part des créances sur la clientèle dans le total bilan</i>	7%	9%	1,4 pts	15%	6,5 pts

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les créances nettes sur la clientèle se sont appréciées de 29% à 7,1 Mds DH sous l'effet de l'essor des crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que des crédits à l'équipement qui ont connu une hausse respective de 38% et 24%. Corollairement à cette hausse, la part des créances clientèle dans le total bilan s'est accrue de 1,4 points à 9%.

En 2007, l'encours des créances nettes sur la clientèle s'est établi à 13 Mds DH, soit 15% du total actif de la BCP. Il est constitué essentiellement des crédits de trésorerie (7,1 Mds DH) et des crédits à l'équipement (4,9 Mds DH). Cette hausse est le fruit de l'agressivité commerciale entreprise par la BCP ces dernières années.

A fin 2007, la structure des crédits clientèle de la BCP est dominée par les crédits de trésorerie et à la consommation et les crédits à l'équipement qui représentent respectivement 55% et 38% du total des crédits distribués.

Pour la BCP, les crédits immobiliers ne représentent pas une partie phare de l'activité de financement du fait de la nature de sa clientèle : grandes entreprises ne sollicitant pas un montant élevé de crédits immobiliers.

Structure en %	2005	2006	2007
Crédits de trésorerie et à la consommation	43%	46%	55%
Crédits à l'équipement	47%	45%	38%
Crédits immobiliers	7%	6%	6%
Autres crédits	3%	3%	2%
Total Crédits	100%	100%	100%

Source : BCP-Comptes consolidés

Evolution des indicateurs de la qualité du portefeuille crédits de la BCP :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007 (*)	Var
Créances pré-douteuses	0	0	-100%	0	NA
Créances douteuses	4	110	>100%	0	NA
Créances compromises	97	47	-51%	4	-92%
Créances en souffrance nettes	101	154	52%	4	-98%
Provisions	214	214	0%	69	-68%
Créances en souffrance brutes	315	368	17%	73	-80%
Créances brutes sur la clientèle	5 701	7 291	28%	13 070	79%
Taux de créances en souffrance	5,5%	5,0%	-0,5 pts	0,6%	-4,5 pts
Taux de provisionnement	67,9%	58,2%	-9,7 pts	94,9%	36,7 pts

(*) Les créances en souffrance de l'exercice 2007 ont été retraitées d'une créance en souffrance sur un crédit restructuré déjà reprise mais dont la provision figurait encore dans les comptes de la BCP au 31/12/2007 (délai réglementaire d'apurement de 6 mois)

Source : BCP-Comptes consolidés retraités

La qualité du portefeuille clients de la BCP se caractérise par son faible taux de créances en souffrance par rapport au secteur bancaire du fait de la nature de l'activité d'intermédiation bancaire orientée grands comptes.

Ainsi, l'encours des créances en souffrance brut a augmenté en 2006 à 368 MDH puis s'est réduit à 73 MDH, avec un taux de créances en souffrance de 0,6% en 2007 et un taux de provisionnement de 94,9%.

Taux de transformation des dépôts en crédits de la BCP :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Total crédits clientèle bruts	5 627	7 225	28%	13 070	81%
Total dépôts clientèle	6 514	8 048	24%	12 337	53%
Ratio de transformation	86%	90%	3,4 pts	106%	16,2 pts

Source : BCP

La BCP a amélioré le taux de transformation de ses dépôts en crédits sur les deux dernières années passant de 86% en 2005 à 90% en 2006 puis à 106% en 2007. Ceci témoigne de l'agressivité commerciale de la BCP sur ce créneau de produits ainsi qu'une meilleure distribution des crédits.

II.3.4. Titres de placement, d'investissement et de participation

(en MDH)	2005	%	2006	%	Var	2007	%	Var
Titres de placement	9 145	19%	12 134	26%	33%	6 313	14%	-48%
Titres d'investissement	37 700	80%	34 783	74%	-8%	38 621	85%	11%
Titres de Participation	409	1%	371	1%	-9%	496	1%	34%
Valeur nette du portefeuille	47 254	100%	47 287	100%	0%	45 430	100%	-4%
<i>Part des titres dans le total bilan</i>	<i>64%</i>		<i>60%</i>			<i>54%</i>		

Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille de la BCP à fin 2007 se présente comme suit :

- Les titres de placement sont utilisés par la salle des marchés pour la réalisation d'opérations de trading sur le marché des capitaux. Ces titres représentent 14% du total portefeuille pour un montant de 6,3 Mds DH ;

- Les titres d'investissement sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et représentent près de 85% du total portefeuille ;
- Les titres de participation correspondent aux participations de la BCP dans ses filiales non consolidées ainsi que les prêts participatifs et les créances rattachées aux participations et représentent 1% du total portefeuille consolidé de la BCP.

L'évolution du portefeuille titres de la BCP s'est opérée en fonction des anticipations de la BCP suite aux conditions du marché et des opportunités qui s'y sont présentées. Ainsi, en anticipant une hausse éventuelle en cas de tendance baissière, les titres sont alloués au portefeuille « placement » alors qu'en anticipant une baisse éventuelle en cas de tendance haussière, les titres sont alloués en portefeuille « investissement ».

En 2006, le portefeuille titres de la BCP s'est établi à 47,3 Mds DH en stagnation par rapport à celui de 2005. Cependant, la répartition de ce portefeuille a été différente : hausse de la part des titres de placement à 26% et baisse de celle des titres d'investissement à 74%. En anticipant une hausse des taux, la BCP a préféré ne pas renouveler ses tombées en BDT en titres d'investissement et a opté à les placer en titres de placement.

En 2007, le portefeuille titres de la BCP a enregistré une baisse de 4% soit -1.857 MDH. Cette situation s'explique par la baisse des titres de placement, en liaison avec le non renouvellement des tombées des BDT (baisse de 48% entre 2006 et 2007, soit -5.820 MDH). Les titres d'investissement ont, quant à eux, enregistré une hausse de 11% (+3.838 MDH) suite notamment à l'acquisition de nouveaux titres et au renouvellement des tombées des BDT.

Durant la période sous revue, la structure du portefeuille titres d'investissement, de placement et de participations dans le total bilan est passée de 64% en 2005 à 60% en 2006 et 54% en 2007. Cette baisse de la part du portefeuille titres s'explique par la stagnation de ce portefeuille en 2006-2005 et sa baisse en 2007-2006 parallèlement à une hausse des crédits octroyés par la BCP.

Il est à signaler que les placements titres de la BCP proviennent majoritairement des excédents de trésorerie des BPR. En effet, sur la période sous revue, les placements titres ont représenté 100% des comptes ordinaires des BPR à fin 2005, 96% à fin 2006 et 97% à fin 2007.

Structure du portefeuille titres de la BCP

Les emplois de la BCP sont essentiellement constitués de titres de placement et d'investissement représentant 53% du total bilan à fin 2007. Ces derniers sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés (avec 88% du total des placements). Cette structure s'explique par la spécificité de la mission de la BCP, qui se doit, en tant que gestionnaire des excédents de trésorerie des BPR, de privilégier les placements à niveau de risque modéré.

(En Millions de DH)	2005	%	2006	%	2007	%
Bonds du Trésor et assimilés	43 800	92,7%	43 194	91,3%	39 834	87,7%
Autres émetteurs	2 029	4,3%	1 859	3,9%	2 301	5,1%
Titres de propriété	1 016	2,2%	1 863	3,9%	2 798	6,2%
Titres de participation	409	0,9%	371	0,8%	496	1,1%
Valeur nette du portefeuille	47 254	100,0%	47 287	100,0%	45 430	100,0%

Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2007 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	59 408	1 703	57 705	10 384	68 089
Sociétés de financement	4 492	1 433	3 059	2 491	5 550
Sociétés de portefeuille	10 538		10 538		10 538
Immobilier	138 419	21 718	116 701	22 878	139 579
Autres	271 511	3 576	267 935	4 620	272 555
Total général	484 368	28 430	455 938	40 373	496 311

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 1 500 KDH

Source : BCP-Comptes consolidés

Les secteurs les plus importants dans les titres de participation de la BCP sont le secteur immobilier (participations dans des sociétés de promotion immobilière) et le secteur financier.

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2006 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	47 601	1 671	44 931	10 191	55 122
Sociétés de financement	17 022	2 152	14 483	2 445	16 928
Sociétés de portefeuille	5 578	40	5 538		5 538
Immobilier	138 483	14 272	124 211	28 020	152 231
Autres	140 535	6 701	134 528	6 212	140 740
Total général	349 219	24 836	323 691	46 868	370 559

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 1 500 KDH

Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2005 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	157 078	66 098	90 980	9 978	100 958
Sociétés de financement	16 985	2 862	14 123	2 394	16 517
Sociétés de portefeuille	5 578	280	5 298		5 298
Immobilier	136 483	12 092	124 391	20 398	144 789
Autres	143 994	6 917	137 077	4 712	141 789
Total général	460 118	88 249	371 869	37 482	409 351

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 2 683 KDH

Source : BCP-Comptes consolidés

II.3.5. Autres actifs

En 2006, les autres actifs ont augmenté de 25% à 744 MDH en raison des sommes dues à l'Etat au titre de l'acompte de l'IS et des régularisations Actif de fin d'année.

En 2007, suite à une augmentation des régularisations de fin d'année relatives à certaines opérations de change et de hors bilan, les autres actifs ont augmenté de 42% à 1054 MDH.

II.3.6. Créances subordonnées

En 2006, les créances subordonnées ont stagné au même niveau que 2005 à 100 MDH. Alors qu'en 2007, elles ont augmenté à 420 MDH au titre de nouvelles souscriptions à des créances subordonnées émises.

II.3.7. Immobilisations incorporelles

En 2006, les immobilisations incorporelles ont augmenté de près de 30 MDH en 2006 et de 11 MDH en 2007 pour se situer à 74 MDH.

II.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont réparties en immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation.

En 2006, les immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation ont enregistré une progression respective de 26,5 MDH et 9,4 MDH s'établissant respectivement à 325 MDH et 400 MDH. Leur augmentation s'explique par l'acquisition d'immeubles pris en crédit-bail (retraités) et d'immeubles et mobiliers hors exploitation.

En 2007, les immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation ont enregistré une évolution respective de -2,5 MDH et 24,4 MDH s'établissant respectivement à 322 MDH et 425 MDH. Cette situation trouve son origine dans l'amortissement des immobilisations et l'acquisition d'immeubles hors exploitation.

II.3.9. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition bruts se sont élevés à un niveau de 17,2 MDH à fin 2006, et ont été totalement amortis.

En 2007, les écarts d'acquisition n'ont pas connu de variation.

II.4. ANALYSE DU HORS BILAN

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Engagements donnés	8 233	8 905	8%	9 363	5%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20	38	84%	40	7%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088	5 105	65%	5 865	15%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 088	2 140	3%	2 452	15%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	95	137	45%	268	96%
Autres titres à livrer	2 942	1 485	-50%	738	-50%
Engagements reçus	334	882	164%	1 322	50%
Engagements de financement reçus en faveur d'établissements de crédit	0	0	0%	142	NA
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313	879	181%	876	-0.3%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	3	NA	4	51%
Autres titres à recevoir	21	0	NA	300	NA

Source : BCP-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006, les engagements donnés par signature de la BCP ont enregistré une croissance de 8% à 8,9 Mds DH par rapport à l'exercice 2005. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des engagements en faveur de la clientèle qui ont augmenté de 65% à 5,1 Mds DH. En revanche, les autres titres à livrer ont baissé à 1,5 Mds DH.

Les engagements reçus par signature se sont nettement appréciés, s'établissant à 882 MDH suite à l'augmentation des engagements de garantie reçus en faveur d'établissements de crédit de 566 MDH à un niveau de 879 MDH.

Au terme de l'exercice 2007, les engagements donnés par signature de la BCP se sont situés à 9,4 Mds DH, en croissance de 5% par rapport à l'exercice 2006. Cette évolution est imputable à la hausse des engagements en faveur de la clientèle (+15%, soit 5,6 Mds DH) et aux engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés (+15% à 2,45 Mds DH). Toutefois, les autres titres à livrer ont baissé à 738 MDH à fin 2007.

Les engagements reçus par signature se sont appréciés de 50% à 1,3 Mds DH grâce à l'amélioration des engagements de financement reçus en faveur d'établissements de crédit et des autres titres à recevoir.

III. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits d'exploitation bancaire	3 383	4 032	19%	4 580	14%
Charges d'exploitation bancaire	2 539	2 904	14%	3 256	12%
Produit Net Bancaire	844	1 128	34%	1 324	17%
Produits d'exploitation non bancaire	1 038	1 103	6%	1 104	0%
Charges d'exploitation non bancaire	444	152	-66%	166	10%
Charges générales d'exploitation bancaire	958	1 077	12%	1 231	14%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	127	190	49%	84	-56%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	529	522	-1%	31	-94%
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	0	2	700%	0	-100%
Résultat courant	881	1 331	51%	978	-27%
Produits non courants	127	214	69%	26	-88%
Charges non courantes	262	392	50%	35	-91%
Résultat non courant	-136	-179	32%	-9	-95%
Impôts sur les résultats	331	364	10%	333	-9%
Résultat Net des entreprises intégrées	415	789	90%	636	-19%
Quote- part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11	13	18%	17	26%
Résultat Net du groupe	426	802	88%	653	-19%
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	436%	21	-64%

Source : BCP-Comptes consolidés

III.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	223	416	87%	560	35%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	255	352	38%	489	39%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 493	2 479	-1%	2 302	-7%
Produits sur titres de propriété	13	16	24%	52	227%
Commissions sur prestations de service	94	176	87%	321	82%
Autres produits bancaires	305	593	94%	857	45%
Produits d'exploitation bancaire	3 383	4 032	19%	4 580	14%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les produits d'exploitation bancaire consolidés se sont établis à 4 Mds DH en progression de 19% par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression des intérêts sur opérations avec la clientèle et les établissements de crédits ainsi que des autres produits bancaires.

En 2007, les produits d'exploitation bancaire consolidés ressortent à près de 4,6 Mds DH en augmentation de 13,6% par rapport à 2006 grâce à la progression des intérêts sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit, associée à celle des commissions sur prestations de service ainsi que les autres produits bancaires.

III.1.1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Etablissements de Crédits

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédits	223	416	87%	560	35%

Source : BCP-Comptes consolidés

Ils correspondent essentiellement aux intérêts sur valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes ainsi que les intérêts sur comptes ordinaires des établissements de crédits.

Au terme de l'exercice 2006, les intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit ont enregistré une forte croissance de 87% s'établissant à 416 MDH, et ce parallèlement à la hausse de l'encours des créances envers les établissements de crédits à fin 2006.

A fin 2007, les intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit ont progressé de 35% par rapport à l'année précédente suite notamment à l'augmentation de l'encours moyen des créances envers les établissements de crédits et la hausse du taux de rémunération sur les placements en devises. Ils contribuent à hauteur de 12% du total des produits d'exploitation de la BCP.

III.1.2. Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	255	352	38%	489	39%

Source : BCP-Comptes consolidés

Les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle réalisés en 2006 se sont montés à 352 MDH en augmentation de 38% par rapport à 2005, grâce à l'appréciation des créances sur la clientèle de 29%.

Au terme de l'exercice 2007, les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle ont enregistré une progression de 39% par rapport à 2006 passant de 352 à près de 489 MDH. Leur part dans le total des produits d'exploitation bancaire est de 11%.

Cette évolution confirme la stratégie de la BCP de développer son portefeuille de clientèle grande entreprise, d'où la progression de l'encours des crédits qui ressort à 13 Mds DH contre 7 Mds DH une année auparavant.

III.1.3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créances et taux de rendement

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	2 493	2 479	-1%	2 302	-7%

Source : BCP-comptes consolidés

Les intérêts et produits assimilés sur titres de créances correspondent en quasi-totalité à ceux générés par le portefeuille titres d'investissement et de placement. Ceux-ci contribuent à hauteur de 50% du total des produits d'exploitation bancaire à fin 2007 contre 61% en 2006 et 74% en 2005.

A fin 2006, les intérêts et produits assimilés sur titres de créance ont baissé de 1% à 2479 MDH suite à la stagnation de l'encours du portefeuille titres.

Au titre de l'exercice 2007, les intérêts et produits assimilés sur titres de créances se sont réduits de 7% en parallèle à la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP.

III.1.4. Produits sur titres de propriété

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits sur titres de propriété	13	16	23%	52	225%

Source : BCP-Comptes consolidés

Ces produits comprennent essentiellement les dividendes perçus par la BCP de la part de ses filiales non consolidées.

En 2006, ces produits ont progressé de 23% malgré la baisse de l'encours de 9%, grâce à un meilleur taux de rendement.

Au titre de l'exercice 2007, les produits sur titres de propriété se sont à nouveau inscrits à la hausse à 52 MDH, suite à l'effet d'un dividende exceptionnel distribué par une société immobilière du groupe (32 MDH).

III.1.5. Commissions sur prestations de service

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	var
BCP	85	121	42%	201	66%
Banque Chaabi du Maroc	2	2	0%	59	>>100%
Media Finance	1	0	-100%	0	NA
Chaabi LLD	6	33	450%	57	73%
BPMG	0	19	NA	3	-84%
Commissions sur prestations de service	94	176	87%	321	82%

Source : BCP-Comptes consolidés

A fin 2007, les commissions perçues par la BCP comprennent essentiellement les commissions sur récupération de frais (52%) et celles relatives aux virements à l'étranger (16%), les autres moyens de paiement (7%) et services de crédit (6%).

Malgré la forte progression enregistrée entre 2005 et 2007 (TCAM de 85%), la part des commissions sur prestations de service dans le total des produits d'exploitation de la BCP n'excède pas 7% et s'explique essentiellement par la nature de l'activité bancaire de la BCP et l'absence de réseau d'agences propre à la BCP qui ne lui permet pas d'avoir une large base clientèle : clientèle de grandes entreprises à faible taux de commissionnement.

III.1.6. Autres produits sur opérations bancaires

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	286	446	56%	805	80%
Banque Chaabi du Maroc	2	2	0%	1	-50%
Media Finance	17	139	718%	32	-77%
Chaabi LLD	1	1	0%	3	200%
BPMC	0	0	NA	13	NA
BPMG	0	5	NA	4	-20%
Autres produits sur opérations bancaires	305	593	94%	857	45%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les autres produits sur opérations bancaires ont augmenté de 288 MDH suite à la contribution de la BCP (produits sur opérations de change et plus-value sur titres de placements) et Médi finance (plus-value de cession de titres de placements).

A fin 2007, ces produits contribuent à hauteur de 19% du total des produits d'exploitation bancaire et comprennent principalement les plus values sur cessions de titres de créance (46%)

les gains sur opérations de change (50%) et les reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement (4%).

III.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en MDH)	2 005	2 006	Var	2 007	Var
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 304	2 415	5%	2 489	3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	128	213	66%	322	51%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	1	3	>100%	3	6%
Autres charges bancaires	107	273	>100%	442	62%
Charges d'exploitation bancaire	2 539	2 904	14%	3 256	12%

Source : BCP-Comptes consolidés

III.2.1. Intérêts et charges sur les opérations avec les établissements de crédit

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et charges sur opérations avec les E.C	2 304	2 415	5%	2 488	3%
dont intérêts servis aux BPR	2 265	2 322	3%	2 249	-3%
Encours moyen des ressources provenant des BPR	46 199	49 978	8%	52 132	4%
Coût du placement des ressources provenant des BPR	4,9%	4,6%	-0,3 pts	4,3%	-0,3 pts

Source : BCP-Comptes consolidés-DPCG

Ces charges sont principalement constituées des intérêts servis aux BPR au titre de la rémunération de leurs excédents de trésorerie. Ceux-ci se sont établis à près de 2,5 Mds DH en 2007 représentant 76% du total des charges d'exploitation bancaire de la BCP contre 83% en 2006.

En 2006, les intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédits ont augmenté de 5% à 2415 MDH et ce suite à l'effet conjugué de l'augmentation :

- des intérêts servis aux BPR de 3% à 2322 MDH suite à l'effet contrasté de l'augmentation de l'encours moyen des ressources provenant des BPR et la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP ;
- des intérêts servis au titre d'opérations avec les autres établissements de crédit de 54 MDH à 93 MDH suite à un niveau de dettes avec les établissements de crédit supérieur à l'exercice 2005.

En 2007, les intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit se sont appréciés de 3% à 2488 MDH et ce suite à l'effet contrasté de :

- l'augmentation des intérêts servis au titre d'opérations avec les autres établissements de crédit de 146 MDH à 239 MDH suite principalement au différentiel d'intérêts sur opérations de couverture effectuées par la BCP (113 MDH) ;
- la baisse des intérêts servis aux BPR et ce, parallèlement à la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP, et ce malgré l'augmentation de l'encours moyen des ressources provenant des BPR.

III.2.2. Intérêts et charges sur les opérations avec la clientèle

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	128	212	66%	322	52%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les intérêts sur opérations avec la clientèle se sont appréciés de 65% et ressortent à 212 MDH sous l'effet d'une hausse des dépôts à terme (+27%) et des comptes d'épargne (+73%). Ainsi, le coût moyen des dépôts s'est apprécié de 0,2 points à 2,7%.

Concernant l'année 2007, l'évolution des intérêts servis à la clientèle s'est limitée à 52% suite à l'évolution des dépôts rémunérés (+33%) et du coût moyen des dépôts (+0,6 points) à 3,3%.

III.3. PRODUIT NET BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés	2 971	3 247	9%	3 350	3%
Intérêts et charges assimilées	2 432	2 628	8%	2 810	7%
Marge d'intérêts	539	619	15%	540	-13%
Commissions perçues	95	176	85%	321	82%
Commissions servies	3	5	67%	38	>100%
Marge sur commissions	92	171	86%	283	66%
Résultat des opérations sur titres de placement	98	222	>100%	296	33%
Résultat des opérations de change	101	103	2%	151	47%
Résultat des opérations de marché	199	325	63%	447	38%
Divers	14	12	-14%	54	>100%
Produit net bancaire	844	1 127	34%	1 324	18%

Source : BCP-Comptes consolidés

III.3.1. Structure du PNB

(en % du PNB)	2005	2006	Var	2007	Var
Marge d'intérêts	64%	55%	-8,9 pts	41%	-14,1 pts
Marge sur commissions	11%	15%	4,3 pts	21%	6,2 pts
Résultat des opérations de marché	24%	29%	5,3 pts	34%	4,9 pts
Divers	2%	1%	-0,6 pts	4%	3,0 pts
Produit net bancaire	100%	100%		100%	

Source : BCP-Comptes consolidés

Sur la période 2005-2007, la part de la marge d'intérêts a baissé dans le PNB de 23,1 points, parallèlement à la baisse du taux de rendement des titres de créances de la BCP, et ce en faveur d'une plus grande part de la marge sur commissions et du résultat des opérations de marché.

III.3.2. Marge d'intérêts

La marge d'intérêt 2006 s'élève à 619 MDH contre 539 MDH en 2005 soit une croissance de l'ordre de 15%. Cette évolution s'explique par une augmentation des intérêts et produits assimilés de 9,3% engendrée principalement par la hausse des encours crédits.

En 2007, la marge d'intérêts a régressé de 12,8% à cause de la baisse de l'encours du portefeuille titres de 4% qui a entraîné une diminution des produits sur titres de créances de l'ordre de 7% soit près de 177 MDH, ainsi qu'à une hausse plus importante des charges que celle des produits d'intérêt.

III.3.3. Marge sur commissions

Depuis l'année 2005, la marge sur commissions s'est inscrite en constante amélioration enregistrant une progression de 76% sur la période pour atteindre 283 MDH à fin 2007 suite au développement des activités génératrices de commissions (intermédiation bancaire et conseil). En effet, en 2006, la marge sur commissions a augmenté de 86% à 171 MDH suite notamment à la hausse des commissions perçues (récupérations de frais). Ainsi, la part de la marge sur commissions dans le PNB de la BCP a progressé à 15%.

En 2007, la marge sur commissions a progressé de 66% à 283 MDH suite notamment à la hausse des commissions perçues sur prestations de services sur crédits et sur activités de conseils et d'assistance, et ce en dépit de la hausse des commissions payées sur opérations de change. La part de la marge sur commissions dans le PNB de la BCP s'est appréciée à 21%.

III.3.4. Résultat des opérations de marché

En 2006, le résultat des opérations de marché a enregistré une croissance de 63,3%. Cette progression résulte de l'évolution positive des éléments suivants :

- Résultat des opérations sur titres de placement (+124 MDH) : augmentation des plus-values de cessions supérieure à celle des moins-values de cessions ;
- Résultat des opérations de change (+2 MDH).

Au titre de l'exercice 2007, le résultat des opérations de marché s'est à nouveau inscrit à la hausse grâce à la croissance des éléments suivants :

- Résultat des opérations sur titres de placement (+74 MDH) : augmentation des plus-values de cessions et baisse des moins-values de cessions ;
- Résultat des opérations de change (+48 MDH).

III.4. LES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Frais refacturés aux BPR	796	858	8%	876	2%
Autres produits d'exploitation non bancaire	242	244	1%	228	-7%
Produits d'exploitation non bancaire	1 038	1 102	6%	1 104	0%

Source : BCP-Comptes consolidés

Les produits d'exploitation non bancaire se composent principalement des frais refacturés aux BPR au prix coûtant en contrepartie des services d'intérêt commun rendus. Ils ont enregistré une hausse de 6% pour atteindre 1,1 Mds DH à fin 2006 suite essentiellement à l'augmentation des frais refacturés aux BPR.

Les autres produits d'exploitation non bancaire concernent des produits de filiales non bancaires, notamment les produits d'assurance de Maroc Assistance Internationale (186 MDH en 2006 contre 176 MDH en 2005) et les produits de Moussahama (2 MDH en 2006 contre 41 MDH en 2005) ainsi que certains produits accessoires de la BCP qui ont augmenté de 33 MDH se situant à 57 MDH en 2006.

En 2007, la progression des produits d'exploitation non bancaire s'est limitée à 0,1% : l'augmentation des frais refacturés aux BPR a été atténuée par la légère baisse des autres produits d'exploitation non bancaire.

Les autres produits d'exploitation non bancaire ont concerné la BCP pour 29 MDH et MAI pour 199 MDH.

III.5. LES CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Charges d'exploitation non bancaire	444	152	-66%	166	10%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les charges d'exploitation non bancaire ont enregistré une considérable baisse (-66%) du fait de l'effet exceptionnel de la moins-value réalisée sur cession du titre CIH de 302 MDH en 2005.

Les charges d'exploitation non bancaire concernent principalement l'activité de Maroc Assistance Internationale pour 129 MDH.

En 2007, les charges d'exploitation non bancaire ont augmenté de 10% à 166 MDH, parallèlement à la dotation de la BCP au fonds de soutien (36 MDH en 2007 contre 23 MDH en 2006).

III.6. LES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Charges de personnel	510	509	0%	559	10%
Impôts et Taxes	16	20	23%	18	-9%
Charges externes	348	438	26%	547	25%
Autres charges générales d'exploitation	8	15	92%	12	-18%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	75	95	26%	93	-1%
Charges générales d'exploitation	958	1 077	12%	1 230	14%
dont frais refacturés aux BPR	796	858	8%	876	2%
Charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR	161	219	36%	354	62%

Source : BCP-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006, les charges générales d'exploitation ont enregistré une évolution à la hausse de 12% sous l'effet d'une progression des charges externes de 26%.

L'augmentation des charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR provient essentiellement de la filiale Chaabi LLD du fait du développement de son activité ainsi que de l'intégration des filiales BPMC et BPMG dans le périmètre de consolidation en 2006.

En 2007, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 14% sous l'effet conjugué d'une hausse de près de 10% des charges de personnel (augmentations promotionnelles et générales, nouveaux recrutements et programme de retraite anticipée bonifié) qui représentent près de 46% du total des charges d'une part et d'une hausse de 25% des charges externes d'autres part.

L'augmentation des charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR provient essentiellement des filiales Maroc Assistance Internationale, la BCDM et Chaabi LLD.

Structure des frais refacturés aux BPR :

(en MDH)	2005	2006	2007
Fonds commun y compris prestations C.I (*)	709	768	785
CD-ROMS	2	2	2
Confections chéquiers	3	0	0
Frais d'affranchissement MRE	29	30	28
Frais d'affranchissement C.I	54	58	61
Total des frais refacturés aux BPR	796	858	876

(*) CI : Centre Informatique

Source : BCP- Sur base sociale

Ces frais sont constitués à hauteur de 90% de charges de personnel et de charges générales d'exploitation refacturés dans le cadre du fonds commun et des prestations informatiques. Rappelons que le fonds commun est un centre d'imputation des charges communes au CPM réparties en huit centres en contrepartie des services rendus par la BCP aux BPR (*cf. services d'intérêts communs*).

III.7. COEFFICIENT D'EXPLOITATION

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produit Net Bancaire (1)	844	1127	34%	1324	17%
Charges Générales d'Exploitation réduites des frais refacturés aux BPR (2)	161	219	36%	354	62%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	19%	19%	0,3 pts	27%	7,3 pts

Source : BCP-Comptes consolidés

Le coefficient d'exploitation s'est apprécié de 7,3 points en 2007 en raison de la hausse des charges générales d'exploitation de 61,6%. Néanmoins, ce coefficient reste inférieur à celui du secteur bancaire qui est d'environ 50%. L'activité prépondérante de gestionnaire de fonds et l'absence de réseau d'agences chez la BCP explique ce faible taux.

III.8. RESULTAT COURANT

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produit net bancaire	844	1 127	34%	1 324	17%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	230	81	-65%	-3	-104%
Autres produits d'exploitation non bancaire	997	1 090	9%	1 104	1%
Autres charges d'exploitation non bancaire	142	152	7%	166	10%
Charges générales d'exploitation	958	1 077	12%	1 230	14%
Résultat Brut d'exploitation	971	1 069	10%	1 027	-4%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	67	-66	-198%	-7	-89%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	23	-198	-972%	57	-129%
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition		2	NA		0
Résultat Courant	881	1 331	51%	978	-27%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, le résultat brut d'exploitation a progressé de 10% et s'est établi à 1,1 Mds DH. Cette croissance résulte principalement de :

- Amélioration du PNB de l'ordre de 34% ;
- Hausse des autres produits d'exploitation non bancaires de 9%
- Et ce, malgré l'augmentation des charges générales d'exploitation et la baisse du résultat des opérations sur immobilisations financières : en 2005, les opérations sur immobilisations financières étaient impactées par l'effet exceptionnel de la reprise de provisions sur titres CIH de 494 MDH contre la constatation de la moins value sur cession des titres de participation CIH d'un montant de 302 MDH. En 2006, le résultat des opérations sur immobilisations financières a été impacté par des retraitements consolidés relatifs à des neutralisations de dotations aux provisions constituées sur le titre BPMG (72 MDH) intégrée au périmètre de consolidation en 2006.

Aussi, le résultat courant 2006 ressort à 1,33 Mds DH en raison :

- de la progression du résultat brut d'exploitation de 10% ;
- des dotations nettes de reprises pour créances en souffrance de -66 MDH, se ventilant comme suit :
 - Dotations pour créances en souffrance de 1 MDH (contre 69 MDH en 2005 pour le Britanic Hotel) ;
 - Pertes sur créances irrécupérables de 13 MDH ;
 - Reprises de la provision pour créances en souffrance du palais des roses pour 67 MDH (restructuration de la créance).
- et des dotations nettes pour autres risques de -198 MDH se composant de 5 MDH au niveau de la BCDM et de -204 MDH au niveau de la BCP. Cette dernière se détaille comme suit :
 - Reprise de provisions réglementées de 19 MDH et pour autres risques et charges de 327 MDH principalement composée de la reprise de la provision pour risque fiscal lié à la fusion-absorption de l'ex-SMDC suite au règlement de ce contentieux fiscal et de la reprise de la provision sur la différence de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2000 de 9 MDH ;
 - En contrepartie de la constatation de provisions pour investissement de 19 MDH et de provisions pour pertes et charges de 123 MDH relatives principalement à un différend avec l'administration italienne de 90 MDH et à des congés payés de 13 MDH.

En 2007, malgré l'évolution favorable du Produit Net Bancaire (+17%), le résultat brut d'exploitation a baissé de 4% s'inscrivant à 1,03 Mds DH, en raison de la baisse du résultat sur immobilisations financières à -3 MDH compte tenu de la non réalisation d'éléments exceptionnels en 2007 par rapport à 2006. En 2007, la BCP a également inscrit des dotations sur des titres de participation, en l'occurrence, Mossahama (5 MDH) et Sonadac (6 MDH).

Aussi, le résultat courant a enregistré une baisse de 27% et s'est établi à 978 MDH du fait de la baisse du résultat brut d'exploitation ainsi que l'augmentation des autres dotations non courantes nettes liée à la reprise de provision enregistrée en 2006 (327 MDH suite au règlement du contentieux fiscal relatif à la fusion-absorption de l'ex-SMDC) et non récurrente en 2007 :

- Les dotations pour créances en souffrance se sont établies à 12 MDH : 10 MDH pour la BPMC, 1 MDH pour la BCP et pour la BCDM ;
- Les reprises pour créances en souffrance ont principalement concerné la BPMC (12 MDH) et la BCDM (6 MDH) ;
- Les autres dotations nettes des reprises de 57 MDH liées notamment à la constatation de diverses provisions à la BCP (congés payés : 8 MDH, primes fin de carrière : 8 MDH, rappel IR : 5 MDH, agents retraités : 4 MDH), et à la BCDM (6 MDH).

Coût du risque :

En MDH	2005	2006	Var	2007	Var
Dotations aux provisions pour créances en souffrance et pertes sur créances irrécouvrables	77	50	-35%	12	-77%
Reprises des provisions pour créances en souffrance et récupérations de créances amorties	10	116	1071%	19	-84%
Dotations nettes aux provisions	67	-66	NA	-7	NA
Encours brut de crédits	5 627	7 225	28%	13 131	82%
Coût du risque	1,2%	-0,9%	-2,1 pts	-0,1%	0,9 pts

Source : BCP-Comptes consolidés

Vu que les reprises des provisions pour créances en souffrance ont été supérieures aux dotations aux provisions pour les créances en souffrance sur les exercices 2006 et 2007, le coût du risque de la BCP a été négatif.

III.9. RESULTAT NON COURANT

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits non courants	126	214	69%	26	-88%
Charges non courantes	262	392	50%	35	-91%
Résultat Non courant	-136	-179	32%	-9	-95%

Source : BCP-Comptes consolidés

A fin 2006, le résultat non courant s'est élevé à -179 MDH contre -136 MDH en 2005 en raison de charges non courantes de 392,4 MDH contre 262,2 MDH une année auparavant.

En 2007, le résultat non courant s'est nettement amélioré en passant à -9 MDH.

La répartition des produits et charges non courantes sur les trois dernières années par filiale est retracée dans le tableau suivant :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	124	140	13%	21	-85%
BPMC		72	NA	2	-98%
MAI		1	NA	1	-9%
Moussahama	2		-100%		NA
Chaabi LLD		1	NA	3	333%
Produits non courants	126	214	69%	26	-88%
BCP	223	333	49%	3	-99%
BCDM	20	20	0%	21	5%
Moussahama	19	3	-84%	5	67%
Chaabi LLD		1	NA	2	100%
BPMC		1	NA	3	200%
BPMG		35	NA	0	-100%
Charges non courantes	262	392	50%	35	-91%

Source : BCP

En 2005, les produits non courants correspondent principalement au remboursement du quart de la créance faite en 1999 au profit de la BCDM (20 MDH) ainsi qu'une subvention du fonds de

soutien (100 MDH) qui a servi à combler la dotation non courante relative au contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC du même montant. Les autres charges non courantes de l'exercice 2005 sont constituées principalement du remboursement de la subvention relative à la dotation du titre CIH et ce, suite à la cession de la participation intégrale détenue par la BCP (115 MDH) ainsi que la constatation d'une charge non courante au niveau de la BCDM (20 MDH) relative au remboursement d'une partie de sa dette envers la BCP.

En 2006, les produits non courants de la BCP ont porté principalement sur le remboursement de la dette de la BCDM pour 20 MDH, l'effet de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la BPMC (cumul des résultats des exercices antécédents de 72 MDH) et une subvention du fonds de soutien accordée de 116 MDH pour couvrir :

- la ristourne de 13 MDH de HBM (habitats bon marché) et RME compensé et déduite à la source par l'Etat au titre de l'échéance de 1961 à 1967 ;
- la constatation du complément provision pour risque fiscal post-fusion de l'ex-SMDC de 13MDH ;
- la dotation pour couverture du risque avec l'administration d'Italie de 90 MDH.

La part de la BCP dans les charges non courantes de l'année 2006 est de 85%. Il s'agit principalement de charges exceptionnelles afférentes :

- au contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC (210 MDH) ;
- à la ristourne HBM (habitats bon marché) et MRE compensée et déduite à la source par l'Etat au titre des échéances impayées du 30/12/1961 au 31/12/1967 (13,4 MDH) ;
- à la constatation de la différence de l'IS de l'exercice 2000 (8,9 MDH) ;
- au remboursement au fonds de soutien de la subvention reçue par la BCP dans le cadre de la dotation à la provision pour risque fiscal ex-SMDC (90 MDH).

L'entrée dans le périmètre de consolidation de la BPMG a induit des charges non courantes de 35 MDH relatives aux pertes cumulées sur exercices antérieurs.

En 2007, les produits non courants de la BCP ont concerné principalement un remboursement de la dette envers la BCDM de 21 MDH. En contrepartie, la BCDM a constaté une charge non courante du même montant.

III.10. RESULTAT NET

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Résultat courant	881	1331	51%	978	-27%
Résultat Non courant	-136	-179	NA	-9	NA
Impôts sur les résultats	331	364	10%	333	-9%
Résultat Net des entreprises intégrées	415	789	90%	636	-19%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11	13	18%	17	26%
Résultat Net du Groupe	426	802	88%	653	-19%
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	>100%	21	-64%

Source : BCP-Comptes consolidés

La capacité bénéficiaire part du groupe a totalisé 745 MDH en progression de 79,4% par rapport à 2005.

En 2007, la capacité bénéficiaire part du groupe s'établit à 631,8 MDH en diminution de 15% compte tenu de la baisse du résultat courant de 26,6%.

Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Chaabi Leasing	10	11	11%	13	20%
Al Istitmar Chaabi	2	2	55%	4	50%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11	13	17%	17	26%

Source : BCP

Le résultat net part du groupe par filiale se ventile comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	419	578	38%	553	-4%
BCDM	2	3	31%	3	-17%
BPMC	NC	42	NA	33	-22%
MAI	14	22	62%	21	-6%
Moussahama	3	2	-36%	-7	-434%
Alistitmar Chaabi	0	0	NA	0	NA
Media Finance	14	28	96%	-23	NA
Chaabi Leasing	0	0	NA	0	NA
Chaabi LLD	-3	-3	NA	-4	NA
CIB	0	2	-1147%	3	57%
BPMG	NC	10	NA	12	17%
Retraitements	-34	60	NA	41	-31%
Résultat Net Part du Groupe	415	745	79%	632	-15%

NC : non consolidée

Source : BCP

Le résultat social de la BCP contribue pour la partie majoritaire au résultat net part du groupe. En effet, sa part dans le RNPG s'est établie à 87% en 2007, contre 78% en 2006 et 109% en 2005 (compte tenu des retraitements).

III.11. RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET RENTABILITE DES ACTIFS

A la fin des exercices 2005, 2006 et 2007, la rentabilité financière de la BCP a évolué comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Résultat net part du groupe	415	745	80%	632	-15%
Capitaux propres part du groupe (*)	3 695	4 126	12%	4 462	8%
Actifs (*)	73 508	79 433	8%	84 607	7%
ROE	11,2%	18,1%	6,9 pts	14,2%	-3,9 pts
ROA	0,6%	0,9%	0,3 pts	0,7%	-0,2 pts

(*) Données fin d'exercice

Source : BCP

La rentabilité financière de la BCP a connu une amélioration en 2006, avec un ROE qui s'est redressé de 6,9 points à 18,1% suite à une évolution positive du résultat net (+79%). Au terme de l'exercice 2007, le ROE s'est situé à 14,2%.

Parallèlement, la rentabilité des actifs a enregistré une augmentation en 2006 et une baisse en 2007, s'établissant respectivement à 0,9% et 0,7%.

IV. ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE DE LA BCP

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 389	4 148	22%	4 598	11%
Récupérations sur créances amorties	3	0	-98%	0	53%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 039	1 316	27%	1 130	-14%
Charges d'exploitation bancaire versées	-2 616	-2 954	13%	-3 267	11%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-156	-544	250%	-202	-63%
Charges générales d'exploitation versées	-878	-982	12%	-1 137	16%
Impôts sur les résultats versés	-331	-364	10%	-333	-9%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	452	619	37%	790	28%
Variation des :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	177	-6 203	NA	2 910	NA
Créances sur la clientèle	-922	-1 415	53%	-5 924	NA
Titres de transaction et de placement	45	-2 909	NA	5 820	NA
Autres actifs	218	-148	-168%	-310	NA
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 475	3 398	-38%	667	-80%
Dépôts de la clientèle	2 083	1 321	-37%	4 289	225%
Autres passifs	-493	526	NA	-410	NA
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	6 581	-5 430	NA	7 042	NA
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	7 033	-4 812	NA	7 832	NA
Produit des cessions d'immobilisations financières	5 745	4 643	-19%	5 639	21%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	22	1555%	4	-79%
Acquisition d'immobilisations financières	-8 372	-1 942	NA	-9 783	NA
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-121	-26	NA	-113	NA
Dividendes perçus	21	7	-65%	45	528%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 727	2 704	-199%	-4 208	-256%
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	183	152	-17%	243	60%
Emission de dettes subordonnées	-1	0	-100%	-279	NA
Emission d'actions	20	0	-100%	53	NA
Dividendes versés	-185	-238	NA	-304	NA
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	18	-86	-584%	-286	233%
Impact des écarts de conversion	4	0	-100%	0	NA
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	4 328	-2 193	NA	3 338	NA
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 645	13 973	45%	11 780	-16%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 973	11 780	-16%	15 118	28%

Source : BCP-Comptes consolidés

Au 31 décembre 2006, la trésorerie consolidée de la BCP s'est resserrée en observant une variation nette de -2,2 Mds DH. Cette situation trouve son explication dans :

- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui se sont élevés à -4,8 Mds DH du fait du solde des variations des actifs et passifs (-5,4 Mds DH), notamment des crédits accordés aux clients, des créances sur les établissements de crédits et des titres acquis qui ont été supérieurs aux variations des dettes envers les établissements de crédits et des dépôts clientèle, et ce malgré l'effet positif des flux de trésorerie provenant du CPC ;
- Et ce, en dépit des flux positifs provenant des activités d'investissement (2,7 Mds DH), et notamment les produits de cession d'immobilisations financières.

Au 31 décembre 2007, la trésorerie consolidée de la BCP s'est détendue en observant une variation nette de +3,3 Mds DH. Cette situation trouve son origine dans :

- Les flux de trésorerie positifs nets provenant des activités d'exploitation (7,8 Mds DH), suite à l'effet conjugué des flux de trésorerie provenant du CPC et du solde des variations des actifs et passifs (5,6 Mds DH), notamment la baisse des créances sur les établissements de crédits et des titres qui a été supérieure aux variations des créances clientèle ;
- Et ce, en malgré les flux provenant des activités d'investissement (-4,2 Mds DH), et notamment les acquisitions d'immobilisations financières.

PARTIE VI

PERSPECTIVES

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les axes de développement retenus par le Groupe Banques Populaires s'inscrivent dans une dynamique de croissance soutenue, visant à conforter son leadership dans le paysage bancaire national, tout en cherchant à améliorer sa rentabilité et sa productivité. Ces axes stratégiques se présentent comme suit :

- La position de leader dans tous les compartiments qui constituent les marchés traditionnels du Groupe (MRE, particuliers et professionnels, PME, TPE, ...) ;
- La banque citoyenne et engagée qui participe de façon volontariste et substantielle à la bancarisation du pays (programme d'ouverture d'agences et accessibilité de tous aux services bancaires), ainsi qu'à son développement social notamment à travers ses trois Fondations chargées respectivement du micro-crédit, de l'aide à la création d'entreprises et de l'appui à l'éducation et la culture ;
- Le développement soutenu des activités de la banque de financement et d'investissement en assurant une pénétration accrue du marché du Corporate Banking, celui du conseil et de l'ingénierie financière ;
- La croissance externe, véritable moteur de développement pour les prochaines années, par la mise en place d'un Fonds des fonds et des prises de participations directes dans des secteurs à fort potentiel, mettant ainsi à profit la position confortable du Groupe en termes de fonds propres ;
- L'amélioration continue des performances en termes de ratios de productivité, de risques et de résultats financiers.

S'agissant de la BCP, de part son rôle central au sein de l'Institution, sa stratégie s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques globales du Groupe, tout en visant à renforcer sa position de référence dans les activités de marché et du corporate banking. Ainsi, les axes de développement de la BCP se déclinent comme suit :

Banque d'investissement :

- Développer l'activité de conseil et participer activement aux opérations d'introductions en bourse et d'émissions obligataires ;
- Diversifier les activités de marché et optimiser la gestion de la trésorerie en innovant en matière de placements ;
- Mettre en place l'activité de banque privée.

Banque de financement :

- Optimiser la relation avec les Grandes Entreprises, notamment par l'amélioration de leur gestion personnalisée ;
- S'associer aux banques étrangères pour co-financer les projets de grande envergure ;
- Développer le positionnement en matière de commerce extérieur par l'étoffement de l'offre des produits et services à l'international.

Croissance externe :

- Envisager la prise de participations dans des banques étrangères afin d'élargir la dimension internationale du groupe ;
- Axer la croissance externe sur :
 - Le fonds des fonds, qui constituera le véhicule d'investissement du groupe visant la participation et la création de plusieurs fonds d'investissement ;
 - L'investissement actif à travers un positionnement de la BCP dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, la BCP, en tant que prestataire de services du CPM, continuera à améliorer les performances des services d'intérêt commun, en vue de réaliser des économies d'échelle, notamment grâce à une mutualisation des coûts et à une dynamisation des synergies entre les entités du groupe.

Le développement de l'activité sera renforcé par l'adoption d'un marketing proactif et l'amélioration de l'efficacité des actions de communication multi-métiers envers le grand public.

Il est prévu également de renforcer l'automatisation des opérations effectuées au niveau des agences et de mettre en œuvre des projets réglementaires dont les dispositions bâloises, les normes financières IAS-IFRS et la lutte anti-blanchiment de capitaux. Cette orientation sera accompagnée par l'amélioration significative de la qualité des prestations fournies par le réseau, notamment en poursuivant la certification de certains domaines d'activité et en simplifiant davantage les procédures.

En matière de ressources humaines, une poursuite de la gestion mobilisatrice permettra de relever leur niveau de compétence grâce à un programme de formation adapté.

II. DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Avertissement :

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la BCP.

II.1. HYPOTHESES D'EXPLOITATION

Les hypothèses d'exploitation retenues par la BCP pour l'exercice 2008 se présentent comme suit :

(en MDH)	2007	2008	Var
Crédits bruts	12 430	17 420	40,1%
Portefeuille titres	43 688	43 648	-0,1%

Source : BCP

A fin 2008, l'encours des crédits bruts devrait enregistrer une augmentation de 40,1% par rapport à fin 2007. Le portefeuille titres devrait être maintenu à un niveau similaire à celui de fin 2007.

II.2. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES SOCIAUX PREVISIONNELS

Le compte d'exploitation social prévisionnel de la BCP pour les exercices 2008-2010 se présente comme suit :

(en MDH)	2007	2008	Var	2009	Var	2010	Var
Produits d'exploitation bancaire	4 201	3 710	-12%	3 968	7%	3 910	-1%
Charges d'exploitation bancaire	3 121	2 464	-21%	2 473	0%	2 222	-10%
Produit Net Bancaire	1 080	1 247	15%	1 494	20%	1 688	13%
Produits d'exploitation non bancaire	905	1 005	11%	1 093	9%	1 135	4%
Charges générales d'exploitation	998	1 120	12%	1 211	8%	1 258	4%
Résultat d'exploitation	950	1 101	16%	1 342	22%	1 527	14%
Résultat Courant	843	1 153	37%	1 341	16%	1 525	14%
Impôts sur les sociétés	308	439	43%	505	15%	579	15%
Résultat net	553	734	33%	835	14%	946	13%

Source : BCP

Pour l'exercice 2008, le produit net bancaire est estimé à 1,2 Mds DH, en progression de 15% par rapport à 2007.

Sur la période 2007-2010, le PNB devrait progresser au taux de croissance annuelle moyen de 16%.

Le résultat net devrait enregistrer une augmentation de 33% en 2008 et un TCAM de 20% sur la période 2007-2010, pour atteindre 946 MDH en 2010.

II.3. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDES PREVISIONNELS

Le compte d'exploitation consolidé prévisionnel de la BCP pour les exercices 2008-2010 se présente comme suit :

(en MDH)	2007	2008	Var	2009	Var	2010	Var
Produits d'exploitation bancaire	4 580	5 898	29%	6 774	15%	7 357	9%
Charges d'exploitation bancaire	3 256	3 890	19%	4 134	6%	4 277	3%
Produit Net Bancaire	1 324	2 008	52%	2 640	32%	3 080	17%
Produits d'exploitation non bancaire	1 104	1 005	-9%	1 093	9%	1 135	4%
Charges d'exploitation non bancaire	166	11	-93%	14	27%	17	21%
Charges générales d'exploitation	1 231	1 538	25%	1 772	15%	1 909	8%
Dotations et pertes nettes des reprises et récupérations	53	-58	NA	-2	NA	-37	NA
Résultat Courant	978	1 522	56%	1 949	28%	2 326	19%
résultat non courant	-9	20	-322%	0	-100%	0	NA
Impôts sur les sociétés	333	439	32%	505	15%	579	15%
Résultat net du groupe	636	1 103	73%	1 444	31%	1 747	21%
Résultat Net Part du groupe	632	1 018	61%	1 338	32%	1 291	-4%

Source : BCP

Pour l'exercice 2008, le produit net bancaire consolidé est estimé à 2 Mds DH, en progression de 52% par rapport à 2007.

Sur la période 2007-2010, le PNB devrait progresser au taux de croissance annuelle moyen de 32%, se situant à 3 Mds DH en 2010.

Le résultat net part du groupe devrait enregistrer une augmentation de 61% en 2008 et un TCAM de 27% sur la période 2007-2010, pour atteindre 1,3 Mds DH en 2010.

PARTIE VII

FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie ou de crédit est le risque de perte du fait du non respect par le client des ses obligations à l'égard de la banque (peut résulter du comportement du client, de l'évolution des marchés et autres facteurs externes).

La stratégie globale des risques de la BCP est basée sur les principes suivants :

- Le respect des exigences réglementaires dictées par Bank Al Maghrib ;
- Un suivi rigoureux des risques avec un développement maîtrisé des activités ;
- L'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et l'alignement des rendements visés aux risques assumés.

Plus spécifiquement, le processus d'octroi des crédits repose sur la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation et du suivi du risque. L'ensemble de ce processus est couvert par des procédures qui cadrent l'activité du crédit, notamment :

- L'évaluation des dossiers de crédits et les informations minimum requises pour le traitement des dossiers ;
- La notation des clients ;
- Les compétences des comités et instances de décisions ;
- La gestion des garanties (évaluation, renouvellement,...) ;
- Le suivi des risques (suivi des indicateurs de risque, le suivi des premiers risques de la Banque...).

I.1. CREANCES EN SOUFFRANCE

Le déclassement et le provisionnement des créances en souffrances s'effectuent conformément aux dispositions de la circulaire de BAM n° 19/G/2002 et aux instructions de Bank Al Maghrib en la matière. Un suivi périodique de ces créances est assuré et un reporting élaboré pour les instances de décisions de la Banque, notamment le Comité Directeur.

Le taux des créances en souffrance de la BCP a été maîtrisé. Il est passé de 4,12% du total des emplois clients en 2005 à 1,80% en 2006 pour se stabiliser à 0,07% en 2007, soit une amélioration de 4 points. La baisse de ce taux est la conjugaison de l'effort de récupération et la progression des emplois.

I.2. DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

La notation est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi des risques. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuille.

Pour les entreprises et professionnels, un processus de notation a été instauré depuis l'année 2003 construit à dire d'experts et basé sur une échelle de 4 classes de risques. Il est cadré par des procédures d'utilisation, et constitue la base d'un système de délégation et de tarification.

En parallèle à cet outil, un nouveau système de notation conforme aux exigences Bâle II et basé sur des données historiques et des modèles statistiques a été développé en 2007 avec une échelle de 9 classes dont une relative au défaut.

Depuis 2007, ce système est intégré dans un nouveau cadre d'utilisation visant sa conformité aux exigences de la méthode NI de Bâle, et ce à travers :

- L'intégration de l'outil de notation dans le système d'informations, assurant le stockage et l'historisation des données ainsi que la traçabilité.

- La normalisation du processus par une circulaire et une procédure de travail conforme aux exigences de transparence et d'indépendance de la notation.

Les différentes classes de risques retenues et leurs significations sont retracées ci-dessous :

Notes	Libellé court	Libellé détaillé
A	Excellent	Excellente évolution, et positionnement excellent sur son secteur, capacité d'endettement très élevée, le management jouit d'une longue réputation d'excellence.
B	Très Bon	Très Bonne évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité, bon positionnement au plan commercial, forte capacité d'endettement, le management jouit d'une bonne réputation.
C	Bon	Bonne évolution de l'activité et de la rentabilité, endettement modeste, management de bonne réputation.
D	Assez Bon	Evolution normale de l'activité et de la rentabilité, endettement modéré, management de bonne réputation.
E	Moyen	Actifs de qualité satisfaisante, endettement modéré, management de bonne réputation, l'emprunteur jouit d'une position moyenne dans son secteur.
F	Passable	Actifs de qualité acceptable, capacité d'endettement faible voire nulle, management moyen.
G	Médiocre	Endettement important, management faible, faible positionnement sur son secteur.
H	Très Médiocre	Situation financière trop fragile, lourd endettement, management anarchique, mauvaise position sur le secteur.....etc
Défaut	Défaut	Les engagements du client font ressortir l'existence d'au moins d'une créance en souffrance.

I.3. REPARTITION DES ENGAGEMENTS DE LA BCP AU 31/12/2007

Le portefeuille de la BCP - Bank est constitué des grandes entreprises et institutionnels dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 300 millions de DH.

Au titre de l'exercice 2007, l'encours des crédits à l'économie a enregistré une forte progression (+83%) en s'établissant à 13,5 milliards de DH. Cette performance du corporate banking s'explique par le dynamisme de la BCP-Bank en tant que lead ou co-lead arrangeur dans les projets de financement du marché.

Répartition par secteur d'activité :

Secteur d'activité	Encours par décaissement en %	Encours par signature en %
Holding	8,63	0
télécommunication	17,54	
Société de financement	8,85	
Hôtellerie/tourisme	8,55	0,85
Industries	9,72	25,91
ADN	4,75	27,04
Energie	14,66	35,61
Divers	8,69	3,32
OPCVM	0,61	
Financement communes	7,09	
Transports	3,32	0,73
Immobilier	7,58	1,4
Travaux Public		5,13
Total	100	100

Source : BCP

La diversification sectorielle constitue un des axes de la politique de la gestion des risques de crédit.

Pour les crédits par décaissement, les deux secteurs de Télécoms et Energie ressortent les plus représentés avec respectivement 17,54% et 14,66%.

Pour les engagements par signature, la répartition montre une forte concentration au niveau de trois secteurs (Energie, ADN et Industrie) qui totalisent 88,56%.

Répartition par zone géographique :

Région	Encours par décaissement en %	Encours par signature en %
Casablanca	65,88	70,71
Rabat	18,17	27,04
Centre Sud	0,03	
Tanger-Tétouan	7,55	
Oujda	3,94	2,25
Marrakech	4,43	
Total	100	100

La région de Casablanca constitue la première zone géographique en termes d'importance. Elle représente, elle seule, environ les 2/3 des encours aussi bien pour les crédits par décaissement que pour les engagements par signature.

II. RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du CPM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du CPM en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le portefeuille de négociation représente l'ensemble des actifs détenus avec objectif de les vendre à court terme pour bénéficier d'une évolution favorable des marchés. Ce portefeuille est réparti en plusieurs instruments de marché : les titres obligataires, la position de change, les actions liquides, les OPCVM...etc.

L'évaluation des risques de marché à la Banque repose sur la combinaison de deux groupes de mesures. D'une part le calcul de la valeur à risque (VaR), et d'autre part l'utilisation de diverses mesures de sensibilité (y compris les scénarii de stress) qui permettent d'encadrer les risques potentiels à caractère non récurrent.

Le CPM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR pour l'ensemble de son portefeuille de négociation. La valeur à risque correspond à la perte maximale que le CPM pourrait enregistrer sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 95%. Par conséquent, les chances que les pertes réelles encourues soient plus élevées que la VaR sont de l'ordre de 5%.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle basé sur un modèle paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) qui prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques se basant sur un historique de 2 ans. Une valeur à risque globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Parallèlement aux calculs de valeurs à risque, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarii standards ou de scénarii de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Evolution des positions et des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation :

- **Compartiment obligataire :** ce portefeuille a subi courant 2007 un allègement des positions passant de 10 milliards de dirhams en mars 2007 à 1,3 milliards en décembre de la même année.
Cette diminution est due principalement aux anticipations portant sur la hausse de taux et la volonté du CPM de se positionner sur les courtes maturités afin de profiter de cette tendance lors de la réallocation du portefeuille.
La VaR du portefeuille obligataire (hors effet de corrélation) est de 13,3 millions de dirhams représentant ainsi 1% de la valeur du portefeuille.
- **Compartiment Actions et OPCVM :** ce portefeuille est demeuré pratiquement stable courant le deuxième trimestre de l'année 2007.
La VaR du portefeuille actions est de 7,9 et celle du portefeuille OPCVM de 1,2 millions de dirhams représentant ainsi en moyenne de 0,35% de la valeur du portefeuille.

- Compartiment change : malgré la croissance du portefeuille de change à terme du principalement à la volonté des clients de se couvrir contre la volatilité accrue des cours du dollar, la position de change nette demeure équilibrée compte tenu de la composition du panier.
La VaR sur la position de change est insignifiante et représente 0,015 millions de dirhams.

III. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte si elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la banque l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits.

La BCP a pour vocation principale d'animer et de développer les produits et les services offerts aux grandes entreprises. En conséquence, les dépôts de la clientèle sont fortement concentrés sur le segment des entreprises et constituent une part importante du financement de la BCP.

Comptant sur la synergie du groupe, la diversification des sources de financement pour les activités de détail est assurée par les Banques Populaires Régionales.

La BCP est également un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

Le ratio de liquidité du CPM (y compris la BCP) pour l'exercice 2007, calculé selon la nouvelle circulaire N°31/6/2006, s'établit à 221%. Ce ratio a évolué considérablement durant l'année 2007 suite d'une part à l'augmentation des quotités de liquidité dictées par la nouvelle circulaire de BAM et d'autre part à l'augmentation des actifs liquides du CPM.

Le suivi de ce ratio par rapport aux minima règlementaires est effectué sur base consolidée compte tenu de la structure coopérative du CPM et des activités dédiées à la BCP.

(en MDH)	2005	2006	2007
Comptes sur carnet	-	-	-
Dépôts à vue	574	442	1366
Entreprises	542	407	1328
Particuliers	32	35	38
Dépôts à terme et bons de caisse	1988	3788	6887
Entreprises	1788	3588	6687
Particuliers	200	200	200
Autres dépôts	494	677	1035
Total dépôts	3056	4907	9288

Les ressources directes collectées par la BCP auprès de sa clientèle en 2007 ont augmenté de 89% par rapport à l'exercice précédent, passant de 4,9 milliards au 31 décembre 2006 à 9,3 milliards au 31 décembre 2007. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des dépôts à terme des entreprises et des institutionnels.

La BCP bénéficie également d'un levier important en terme de ressources via le transfert des excédents des BPR dont l'allocation et la rémunération sont orientées dans le cadre de la stratégie du groupe. Ce montant s'est situé en 2007 à hauteur de 61,8 milliards.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

La filière de gestion des risques opérationnels est organisée comme suit :

- La fonction risques opérationnels au niveau de la BCP est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques pour le compte du GBP ainsi que de l'animation de la filière risques opérationnels du Groupe.
- Un réseau de correspondants risques opérationnels positionnés au niveau des BPR, des fonctions centrales de la BCP et des filiales. Ces correspondants ont pour principales missions la collecte des pertes opérationnelles, la mise à jour de la cartographie des risques, le suivi des indicateurs d'alertes et la mise en place des plans d'actions visant ainsi le renforcement du dispositif du contrôle interne.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est organisé autour de quatre composantes permettant l'identification des risques, la mesure des impacts, le suivi des indicateurs et l'atténuation des risques majeurs.

La première étape de la démarche d'identification des risques opérationnels consiste à établir une cartographie des risques. Cette cartographie s'appuie sur un mécanisme d'autoévaluation des risques inhérents aux activités de la banque et sur les contrôles permettant de réduire les risques résiduels. Cette approche s'appuie sur une analyse approfondie des processus de la banque.

La démarche adoptée pour la mise en place de la cartographie des risques opérationnels se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Découpage en processus des activités de la banque supportant les risques opérationnels ;
- Phase 2 : Identification et autoévaluation des risques opérationnels ;
- Phase 3 : Classification des risques résiduels en fonction de l'impact et de la probabilité de survenance.

La deuxième étape relative à l'identification des risques consiste à mettre en place un processus de collecte des incidents et constituer une base historique des pertes avérées. La BCP dispose

actuellement d'un historique de 10 ans qui permettra tout d'abord de dégager une vision objective et chiffrée des risques réellement encourus par la banque, ensuite de peaufiner sa cartographie des risques potentiels et enfin de préparer l'adoption par la banque des méthodes avancées au titre des risques opérationnels.

Cette démarche est appuyée par un outil informatique de gestion des risques opérationnels permettant la consolidation, la remontée des indicateurs et leur suivi. L'objectif du système de reporting mis en place est de fournir aux instances dirigeantes de la BCP, des BPR et des filiales une vision consolidée des risques opérationnels leur permettant :

- d'appréhender la nature et l'ampleur des risques encourus ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires en terme de couverture en fonction du niveau de tolérance aux risques identifiés ;
- de piloter les actions préventives / correctives et leur état d'avancement.

La BCP a adopté une politique de couverture et d'atténuation du risque basée sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée.

V. RISQUES REGLEMENTAIRES

Sur le plan réglementaire, l'année 2007 a été marquée par l'entrée en vigueur des nouveaux textes relatifs aux accords de Bâle II au Maroc, ce nouveau dispositif ayant pour objectif d'asseoir et consolider les processus de gouvernance, d'identification, de mesure et de suivi des risques conformément aux meilleures pratiques au sein de la profession. La BCP affiche un ratio de solvabilité Bâle de 14,4% et ce malgré la prise en compte des risques opérationnels.

PARTIE VIII

FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière

PARTIE IX

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière.

PARTIE X

ANNEXES

DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES DE LA BCP

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES SOCIAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la BCP est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

Chiffres en KDH

II.1. BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 957 061	11 702 847	15 024 066
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 866 783	11 480 402	8 045 365
A vue	321 605	1 946 760	569 139
A terme	4 545 178	9 533 642	7 476 226
Créances sur la clientèle	5 108 703	6 593 500	12 430 068
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 154 087	3 034 889	6 836 642
Crédits à l'équipement	2 576 432	3 193 757	4 883 154
Crédits immobiliers	265 162	302 412	559 561
Autres crédits	113 022	62 442	150 711
Créances acquises par affacturage	0	0	0
Titres de transaction et de placement	4 804 501	8 354 817	4 590 434
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 440 943	6 723 423	1 809 513
Autres titres de créance	394 113	4 162	143 721
Titres de propriété	969 445	1 627 232	2 637 200
Autres actifs	530 579	677 000	897 968
Titres d'investissement	37 558 017	34 527 991	38 073 728
Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 119 785	32 955 945	36 422 000
Autres titres de créance	1 438 232	1 572 046	1 651 728
Titres de participation et emplois assimilés	742 631	778 435	1 023 404
Créances subordonnées	147 789	131 209	420 115
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0	0
Immobilisations incorporelles	24 017	51 941	48 289
Immobilisations corporelles	619 709	599 251	602 720
TOTAL DE L'ACTIF	68 359 790	74 897 393	81 156 157

PASSIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0	15
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 815 202	63 816 169	65 016 197
A vue	47 992 858	50 184 562	47 984 865
A terme	11 822 344	13 631 607	17 031 332
Dépôts de la clientèle	3 125 280	4 872 311	9 934 917
Comptes à vue créditeurs	465 463	444 893	2 137 438
Comptes d'épargne		0	0
Dépôts à terme	2 000 815	3 817 751	6 934 166
Autres comptes créditeurs	659 002	609 667	863 313
Titres de créance émis	0	0	0
Titres de créance négociables	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0
Autres titres de créance émis	0	0	0
Autres passifs	771 391	1 291 157	636 463
Provisions pour risques et charges	382 601	170 568	265 929
Provisions réglementées	19 301	18 709	79 177
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	780 379	932 069	1 175 496
Dettes subordonnées	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0	0
Réserves et primes liées au capital	2 364 013	2 534 398	2 775 634
Capital	588 805	588 805	588 805
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0	0
Report à nouveau (+/-)	93 700	94 949	130 781
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	419 118	578 258	552 743
TOTAL DU PASSIF	68 359 790	74 897 393	81 156 157

II.2. HORS BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20 378	37 144	40 000
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 087 611	5 073 953	5 822 139
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 006 782	2 067 351	2 405 520
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	85 111	120 112	259 855
Titres achetés à réméré	0	0	0
Autres titres à livrer	0	0	0
TOTAL	5 199 882	7 298 560	8 527 514

Engagements reçus	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313 203	798 850	839 918
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	0	0
Titres vendus à réméré	0	0	0
Autres titres à recevoir	0	0	300 000
TOTAL	313 203	798 850	1 139 918

II.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES 2005-2007

CPC	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Produits d'exploitation bancaire	3 226 391	3 530 175	4 201 199
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	209 480	361 869	484 602
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	222 663	260 206	412 013
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 384 986	2 310 837	2 214 283
Produits sur titres de propriété	25 830	30 869	84 220
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		0	0
Commissions sur prestations de service	97 797	120 817	201 093
Autres produits bancaires	285 635	445 577	804 988
Charges d'exploitation bancaire	2 447 910	2 634 415	3 121 284
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 289 958	2 382 260	2 448 215
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	77 700	94 922	267 100
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	0	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
Autres charges bancaires	80 252	157 233	405 969
Produit net bancaire	778 481	895 760	1 079 915
Produits d'exploitation non bancaire	819 788	914 982	905 045
Charges d'exploitation non bancaire	322 557	23 311	36 793
Charges générales d'exploitation	888 601	950 422	997 717
Charges de personnel	440 186	429 422	468 440
Impôts et taxes	13 757	16 595	13 320
Charges externes	364 541	418 475	432 156
Autres charges générales d'exploitation	6 198	9 521	11 533
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	63 919	76 409	72 268
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	110 897	168 415	207 793
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	69 970	1 397	815
Pertes sur créances irrécouvrables	2 290	13 069	49
Autres dotations aux provisions	38 637	153 949	206 929
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	553 225	425 572	100 536
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 765	72 437	660
Récupérations sur créances amorties	0	51	78
Autres reprises de provisions	550 460	353 084	99 798
Résultat courant	829 439	1 094 166	843 193
Produits non courants	123 894	139 567	20 699
Charges non courantes	222 650	333 217	3 460
Résultat avant impôts	730 683	900 516	860 432
Impôts sur les résultats	311 565	322 258	307 689
Résultat net de l'exercice	419 118	578 258	552 743

II.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION 2005-2007

ESG	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
(+) Intérêts et produits assimilés	2 817 129	2 932 912	3 110 898
(-) Intérêts et charges assimilées	2 367 658	2 477 182	2 715 315
Marge d'intérêt	449 471	455 730	395 583
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0	0
(+) Commissions perçues	97 797	120 817	201 093
(-) Commissions servies	2 214	2 419	3 207
Marge sur commissions	95 583	118 398	197 886
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0	0
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	106 153	193 432	263 898
(+) Résultat des opérations de change	100 557	97 919	146 234
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	0
Résultat des opérations de marché	206 710	291 351	410 132
(+) Divers autres produits bancaires	34 755	36 665	85 946
(-) Diverses autres charges bancaires	8 038	6 384	9 633
Produit net bancaire	778 481	895 760	1 079 914
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	199 784	6 054	61 384
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	819 788	903 670	904 811
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	20 421	23 312	36 792
(-) Charges générales d'exploitation	888 601	950 422	997 716
Résultat brut d'exploitation	889 031	831 750	1 011 601
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-69 495	58 023	-127
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	9 903	204 393	-168 281
Résultat courant	829 439	1 094 166	843 193
Résultat non courant	-98 756	-193 650	17 239
(-) Impôts sur les résultats	311 565	322 258	307 689
Résultat net de l'exercice	419 118	578 258	552 743

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
(+) Résultat net de l'exercice	419 118	578 258	552 743
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	63 919	76 409	72 268
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	7 651	12 330	14 531
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	18 301	18 709	79 177
(+) Dotations non courantes	100 795	0	0
(-) Reprises de provisions	548 722	353 084	99 797
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	632	6 550	520
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	7	465	785
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	11 312	234
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	302 136	0	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0	0
(+) Capacité d'autofinancement	362 573	315 225	618 953
(-) Bénéfices distribués	164 865	235 522	282 626
(+) Autofinancement	197 708	79 703	336 327

II.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2005-2007

TFT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
1) Produits d'exploitation bancaire	3 210 852	3 578 342	4 123 227
2) Récupération de créances amorties			78
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	843 050	920 238	924 990
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-2 520 170	-2 648 882	-3 122 148
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-3 336	-33 218	-3 460
6) Charges générales d'exploitation	-824 682	-874 013	-925 449
7) Impôt sur les résultats versés	-311 565	-322 259	-307 689
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	394 149	620 208	689 549
Variations des :			
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	344 165	-6 613 620	3 435 037
9) Créances sur la clientèle	-1 014 415	-1 484 797	-5 836 568
10) Titres de transaction et de placement	2 889 979	-3 550 316	3 764 383
11) Autres actifs	240 555	-146 421	-219 882
12) Immobilisations données en crédit bail et en location			
13) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 547 491	4 000 967	1 200 028
14) Dépôts clientèle	111 508	1 747 031	5 062 606
15) Titres de créances émis			
16) Autres passifs	-522 174	519 765	-655 779
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	6 597 109	-5 527 391	6 749 825
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	6 991 258	-4 907 183	7 439 374
17) Produits des cessions d'immobilisations financières	5 727 159	4 643 376	5 638 808
18) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 215	22 438	5 193
19) Acquisition d'immobilisations financières	-8 347 202	-1 835 128	-9 445 628
20) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-94 048	-136 723	-77 542
21) Intérêts perçus			
22) Dividendes perçus	20 523	26 259	78 911
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 692 353	2 720 222	-3 800 258
23) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	183 289	151 690	243 427
24) Emission de créances subordonnées	6 879	16 579	-278 698
25) Emission d'actions		0	0
26) Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27) Intérêts versés			
28) Dividendes versés	-164 865	-235 522	-282 626
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	25 303	-67 253	-317 897
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	4 324 208	-2 254 214	3 321 219
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 632 853	13 957 061	11 702 847
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 957 061	11 702 847	15 024 066

II.6. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 2007

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'établissement
* Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (PCEC) entré en vigueur depuis le 01/01/2000 tel que modifié et complété en 2007
* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C

II.7. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 2007

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation Engagements de retraite (indemnités de fin de carrière)	Evaluation selon la méthode actuarielle	7.516 KDH
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

II.8. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 2007

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation		
Comptabilisation des engagements de retraite et médailles de travail	Volonté des organes de gestion de la banque pour l'application de meilleures pratiques	
II- Changement affectant les règles de présentation	Néant	Néant

II.9. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1) 2007

Créances	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires débiteurs	15 024 064		85 001	401 411	15 510 476	12 414 720
Valeurs reçues en pension		0	80 000		80 000	480 700
- au jour le jour						
- à terme			80 000		80 000	480 700
Prêts de trésorerie	0	748 186	509 975	3 193 398	4 451 559	7 904 626
- au jour le jour		1 000			1 000	1 200 000
- à terme		747 186	509 975	3 193 398	4 450 559	6 704 626
Prêts financiers	0	1 948 496	958 357		2 906 853	2 291 568
Autres créances		24 049		193	24 242	60 863
Intérêts courus à recevoir		62 638	1 204	32 458	96 300	30 770
Créances en souffrance						
TOTAL	15 024 064	2 783 369	1 634 537	3 627 460	23 069 430	23 183 247

II.10. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2) 2005-2007

Exercice 2007

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1 343 387	37 581	5 002 533	400 000	6 783 501	3 326 081
- Comptes à vue débiteurs	1 343 387	37 581	2 132 253		3 513 221	1 495 329
- Créances commerciales sur le Maroc			70 855		70 855	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie			2 799 425	400 000	3 199 425	1 830 752
Crédits à la consommation				3 627	3 627	5 657
Crédits à l'équipement			4 850 253		4 850 253	2 850 256
Crédits immobiliers				555 641	555 641	300 599
Autres crédits		211 500			211 500	-
Créances acquises par affacturage					-	-
Intérêts courus à recevoir			82 414	3 921	86 335	48 465
Créances en souffrance			-661 418	629	-60 789	62 442
- Créances pré-douteuses					-	-
- Créances douteuses					-	-
- Créances compromises			-61 418	629	-60 789	62 442
TOTAL	1 343 387	249 081	9 873 782	963 818	12 430 068	6 593 500

Exercice 2006

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/06	Total 31/12/05
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1 250 696	-	2 075 385	-	3 326 081	2 139 796
- Comptes à vue débiteurs	1 232 959		262 370	-	1 495 329	1 204 256
- Créances commerciales sur le Maroc			-		-	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie	17 737		1 813 015		1 830 752	935 540
Crédits à la consommation				5 657	5 657	5 076
Crédits à l'équipement			2 850 256		2 850 256	2 542 420
Crédits immobiliers				300 599	300 599	263 303
Autres crédits				-	-	18 713
Créances acquises par affacturage			-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir			46 646	1 819	48 465	45 086
Créances en souffrance			60 323	2 119	62 442	94 309
- Créances pré-douteuses					-	-
- Créances douteuses					-	670
- Créances compromises			60 323	2 119	62 442	93 639
TOTAL	1 250 696	-	5 032 610	310 194	6 593 500	5 108 703

Exercice 2005

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/05	Total 31/12/04
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1 160 560	8 806	947 930	22 500	2 139 796	3 119 033
- Comptes à vue débiteurs	1 160 560	8 806	34 890	-	1 204 256	1 247 953
- Créances commerciales sur le Maroc			-		-	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie			913 040	22 500	935 540	1 871 080
Crédits à la consommation				5 076	5 076	10 152
Crédits à l'équipement			2 542 420		2 542 420	5 084 840
Crédits immobiliers			263 303		263 303	526 606
Autres crédits			18 713	-	18 713	37 426
Créances acquises par affacturage			-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir			44 811	275	45 086	90 172
Créances en souffrance			94 309	-	94 309	188 618
- Créances pré-douteuses			-		-	-
- Créances douteuses			670		670	1 340
- Créances compromises			93 639		93 639	187 278
TOTAL	1 160 560	8 806	3 911 486	27 851	5 108 703	4 680 815

II.11. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6) 2005-2007

Exercice 2007

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				772 907	75 490	697 416				40 599
BCDM	Banque	21 000 EURO	100,00%	253 967	-	253 967	31-déc-06	25 372 EURO	285 EURO	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	62,50%	18 996	-	18 996	31-déc-06	7 565 245 FCFA	2 503 050 FCFA	19 118
BPMG (en GNF)	Banque	10 000 000 GNF	53,90%	91 001	-	91 001	31-déc-06	22 897 535	5 936 790 GNF	
Chaabi Moussahama	Sté de gestion	5 000	99,99%	5 000	-	5 000				
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335		74 335	31-déc-06	232 753	27 502	10 500
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	8 611	21 643	31-déc-06	27 721	- 1 826	
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	99,93%	113 028	43 453	69 574	30-juin-07	69 624	- 5 463	
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 433	1 433	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797		13 797	31-déc-06	113 964	22 330	5 166
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000		30 000	31-déc-06	189 220	31 636	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine Chaabi	Assurance	500	30,10%	150		150	31-déc-06	-2	-22	
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400		400	31-déc-06	34 476	7 559	1 360
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	4 178	31-déc-06	19 634	7 127	
Chaabi Courtage	Assurance	1 500	89,96%	1 349		1 349				
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	3 172	2 828	31-déc-06	12 150	-2 763	
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-06	1 338	-9	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-06	-482	-108	
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-06	-266	-23	
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-06	9	-9	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-06	7 075	1 111	
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	10 211		10 211	31-déc-06	20 060	1 652	
Ecart de conversion					18 821	-18 821				
Autres titres de participation				184 024	937	183 087				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05	-73	-2	
Fonds AM Invest Morocco	Fonds d'investissement	275 000	10,91%	30 270		30 270				
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	-	12 853	31-déc-06	103 494	12 037	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	853	7 197	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Fonds SGAM Al Kantara	Fonds d'investissement	52 500	14,29%	7 500		7 500				
Fonds H. Partners	Fonds d'investissement			100 000		100 000				
Emplois assimilés				162 111	19 210	142 901				40 259
Total Général				1 119 042	95 637	1 023 404				80 858

Exercice 2006

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				713 734	132 778	580 956				22 785
BCDM	Banque	16 769 EURO	100,00%	202 114		202 114	31-déc-05	25 497 EURO	219 m EURO	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	62,50%	18 643		18 643	31-déc-05	7 565 844 mFCFA	1285 M FCFA	11 590
BPMG (en GNF)	Banque	5 468 000 GNF	53,90%	89 309	70 997	18 312	30-juin-06	33 975	5357 M GNF	-
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335		74 335	30-sept-06	232 752	27 110	
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	7 218	23 036	31-déc-05	29 686	-2 085	-
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	99,93%	113 028	37 994	75 034	30-juin-06	75 086	-932	-
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 406	1 406	-	31-déc-05	1 693	15 m EURO	-
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797		13 797	30-sept-06	113 963	14 005	2 325
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000		30 000	30-sept-06	189 220	24 424	3 600
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362		2 362	30-sept-06	282 577	48 354	260
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199		199	31-déc-05	218 341	-19 932	-
Ataamine Chaabi	Assurance	500	30,10%	300		300	31-déc-05	19	-21	-
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400		400	30-sept-06	34 475	4 585	1 360
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178		4 178	30-sept-06	17 490	4 984	-
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	1 650	4 350	30-sept-06	14 501	-2 426	
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-05	1 347	-9	-
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 281		3 281	31-déc-05	-373	-117	-
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-05	-243	-27	-
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-05	18	-10	-

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-05	5 963	-164	-
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	11 162		11 162	31-déc-05	2376 USD	-19 mUSD	-
Ecart de conversion					13 513	-13 513				
Autres titres de participation				46 259	2 103	44 156				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828		22 828	31-déc-05	-407	-10	-
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05		-2	-
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5		5	31-déc-05		-5 658	-
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	746	12 107	31-déc-05	91 457	5 582	-
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 273	6 777	31-déc-05	38 726	3 164	
Eurochèque	Services	1 500	15,14%	84	84	-	31-déc-03		-51	
Injad Sakane	Immobilier			2 000		2 000				
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier			250		250				
Emplois assimilés				168 315	14 991	153 324				3 474
Total Général				928 307	149 872	778 435				26 259

Exercice 2005

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				671 404	117 646	553 759				17 787
BCDM	Banque	16 769 EURO	100,00%	197 896	-	197 896	31-déc-05	273 923	2 389	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	57,50%	13 304	-	13 304	31-déc-05	84 000	21 583	-
BPMG (en GNF)	Banque	5 468 000 GNF	53,90%	87 445	64 462	22 983	31-déc-05	33 014	8 010	-
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335	-	74 335	31-déc-05	205 251	14 035	9 100
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	6 341	23 913	31-déc-05	29 802	-1 904	-
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	57,93%	81 100	37 063	44 037	30-juin-05	76 018	2 663	-
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 377	1 377	-	31-déc-05	1 405	136	-
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797	-	13 797	31-déc-05	96 858	14 529	3 875
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000	-	30 000	31-déc-05	169 584	26 237	1 500
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-05	242 518	30 000	142
Dar Addamane	Cautonnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-05	60 733	-20	-
Ataamine Chaabi	Assurance	500	30,00%	300	-	300				-
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400	-	400	31-déc-05	30 916	4 541	
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	240	3 938	31-déc-05	12 507	1 252	-
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	-	6 000	31-déc-05	15 959	-2 907	
BPR				49 655	-	49 655				3 170
Genex	Société de Portefeuille	1 250	99,84%	1 360	-	1 360	31-déc-05	1 347	-9	-
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282	-	3 282	31-déc-05	-373	-117	-
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,34%	814	-	814	31-déc-05	-243	-27	-
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936	-	1 936	31-déc-05	18	-10	-

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SIBA	Immobilier	3 333	90,07%	59 200	-	59 200	31-déc-04	6 127	147	-
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	12 209		12 209	31-déc-05	20 171	-177	-
Ecart de conversion					8 163	-8 163				
Autres titres de participation				44 078	3 388	40 690				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-05	-47	-10	-
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9	-	9				-
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5	-	5	31-déc-05	-5 658	-662	-
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	1 485	11 368	31-déc-04	85 874	-3 907	-
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 820	6 230	31-déc-04	33 773	-854	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	83	83	-	31-déc-03	470	-51	
Firogest	Financier			250		250				
Emplois assimilés				165 469	17 285	148 184				2 736
Total Général				880 950	138 319	742 632				20 523

**II.12. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION
AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8) 2007**

NEANT

II.13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 2007

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	211 307	19 238	16 319	214 227	159 366	19 931	13 359	165 938	48 289
-Droit au bail	5 867		2 960	2 907	-			-	2 907
-Immobilisations en recherche et développement	-			-	-			-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	205 440	19 238	13 359	211 320	159 366	19 931	13 359	165 938	45 382
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-			-	-			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 367 102	58 304	24 195	1 401 211	767 850	52 337	21 698	798 489	602 721
- Immeuble d'exploitation	294 770	2 314	-	297 084	171 912	10 664	-	182 577	114 507
Terrain d'exploitation	11 340			11 340	-			-	11 340
Immeubles d'exploitation bureaux	283 430	2 314		285 744	171 912	10 664		182 577	103 167
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-			-	-			-	-
- Mobilier et matériel d'exploitation	381 441	6 438	20 113	367 766	330 994	14 072	18 203	326 863	40 903
Mobilier de bureau d'exploitation	76 466	1 597	96	77 967	65 260	2 266	94	67 432	10 535
Matériel de bureau d'exploitation	40 779	197	648	40 328	36 460	904	636	36 727	3 601
Matériel informatique	219 854	2 045	16 768	205 132	199 659	8 265	14 872	193 051	12 080
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	10 669		2 436	8 232	10 374	212	2 436	8 150	82
Autres matériels d'exploitation	33 672	2 598	165	36 106	19 241	2 426	165	21 502	14 605
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	67 218	1 663	-	68 881	40 046	4 581	-	44 627	24 254
- Immobilisations corporelles hors exploitation	623 673	47 888	4 081	667 480	224 898	23 020	3 494	244 423	423 057
Terrain hors exploitation	109 957			109 957	-			-	109 957
Immeubles hors exploitation	424 070	46 877	580	470 367	172 367	18 184		190 550	279 817
Mobilier et matériel hors exploitation	49 393	946	3 502	46 837	35 705	2 166	3 494	34 376	12 461
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	40 254	65		40 319	16 826	2 670		19 496	20 823
TOTAL	1 578 409	77 542	40 513	1 615 438	927 216	72 268	35 056	964 427	651 010

II.14. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B 9 BIS) 2007

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	moins-value de cession
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	16 319	13 359	2 960	2 236	-	724
-Droit au bail	2 960	-	2 960	2 236		724
-Immobilisations en recherche et développement			-			
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	13 359	13 359	-			
-Immobilisations incorporelles hors exploitation			-			
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	24 195	21 698	2 497	2 957	520	61
- Immeuble d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Terrain d'exploitation			-			
Immeubles d'exploitation bureaux			-			
Immeubles d'exploitation logement de fonction			-			
- Mobilier et matériel d'exploitation	20 113	18 203	1 910	2 244	387	53
Mobilier de bureau d'exploitation	96	94	2			2
Matériel de bureau d'exploitation	648	636	12	2	2	11
Matériel informatique	16 768	14 872	1 896	1 949	92	40
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 436	2 436	0	292	292	
Autres matériels d'exploitation	165	165	-	1	1	
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation			-			
- Immobilisations corporelles hors exploitation	4 081	3 494	587	713	134	7
Terrain hors exploitation			-			
Immeubles hors exploitation	580	-	580	713	134	
Mobilier et matériel hors exploitation	3 502	3 494	7	-		7
Autres immobilisations corporelles hors exploitation			-			
TOTAL	40 513	35 056	5 457	5 193	520	785

II.15. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 2007

Dettes	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/07	Total 31/12/06
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		61 211 118	120 264	22 628	61 354 010	62 074 891
Valeurs données en pension	1 983 001	-	-		1 983 001	-
- au jour le jour						
- à terme	1 983 001				1 983 001	-
Emprunts de trésorerie	-	371 764	68 736	368 349	808 849	745 762
- au jour le jour		304 336			304 336	-
- à terme		67 428	68 736	368 349	504 513	745 762
Emprunts financiers	58 073			46 285	104 358	119 697
Autres dettes	1 244	113 233	-		114 477	225 483
Intérêts courus à payer	671	650 546		285	651 502	650 336
TOTAL	2 042 989	62 346 661	189 000	437 547	65 016 197	63 816 169

II.16. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 2007

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
-						
Comptes à vue créditeurs	216 743	796 459	1 078 438	45 798	2 137 438	444 893
Comptes d'épargne					-	-
Dépôts à terme			6 686 890	200 117	6 887 007	3 788 343
Autres comptes créditeurs	733	966	2 477	859 135	863 311	609 666
Intérêts courus à payer		-	47 161		47 161	29 409
TOTAL	217 476	797 425	7 814 966	1 105 050	9 934 917	4 872 311

II.17. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14) 2005-2007

Exercice 2007

PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	245 952	71 740	99 775	-	217 917
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	69 701	815	660	-	69 857
Titres de placement et d'investissement	40 773	56 393	25 661	-	71 506
Titres de participation et emplois assimilés	135 477	14 531	73 454	-	76 554
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	189 277	192 398	24 117	12 452	345 106
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change		81 305			81 305
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		7 516	-	-	7 516
Provisions pour autres risques et charges	170 568	24 400	5 408	12 452	177 109
Provisions réglementées	18 709	79 177	18 709	-	79 177
TOTAL GENERAL	435 229	264 138	123 891	12 452	563 023

Exercice 2006

PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	307 968	36 697	99 049	335	245 952
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	140 407	1 397	72 437	335	69 701
Titres de placement et d'investissement	39 568	22 970	21 766	-	40 773
Titres de participation et emplois assimilés	127 993	12 330	4 846	-	135 477
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	401 902	141 619	346 012	8 232	189 277
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	382 601	122 910	326 711	8 232	170 568
Provisions réglementées	19 301	18 709	19 301		18 709
TOTAL GENERAL	709 870	178 316	445 061	8 567	435 229

Exercice 2005

PROVISIONS	Encours 31/12/04	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/05
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	732 643	95 019	519 694	-	307 968
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	73 202	69 970	2 765	-	140 407
Titres de placement et d'investissement	31 747	17 399	9 577	-	39 568
Titres de participation et emplois assimilés	627 693	7 651	507 351	-	127 993
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	316 345	131 781	40 890	-5 334	401 902
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	278 271	112 479	2 816	-5 334	382 601
Provisions réglementées	38 074	19 301	38 074	-	19 301
TOTAL GENERAL	1 048 988	226 800	560 584	-5 334	709 870

**II.18. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B
21) 2007**

Valeurs et sûretés	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des créances et des engagements par signature reçus couverts
Reçues en garantie		Néant	
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
Données en garantie			
Bons du trésor et valeurs assimilées	208 740		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	208 740		

**II.19. TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE
(B23) 2005-2007**

Néant

II.20. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 2007

Montant du capital :	588 805 100 DH
Montant du capital social souscrit et non appelé :	0 DH
Valeur nominale des titres :	100 DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BP CENTRE SUD		110 928	110 928	1,88%
BP EL JADIDA SAFI		110 928	110 928	1,88%
BP FES TAZA		110 728	110 728	1,88%
BP LAAYOUNE		110 928	110 928	1,88%
BP MARRAKECH BENI MELLAL		110 928	110 928	1,88%
BP MEKNES		114 928	114 928	1,95%
BP NADOR AL HOCEIMA		114 928	114 928	1,95%
BP OUJDA		114 928	114 928	1,95%
BP TANGER TETOUAN		110 928	110 928	1,88%
BP CASABLANCA		110 930	110 930	1,88%
BP RABAT KENITRA		110 928	110 928	1,88%
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	RABAT	2 671 683	2 671 683	45,37%
CNCA	RABAT	287 766		
DIVERS		1 696 592	1 984 358	33,70%
Total		5 888 051	5 888 051	100,00%

II.21. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2) 2005-2007

Exercice 2007

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	282 626
Résultat net de l'exercice	578 258	Autres réserves	221 934
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	35 833
Autres prélèvements	-19 301	Autres affectations (fonds social)	18 564
TOTAL A	558 957	TOTAL B	558 957

Exercice 2006

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	235 522
Résultat net de l'exercice	419 118	Autres réserves	132 312
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	94 948
Autres prélèvements	93 700	Autres affectations (fonds social)	11 961
TOTAL A	474 744	TOTAL B	474 744

Exercice 2005

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	164 865
Résultat net de l'exercice	395 550	Autres réserves	194 851
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	93 600
Autres prélèvements	72 948	Autres affectations (fonds social)	15 182
TOTAL A	468 498	TOTAL B	468 498

II.22. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 2007

I- Datation :

* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2007 * Date d'établissement des états de synthèse: 14/03/08
--

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

Néant

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES CONSOLIDES

Les règles appliquées pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP sont celles préconisées par les dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédits.

Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :

Les comptes consolidés sont établis en dirhams. A cette fin, les états financiers des filiales étrangères exprimés en devises étrangères sont convertis selon la méthode dite du « taux de clôture » conformément aux dispositions du PCEC 2000.

Créances :

▪ Intérêts :

Les intérêts courus et non échus sont constatés dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts sont réservés et ne sont comptabilisés en produits que lors de leur encaissement effectif.

▪ Provisions pour dépréciation des créances en souffrance :

Des provisions sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter, soit du non recouvrement total ou partiel de créances en souffrance, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Pour les établissements de crédit, ces provisions sont évaluées conformément aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la couverture par des provisions des créances en souffrance et viennent en diminution des créances brutes inscrites à l'actif.

Opérations de crédit-bail :

Lorsque l'établissement de crédit est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail qu'il réalise sont portées à l'actif du bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

Titres de transaction et de placement :

Dans l'attente de la communication par Bank Al-Maghrib de la liste des titres éligibles à la classification en titres de transaction, l'ensemble du portefeuille enregistré sous cette rubrique est classé en titres de placement.

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier à court terme, ou des titres qui ne répondent pas aux conditions de classement dans une autre catégorie de portefeuille. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupon couru exclus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au cours du marché, et les moins-values latentes font l'objet de provisions qui viennent en diminution de la valeur des titres inscrits à l'actif. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Autres actifs :

Ce poste comprend les primes d'options achetées, les opérations diverses sur titres, les débiteurs divers, les valeurs et emplois divers, les comptes de régularisation actif ainsi que les soldes nets d'impôts différés actif.

Les frais préliminaires, classés parmi les comptes de régularisation actif dans les comptes sociaux, sont intégralement enregistrés en charges en consolidation au cours de l'exercice de leur constatation.

Titres d'investissement :

Les titres d'investissement sont des titres de créance acquis dans le but de procurer des revenus réguliers et dans un objectif de détention supérieure à un an, jusqu'à l'échéance. Ces titres sont essentiellement des Bons du Trésor. Conformément aux dispositions du PCEC, les moins-values latentes ne font pas l'objet de provisions.

Titres de participation et emplois assimilés :

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition global ou à leur valeur globale de souscription. Le cas échéant, les moins-values latentes éventuelles, calculées par rapport aux valeurs mathématiques des participations, font l'objet de provisions pour dépréciation qui viennent en diminution de la valeur des titres inscrits à l'actif.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

Immobilisations :

- Immobilisations incorporelles :

Elles comprennent essentiellement les droits au bail. Elles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

- Immobilisations reçues en crédit-bail :

Lorsqu'une entreprise consolidée dispose de biens par contrat de crédit-bail ou assimilé, ces opérations sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Titres de créance émis :

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres cessibles émis par les établissements intégrés, à l'exception des bons de caisse et des titres subordonnés.

Autres passifs :

Ce poste enregistre les primes d'options vendues, les opérations diverses sur titres, les créiteurs divers, les comptes de régularisation passif, ainsi que les soldes nets d'impôts différés passif et les subventions d'investissement.

Provisions pour risques et charges :

Ce poste comprend les provisions qui permettent de constater l'existence de pertes ou de charges dont la réalisation est probable mais l'évaluation incertaine, ou qui ne font pas face à la dépréciation d'un actif identifié.

Provisions réglementées :

Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont éliminées en consolidation.

Charge d'impôt sur le résultat :

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice. Les taux d'impositions utilisés pour le calcul de l'impôt exigible sont ceux en vigueur jusqu'à fin 2007, soit le taux de 39,6% pour les banques et établissements financiers et 35% pour les autres sociétés de droit marocain;
- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des retraitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

Il a été pris pour le calcul des impôts différés, les nouveaux taux d'impositions à l'Impôt sur les Sociétés votés fin 2007. En effet, il a été pris le taux de 37% pour les banques et établissements financiers et 30% pour les autres sociétés de droit marocain et ce conformément aux dispositions de la loi de finance 2008.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DE LA BCP

Chiffres en KDH

II.1. BILAN CONSOLIDE DES 3 DERNIERS EXERCICES

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 973 045	11 779 701	15 117 694
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 963 647	11 763 555	15 078 072
Valeurs en caisse	9 398	16 146	39 622
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	5 315 944	11 587 783	8 677 662
A vue	662 832	2 391 987	1 211 270
A terme	4 653 112	9 195 796	7 466 392
Créances sur la clientèle	5 486 952	7 076 442	13 000 601
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 358 880	3 253 839	7 118 290
Crédits à l'équipement	2 579 694	3 200 622	4 885 220
Crédits immobiliers	380 007	443 345	734 900
Autres crédits	168 371	178 636	262 191
Opérations de crédit-bail et de location			
Créances acquises par affacturage			
Titres de transaction et de placement	9 144 613	12 133 799	6 313 409
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 587 930	10 147 972	3 266 609
Autres titres de créance	540 259	122 399	248 497
Titres de propriété	1 016 424	1 863 428	2 798 303
Autres actifs	594 126	744 379	1 054 446
Titres d'investissement	37 700 232	34 782 563	38 620 579
Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 211 876	33 045 561	36 567 886
Autres titres de créance	1 488 356	1 737 002	2 052 693
Titres de participation et emplois assimilés	409 351	370 559	496 311
Titres mis en équivalence	61 582	69 723	84 870
Entreprises à caractère financier			
Autres entreprises	61 582	69 723	84 870
Créances subordonnées	100 000	100 000	420 115
Immobilisations incorporelles	33 068	62 637	73 723
Immobilisations corporelles	689 449	725 399	747 266
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	73 508 363	79 432 997	84 606 679

PASSIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			15
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	60 991 012	64 393 200	65 059 850
A vue	48 017 790	50 201 685	48 039 834
A terme	12 973 222	14 191 515	17 020 016
Dépôts de la clientèle	6 514 217	8 048 036	12 336 628
Comptes à vue créditeurs	745 588	903 825	2 808 592
Comptes d'épargne	97 151	167 894	171 847
Dépôts à terme	5 005 121	6 338 248	8 473 253
Autres comptes créditeurs	666 357	638 069	882 936
Titres de créances émis			
Titres de créance négociable émis			
Emprunts obligataires émis			
Autres titres de créance émis			
Autres passifs	917 634	1 477 965	1 067 677
Ecarts d'acquisition			
Provisions pour risques et charges	454 732	255 425	302 438
Provisions réglementées			
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	780 379	932 069	1 175 496
Dettes subordonnées			
Primes liées au capital	2 364 013	2 534 398	2 775 634
Capital	588 805	588 805	588 805
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	471 658	401 307	647 648
Part du groupe	326 947	258 127	465 395
Part des intérêts minoritaires	144 711	143 180	182 253
Résultat net de l'exercice (+/-)	425 912	801 791	652 489
Part du groupe	415 273	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	10 639	56 770	20 661
TOTAL DU PASSIF	73 508 363	79 432 997	84 606 679

Capitaux propres	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Part du groupe	3 695 038	4 126 351	4 461 662
Part des intérêts minoritaires	155 350	199 950	202 914
TOTAL	3 850 388	4 326 301	4 664 576

II.2. HORS BILAN CONSOLIDE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20 378	37 534	40 193
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088 136	5 105 095	5 864 770
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 087 625	2 140 315	2 452 331
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	94 612	136 869	268 494
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer	2 942 459	1 485 475	737 691
TOTAL	8 233 210	8 905 288	9 363 479

Engagements reçus	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			141 986
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313 203	879 086	876 196
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		2 554	3 845
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir	20 551		300 000
TOTAL	333 754	881 640	1 322 027

II.3. COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDE DES 3 DERNIERS EXERCICES

CPC	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Produits d'exploitation bancaire	3 383 205	4 031 552	4 579 719
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	222 878	415 903	559 637
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	254 819	352 187	488 459
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 493 449	2 478 820	2 301 981
Produits sur titres de propriété	12 736	15 846	51 632
Produits sur opérations de crédit-bail et de location			
Commissions sur prestations de service	94 308	175 947	320 587
Autres produits bancaires	305 015	592 849	857 423
Charges d'exploitation bancaire	2 539 311	2 904 104	3 255 647
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 303 752	2 415 161	2 488 486
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	128 346	212 477	321 654
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis			
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	589	3 199	3 399
Autres charges bancaires	106 624	273 267	442 108
Produit net bancaire	843 894	1 127 448	1 324 072
Produits d'exploitation non bancaire	1 037 923	1 102 533	1 103 961
Charges d'exploitation non bancaire	444 416	151 893	166 400
Charges générales d'exploitation	957 598	1 077 009	1 230 462
Charges de personnel	510 115	509 096	559 064
Impôts et taxes	16 276	19 994	18 273
Charges externes	348 291	438 274	547 393
Autres charges générales d'exploitation	7 878	15 117	12 368
Dotations aux amortissements et aux prov. des immobilisations incorporelles et corporelles	75 038	94 528	93 364
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	201	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition			
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	127 365	189 968	84 396
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	71 737	24 615	11 683
Pertes sur créances irrécouvrables	5 200	25 716	49
Autres dotations aux provisions	50 428	139 637	72 664
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	528 949	521 857	30 902
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	9 823	116 047	18 669
Récupérations sur créances amorties	88	51	78
Autres reprises de provisions	519 038	405 759	12 155
Résultat courant	881 186	1 331 398	977 677
Produits non courants	126 473	213 939	26 280
Charges non courantes	262 215	392 469	35 228
Résultat avant impôts	745 444	1 152 868	968 729
Impôts sur les résultats	330 693	364 177	332 747
Résultat net des entreprises intégrées	414 751	788 691	635 982
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 161	13 101	16 507
Entreprises à caractère financier	11 161	13 101	16 507
Autres entreprises			
Résultat net du groupe	425 912	801 792	652 489
Part du groupe	415 273	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	10 639	56 770	20 661

II.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION CONSOLIDES 2005-2007

ESG	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	2 971 146	3 246 910	3 350 077
Intérêts et charges assimilés	2 432 098	2 627 638	2 810 140
Marge d'intérêts	539 048	619 272	539 937
Produits sur opérations de crédit-bail et de location			
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	589	3 199	3 399
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-589	-3 199	-3 399
Commissions perçues	94 308	175 947	320 587
Commissions servies	2 755	4 952	38 021
Marge sur commissions	91 553	170 995	282 566
Résultat des opérations sur titres de transaction			
Résultat des opérations sur titres de placement	98 482	221 744	296 280
Résultat des opérations de change	100 699	103 034	150 695
Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	199 181	324 778	446 975
Divers autres produits bancaires	23 007	23 032	68 927
Diverses autres charges bancaires	8 306	7 430	10 934
Produit net bancaire	843 894	1 127 448	1 324 072
Résultat des opérations sur immobilisations financières	230 313	81 283	-3 486
Autres produits d'exploitation non bancaire	996 760	1 089 568	1 103 727
Autres charges d'exploitation non bancaire	142 280	151 891	166 400
Charges générales d'exploitation	957 598	1 077 009	1 230 462
Résultat brut d'exploitation	971 089	1 069 399	1 027 451
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	67 026	-65 767	-7 015
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	22 676	-197 802	56 789
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	201	1 570	
Résultat courant	881 186	1 331 398	977 677
Résultat non courant	-135 742	-178 530	-8 948
Impôts sur les résultats	330 436	364 734	334 523
Impôts différés	257	-557	-1 776
Résultat net des entreprises intégrées	414 751	788 691	635 982
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 161	13 101	16 507
Résultat net	425 912	801 792	652 489

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Résultat net du groupe	425 912	801 792	652 489
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	11 161	13 101	16 507
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES	414 751	788 691	635 982
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	75 038	94 528	93 364
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	23 411	9 749	8 404
Dotations aux provisions pour risques généraux		435	
Dotations aux provisions réglementées			
Dotations non courantes	100 794		
Reprises de provisions	516 776	404 780	10 080
Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	694	6 842	523
Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	7	465	785
Plus-values de cession des immobilisations financières	41 163	12 965	234
Moins-values de cession des immobilisations financières	302 136	2	
Reprises de subventions d'investissement reçues	1		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	201	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition			
Charges (produits) nettes d'impôts différés de l'exercice	257	-557	-1 776
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	357 447	471 410	729 474
Bénéfices distribués	172 391	237 697	303 653
AUTOFINANCEMENT	185 056	233 713	425 821

II.5. Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2007 (A1)

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

II.6. Liste des entreprises entrées et des entreprises sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 (A2)

Aucune entrée ou sortie du périmètre de consolidation n'a été constaté au cours de l'exercice 2007.

II.7. Liste des entreprises laissées en dehors de la consolidation au 31/12/2007 (A3)

Les entreprises laissées en dehors du périmètre de la consolidation sont celles qui ne présentent pas d'importance significative au regard à l'ensemble consolidé (part du groupe consolidé dans leurs situations nettes est inférieure à 16 MDH).

II.8. Titres mis en équivalence au 31 décembre 2007 (C3)

Sociétés mises en équivalence	Ouverture	Variation du capital	Distributions versées	Quote-part des résultats MEE	Autres mouvements	Clôture
Al Istitmar Chaabi	11 814		1 360	3 732		14 186
Chaabi Leasing	57 909			12 775		70 684
TOTAL	69 723	0	1 360	16 507	0	84 870

BULLETIN DE SOUSCRIPTION



**AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA BCP
RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ACTIONS BCP

N° de bulletin :

Banque Populaire de :

Agence de :

Numéro de compte :

Prénom & Nom :

Matricule :

Année de naissance :

Type identifiant (*) :

N° identifiant :

Sexe (F-M) :

Nationalité :

Pays de résidence :

Téléphone :

Adresse :

Première participation à une offre publique de vente : Oui Non

Nombre d'actions BCP réservé et équivalent à 06 mois de salaire moyen brut hors avantages liés à la fonction et primes événementielles

Je souhaite souscrire à un nombre d'actions BCP (i) **au prix de 1888 DH par action**

(i) nombre inférieur ou égal à l'équivalent de 06 mois de salaire moyen brut hors avantages liés à la fonction et primes événementielles

Je souhaite souscrire à un nombre d'actions BCP (ii) au prix de 1888 DH par action

(ii) nombre supérieur à celui qui m'a été réservé et ce sur le reliquat d'actions BCP qui ne seraient pas acquises

Soit un nombre total d'actions BCP de (i+ii) au prix de 1888 DH par action

L'exécution de cet ordre de souscription, à un nombre supérieur à celui qui m'a été réservé, est conditionnée par :

- La disponibilité de reliquat d'actions BCP qui ne seraient pas acquises
- L'existence d'une provision suffisante dans mon compte qui doit être bloquée à cet effet

Les actions BCP acquises dans le cadre de la présente augmentation de capital de la BCP, sont indisponibles pendant une durée de trois (03) ans à compter de la date de règlement - livraison

Fait à :
Signature :

Le :

(*) CI (Carte d'Identité Nationale), CR (Carte de Résident) ou PS (Passeport)

Avertissement : L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information, visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, est mise à la disposition des investisseurs, sans frais, au siège de la BCP et auprès des établissements placeurs et à la Bourse de Casablanca.